



LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT

10^{ème} édition - Octobre 2012

Cécile BAZIN – Jacques MALET

Préface d'Alain GUBIAN

Cette étude annuelle a été réalisée avec le soutien de la



PREFACE

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) participe pour la sixième année consécutive au rapport sur *La France associative en mouvement*, concrétisant le partenariat mis en place avec Recherches & Solidarités dans le domaine des associations et plus largement dans les secteurs relevant de l'économie sociale. Cette coopération permet de progresser chaque année sur la connaissance du monde associatif et de l'économie sociale dans sa globalité, en ajoutant aux données du régime général celles du régime agricole centralisées par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

Depuis de nombreuses années, l'ACOSS produit chaque trimestre une synthèse de l'évolution de l'emploi et de la masse salariale dans les entreprises du secteur concurrentiel relevant du régime général, à partir des informations présentes dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations sociales (BRC) adressés aux URSSAF. Cette synthèse comporte désormais, grâce aux acquis de la coopération avec Recherches & Solidarités, une ligne spécifique, dédiée au secteur associatif. C'est ainsi la première fois que de telles informations sont constituées et mises librement à la disposition de chacun.

Ce suivi régulier permet aux responsables du secteur associatif, ainsi qu'aux pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) de disposer d'indications très récentes. Elles s'avèrent précieuses, tout particulièrement au cours de cette période complexe.

Cette année encore, de nombreux travaux de fiabilisation des données et de comparaison des agrégats ont été menés par l'ACOSS dans le cadre du partenariat actif avec Recherches & Solidarités. Ce travail minutieux pour décrire un secteur essentiel de notre économie (un emploi privé sur dix) trouve sa traduction dans ce rapport annuel.

Ainsi, au fil des ans, de nombreux progrès ont été réalisés en matière d'examen de la conjoncture de l'emploi et des intentions d'embauche du secteur associatif. Une analyse décrivant la dynamique des associations, d'une année sur l'autre, permet notamment de faire le point sur les disparitions et les créations par secteur d'activité et par région. Elle est complétée, cette année, par le suivi d'une cohorte d'associations présentes en 2006, jusqu'à l'exercice 2011, avec le bilan des disparitions au fil des années, mais aussi des variations d'effectifs. Une telle approche permet ainsi d'observer les forces et les faiblesses de chaque secteur d'activités.

C'est donc avec plaisir que l'ACOSS et les URSSAF s'inscrivent maintenant de façon très régulière dans ces rapports annuels. Ce partenariat est aussi décliné localement, pour une étude plus fine au niveau d'une région ou d'un département, au plus près de l'action de terrain. C'est ainsi que sont publiés chaque année des modules régionaux, relatifs à l'économie sociale, au secteur associatif, et plus finement encore, au domaine sanitaire et social. La présentation de panoramas départementaux s'appuie également d'une façon très détaillée, sur les données recueillies en matière d'emploi.

De nombreux travaux à venir ont été identifiés, dont l'étude des Déclarations annuelles des données sociales (DADS) de la part des associations employant des salariés. De par la richesse des informations disponibles, et selon un protocole d'observation et de validation, d'ores et déjà établi en lien avec Recherches & Solidarités, notre partenariat permettra d'avancer considérablement, au cours des années futures, dans une approche qualitative complémentaire et précieuse de l'emploi associatif.

Alain GUBIAN

Directeur des statistiques, des études et de la prévision (DISEP) à l'ACOSS-URSSAF

SOMMAIRE

PREFACE.....	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION.....	5
PREMIERE PARTIE : LE BILAN DES CREATIONS.....	6
1 – REcul DES CREATIONS D’ASSOCIATION DEPUIS 3 ANS	6
2 – LES CREATIONS DANS LES DEPARTEMENTS	7
3 – LES OBJETS DES CREATIONS.....	10
A – REPARTITION DES INSCRIPTIONS	11
B - QUELQUES SIGNES D’EVOLUTION.....	13
4 – COMBIEN D’ASSOCIATIONS EN ACTIVITE AUJOURD’HUI ?	13
DEUXIEME PARTIE : LE BILAN DE L’EMPLOI EN 2011 ET LA CONJONCTURE AU PREMIER SEMESTRE 2012.....	15
1 – LE SECTEUR ASSOCIATIF, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L’ECONOMIE SOCIALE.....	15
A – LES CONTOURS DE L’ECONOMIE SOCIALE EN 2011	15
B - LA PART IMPORTANTE DES ASSOCIATIONS	15
C – UNE BONNE MAITRISE DE LA REALITE DE L’EMPLOI ASSOCIATIF	15
2 – LES ASSOCIATIONS : EVOLUTIONS ET CHIFFRES CLEFS EN 2011	16
A – UN COUP D’ARRET A LA PROGRESSION DU NOMBRE DES EMPLOYEURS ASSOCIATIFS	16
B – UN PREMIER REcul DE L’EMPLOI DEPUIS DOUZE ANS.....	17
C - EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE.....	18
D - UNE EVOLUTION COMPAREE SIGNIFICATIVE	18
E - REGIME GENERAL ET REGIME AGRICOLE	19
F - UNE RAPIDE APPROCHE PAR CATEGORIE JURIDIQUE	19
G - UNE FORTE PROPORTION DE PETITES ASSOCIATIONS.....	20
3 – L’APPROCHE DU SECTEUR ASSOCIATIF SELON LES ACTIVITES PROPOSEES.....	21
A – LA REPARTITION DES ETABLISSEMENTS EN 2011.....	21
B – TAILLE MOYENNE ET SALAIRE MOYEN ANNUEL PAR TETE	22
C – LA PYRAMIDE DES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS EN FONCTION DES ACTIVITES.....	23
4 – UN ENJEU ECONOMIQUE TRES IMPORTANT.....	24
5 – DYNAMIQUE DES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS ENTRE 2010 ET 2011.....	27
A – METHODOLOGIE ET APPROCHE NATIONALE.....	27
B – UNE APPROCHE PAR SECTEUR D’ACTIVITE	28
C – ESQUISSE D’UNE TYPOLOGIE TERRITORIALE	29
D – LA RESISTANCE DES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS, SELON LEUR TAILLE	29
E – LA RESISTANCE DES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS, SELON LEUR SECTEUR D’ACTIVITES	30
6 - LA CONJONCTURE GENERALE AU 2 ^{EME} TRIMESTRE 2012.....	31
A – EMPLOI PRIVE ET EMPLOI ASSOCIATIF	31
B - UN REGARD SUR LES PRINCIPAUX SECTEURS ASSOCIATIFS	32
C - UN REGARD DANS LES REGIONS.....	33

7 - LES INTENTIONS D'EMBAUCHE DU SECTEUR ASSOCIATIF.....	34
A - DESCRIPTIF DES INTENTIONS D'EMBAUCHE DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF.....	34
B – UNE APPROCHE PAR SECTEUR D'ACTIVITE	35
C – LES CONTRATS DE PLUS D'UN MOIS	36
D - UNE PRUDENTE APPROCHE DES MOUVEMENTS DE PERSONNELS.....	37
E – REPARTITION DES CONTRATS SELON LE GENRE	37
F - A QUEL AGE EMBAUCHE-T-ON ?	39
 TROISIEME PARTIE : LES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS FACE A LA CONJONCTURE.....	40
1 – UNE AMORCE DE BAROMETRE	41
2 - COMMENT S'EST PASSE LE DEBUT DE L'ANNEE 2012 ?.....	42
3 – QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE ?	45
4 – ET VOUS EN TANT QUE DIRIGEANT ?	48
 QUATRIEME PARTIE : LES ASSOCIATIONS ET LEURS PARTENAIRES.....	50
1 - LES ASSOCIATIONS ET LEURS PARTENAIRES FINANCIERS.....	51
2 - LES RELATIONS DES ASSOCIATIONS AVEC LEURS PRESTATAIRES	53
3 - QUELLES INFORMATIONS ET QUELS CONSEILS DE LA PART DE CES PRESTATAIRES ?	57
4 - LES DIFFERENTS SERVICES ACCESSIBLES AUPRES DES PARTENAIRES.....	60
5 - LA QUALITE DU SERVICE RENDU PAR CES PARTENAIRES.....	65
 ANNEXES TECHNIQUES	69

... DIX ANS DEJA !

Même si nous n'avons pas vu passer les années, il faut bien se rendre à l'évidence : cette édition annuelle est la dixième. Elle vient, comme chaque année, avec la rentrée de la plupart des associations, pour apporter le plus d'informations possibles à ce secteur et aux décideurs. Tel est en effet le *projet associatif* de Recherches & Solidarités.

Les nombreuses demandes d'informations que nous recevons, les reprises que nous observons dans les média spécialisés et dans la presse nationale et régionale, et surtout sur tous les sites des grands réseaux associatifs, nous encouragent à repartir pour une décennie de plus ... d'autant que nos nombreux partenariats s'enrichissent au fil des années, par exemple avec l'ACOSS-URSSAF dont le directeur nous fait l'honneur d'une préface représentative de cette belle coopération. Coopération qui se traduit depuis début 2012 par l'insertion d'une ligne consacrée aux associations dans le suivi trimestriel de l'emploi.

Nos coopérations en régions sont également enrichissantes d'informations, de suggestions et d'expériences : en Lorraine, en Pays de la Loire, dans le Centre, ou encore en région Rhône-Alpes... Il en est de même en départements, près des deux tiers ayant été concernés par une observation de la vie associative, au cours des trois dernières années.

Que comporte le cru 2012 ? D'abord le suivi des principaux repères : un nombre de créations en baisse constante depuis trois ans maintenant, certaines régions étant tout particulièrement et intégralement touchées ; un emploi associatif qui a souffert en 2011, pour le régime général comme pour le régime agricole (5% des salariés associatifs), et qui se stabilise enfin au cours des deux premiers trimestres 2012 ; une évolution qui nous conduit à une estimation de 1,3 million d'associations aujourd'hui, animées par seulement 11 millions de bénévoles. Une maigre ressource à partager de plus en plus.

Ensuite, une analyse détaillée montrant que le secteur associatif ajoute aux services qu'il rend et au lien social qu'il développe, un intérêt économique significatif : un emploi privé sur 10, et c'est même plus d'un emploi privé sur sept dans certains départements qui n'ont pas la chance de connaître un développement économique important. C'est aussi un secteur qui embauche plus de femmes que les autres, et surtout deux fois plus de seniors que le reste du secteur privé.

Enfin, comme chaque année, cette édition donne très largement la parole aux responsables bénévoles des associations. Au lendemain de l'élection présidentielle, ils ont indiqué comment ils envisageaient la rentrée de septembre : beaucoup de craintes, mais aussi beaucoup de projets. Des craintes qui portent sur le renouvellement, la motivation et l'investissement des dirigeants bénévoles, avant même les difficultés financières.

Dans un dernier chapitre, ils nous aident à décrypter le quotidien des associations, pour partager leurs difficultés, leurs satisfactions, mais aussi pour identifier des marges de progrès : que ce soit dans leurs relations avec leurs partenaires financiers publics et privés ; que ce soit avec leurs prestataires que sont les banques, les sociétés d'assurance, les fournisseurs en matière de communication, ou encore les experts comptables ou les centres de gestion ; que ce soit aussi leurs partenaires que sont les services vie associative des municipalités, des conseils généraux, ou encore les maisons des associations... Ces prestataires et ces partenaires, soucieux de mieux répondre aux attentes des responsables associatifs, trouveront dans les résultats matière à réflexion, et à progression.

Nous ne sommes pas leur porte-paroles, c'est le rôle des représentants institutionnels du secteur, nous sommes simplement des observateurs indépendants, attentifs et très rigoureux sous l'égide d'un Comité pluridisciplinaire que préside Roger SUE, et composé d'une quarantaine d'experts.

Cécile BAZIN – Jacques MALET, *respectivement directrice et président fondateurs de R&S.*

PREMIERE PARTIE : LE BILAN DES CREATIONS

Avant d'entamer le bilan annuel détaillé, traditionnellement consacré aux associations *Loi 1901*, parcourons les dernières informations officielles disponibles, relatives de près ou de loin à la vie associative. Pour quelques repères historiques sur ce sujet, le lecteur se reportera à la 8^{ème} édition de *La France associative en mouvement*¹.

- Le ministère de l'Intérieur recense en mai 2012, 1 962 associations reconnues d'utilité publique en France. Il dénombre par ailleurs, à la même date, 620 fondations reconnues d'utilité publique et 328 fondations d'entreprises.
- Le ministère de l'Economie et des Finances² fait état, au 18 juillet 2012, de 1035 fonds de dotation créés depuis janvier 2009. L'Association Française des Fundraisers et Aklea, dans leur dernière photographie des fonds de dotation,³ mettent en avant « *le succès de ce dernier né des outils de la philanthropie* » et ajoute que « *sa simplicité de création, sa souplesse de gestion et sa force attractive en termes philanthropiques séduisent à l'évidence, tant les particuliers, que les personnes morales et les institutions publiques* ». Ils révèlent que « *16 fonds de dotation ont été dissous depuis leur institution, portant le nombre de fonds de dotation en activité à 1019 au 30 juin 2012* ».

S'agissant des associations *Loi 1901*, les dissolutions déclarées officiellement sont si peu représentatives des disparitions d'associations qu'elles n'apportent pas d'informations significatives lorsqu'on veut dresser le panorama du tissu associatif en France. Il faut donc avoir recours à d'autres indices.

Pour la dixième année consécutive, l'équipe de Recherches & Solidarités se concentre donc sur les créations d'associations : en examinant tour à tour la dynamique des créations depuis le début des années 1990 jusqu'à fin août 2012, les disparités territoriales et l'évolution de l'objet des associations.

1 – REcul DES CREATIONS D'ASSOCIATION DEPUIS 3 ANS

RAPPELS METHODOLOGIQUES :

- A l'exception des départements d'Alsace-Moselle⁴, toutes les associations nouvelles font l'objet d'une parution au journal officiel⁵. Ces annonces constituent notre source d'informations, en coopération avec les services du journal officiel, selon un suivi annuel des créations au niveau départemental, et ponctuellement au niveau infra départemental.
- Pour des raisons largement argumentées dans nos précédentes éditions, nous mesurons l'évolution annuelle des créations d'associations du début septembre⁶ à la fin du mois d'août. A la fois parce que cette période correspond au rythme de la vie associative elle-même, et pour éviter des biais très importants constatés et démontrés, lors de mesures à l'année civile.

¹ Edition 2010 - Disponible sur www.recherches-solidarites.org

² <http://www.economie.gouv.fr/plus-de-mille-fonds-de-dotation-crees>

³ http://www.aklea.fr/4eme-Photographie-des-fonds-e.html?var_recherche=fonds%20de%20dotation&lang=fr

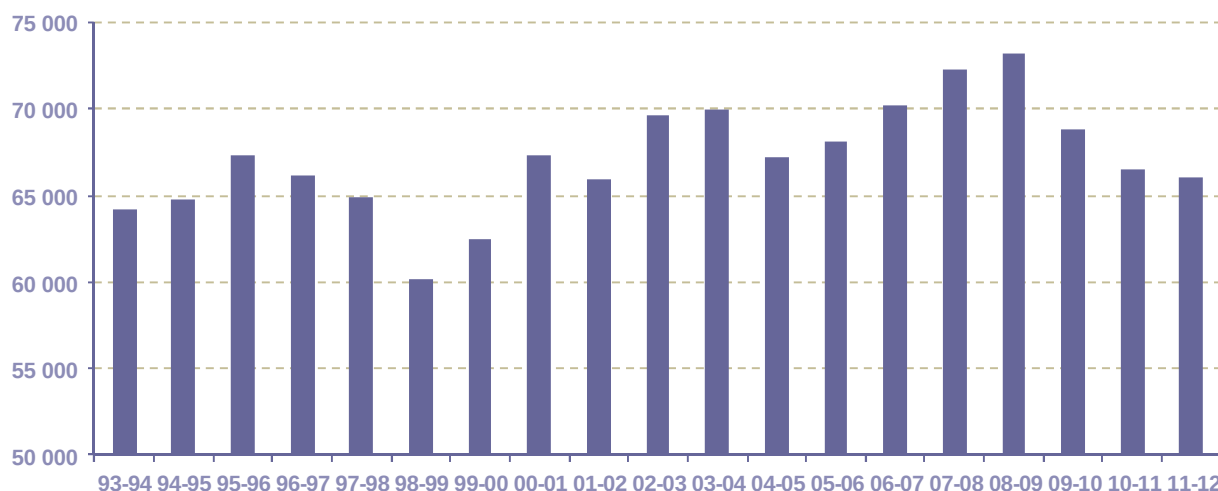
⁴ Les associations ayant leur siège social dans les 3 départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont soumises à la loi de 1908 (code civil local). Les dépôts et les modifications de statuts doivent être enregistrés auprès du tribunal d'instance. Nous remercions ici les services des trois préfectures avec lesquels nous coopérons annuellement.

⁵ A partir des déclarations en préfecture, sous-préfecture ou à la direction départementale en charge de la vie associative.

⁶ C'est du reste le temps fort de rentrée dans de très nombreuses communes, avec l'organisation de forums associatifs.

Un graphique présente l'évolution annuelle sur une longue période. Depuis 19 ans, des vagues successives de hausse et de retrait. De 1993-94 à 2001-02, la moyenne annuelle des créations est inférieure à 65.000. Elle est supérieure à 70.000 entre 2002-03 et 2008-09, année record avec plus de 73.000 associations nouvelles. Depuis, la moyenne des trois dernières années a nettement fléchi et s'élève à 67.000.

Graphique 1 : Evolution annuelle des créations d'associations



Source : Journal officiel et préfectures d'Alsace et Moselle. Traitement R & S.

L'année 2009-2010 met un terme à cet élan et ramène le nombre de créations sous la barre des 70.000 (68.819). Ce premier recul de 6% a été brutal. L'année 2010-2011 marque un deuxième recul, moins net mais significatif de 3,3%. Lors de cette dernière année, la baisse se réduit encore, mais demeure (0,8%). Au cours de cette année 2011-2012, le nombre d'associations nouvelles dépasse ainsi à peine 66.000 : 66043, exactement. Cumulé sur les trois dernières années, le retrait est significatif : 9,8%.

Reconnaissons que R&S, rejoint par d'autres acteurs et observateurs du monde associatif, met en garde depuis plusieurs années sur la concurrence de plus en plus vive que représente un volume considérable d'environ 70.000 associations nouvelles par an. Et cette tension se ressent surtout vis à vis d'une ressource humaine bénévole non extensible et sur des moyens financiers publics, au mieux stagnants.

Pour autant, si l'on peut se réjouir d'un nombre plus limité d'associations nouvelles, pour éviter la déstabilisation du tissu associatif existant, on peut aussi légitimement s'interroger sur les significations de ce repli, au plan individuel, et considérer ce tassement des initiatives comme un signal important, marquant le repli sur soi, la peur du lendemain, la morosité...

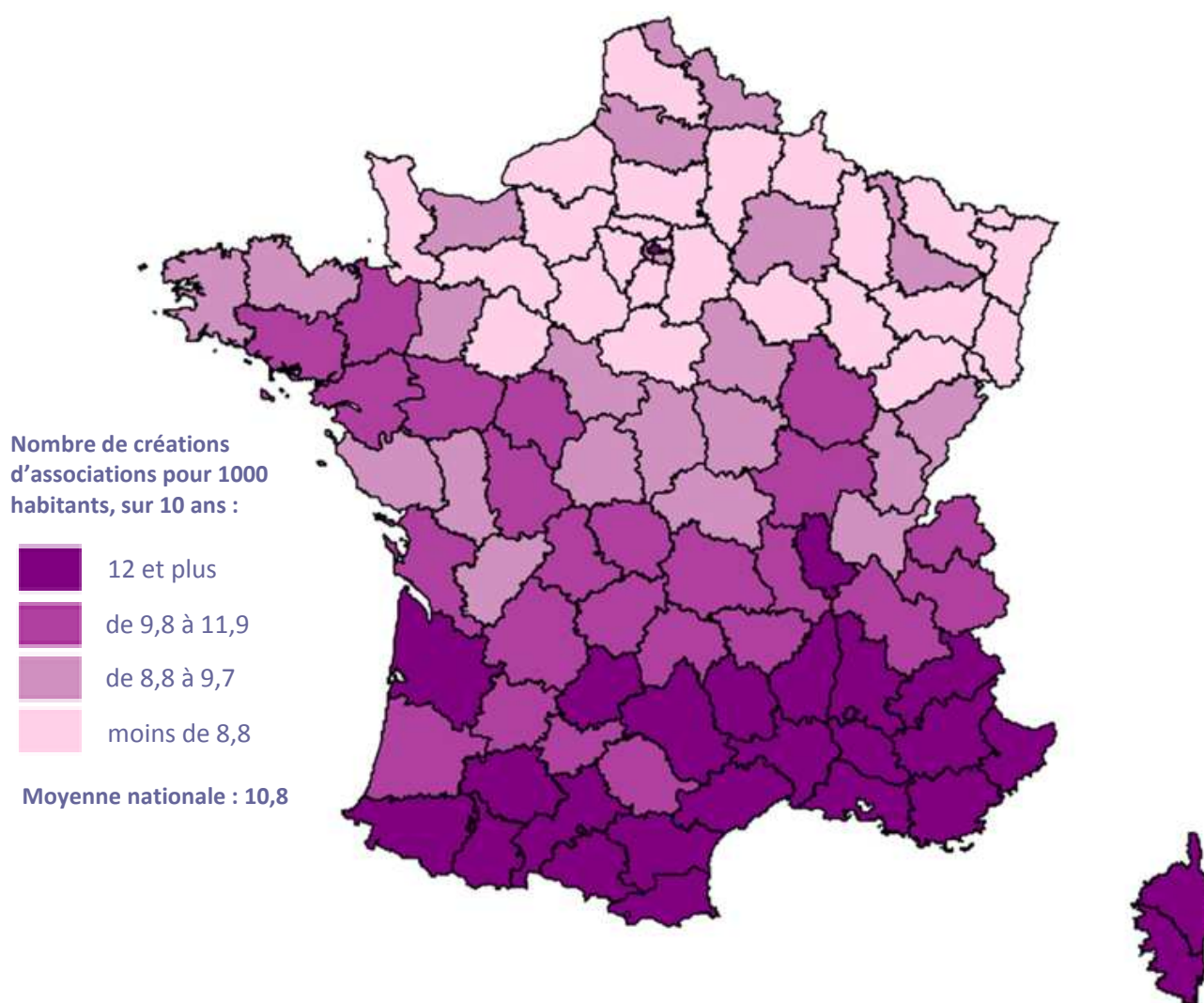
2 – LES CREATIONS DANS LES DEPARTEMENTS

Partons de la carte de France des créations d'associations, sur une période significative de 10 ans, avant d'observer les évolutions récentes dans les départements.

Elle situe chaque département quant à sa dynamique de création, au regard de sa population, c'est-à-dire au regard des besoins et des attentes de ses habitants. Ce ratio permet de classer les départements selon 4 groupes, autour d'une moyenne nationale de 10,7 associations nouvelles pour 1.000 habitants au cours de la période 2002-03 – 2011-12. Les disparités géographiques sont nettes et la densité de créations est bien plus forte au sud de la France.

Sans jugement de valeur, naturellement. Et sans confondre « *dynamique de création d'associations* » et « *dynamisme du tissu associatif* ». Un nombre élevé de créations dans un département ou une augmentation du nombre des créations, peut tout autant participer d'une vie associative intense que d'une sorte de gesticulation de la part de ceux qui n'auraient de cesse de créer leur propre association, fut-elle ensuite en concurrence ou en doublon avec d'autres.

Il est également possible qu'une certaine fragilité associative conduise, ici ou là, à la nécessité d'un renouvellement, et donc à la création de nouvelles structures pour remplacer celles qui sont défailtantes.



On retrouve sur cette carte actualisée à la dernière décennie, les mêmes disparités que celles que nous observons depuis plusieurs années : une densité de créations plus forte au sud qu'au nord de la France, avec une évolution progressive du nord vers le sud, mais aussi quelques zones d'assez forte densité, comme la Bretagne, et quelques départements du grand ouest (Loire Atlantique, Mayenne, Maine et Loire, Indre-et-Loire, Vienne, Charente Maritime, Gironde), les deux départements bourguignons de Côte d'Or et Saône-et-Loire, ainsi que Paris.

Il est tout de même très significatif que le nombre des créations sur 10 ans, pour 1000 habitants, varie de 7% en milieu urbanisé (Pas-de-Calais) ou grande couronne et rural (Aisne), au nord, à plus de 17% en milieu tout aussi urbanisé (Hérault) et rural (Hautes Alpes), au sud.

Troublés par ces 3 années consécutives de baisse du nombre de créations au plan national, nous avons observé de plus près l'évolution de chaque département sur cette période récente. Précisons tout de suite que le mouvement national se traduit d'une manière quasiment générale dans les départements : c'est ainsi que 85 d'entre eux enregistrent une baisse, au cours de cette période triennale. Et on n'observe que 8 départements métropolitains en légère hausse : inférieure à 4% pour les Hauts-de-Seine, l'Essonne, le Loir-et-Cher, le Bas-Rhin, la Loire, les Pyrénées-Atlantiques, la Corse-du-Sud ; et dépassant juste les 5% pour la Gironde (5,3%).

Pour constituer une sorte de typologie, nous avons identifié trois groupes de départements présentant des caractéristiques communes et très marquées.

- Un premier groupe de 16 départements se détachent en raison de trois années consécutives de baisse, et d'une baisse cumulée supérieure à 14% :

Nièvre	Deux-Sèvres
Bouches-du-Rhône	Aveyron
Hérault	Seine-Maritime
Lot-et-Garonne	Loiret
Aude	Pyrénées-Orientales
Vosges	Cantal
Alpes-de-Haute-Provence	Manche
Var	Tarn-et-Garonne

La frange méditerranéenne y est bien représentée avec trois départements du Languedoc Roussillon sur les 5 que compte la région, 3 de Provence Alpes-Côte d'Azur sur 6 et 2 de Midi-Pyrénées. Les 8 autres départements sont dispersés sur le reste du territoire : la Manche, la Seine-Maritime, les Deux-Sèvres et le Lot-et-Garonne, à l'ouest ; les Vosges à l'est ; la Nièvre, le Loiret au centre et le Cantal un peu plus au sud.

L'Isère et la Vienne sont proches de ce premier groupe avec une baisse continue sur 3 ans, mais moins affirmée que dans les départements précédemment cités, et ralentie en 2011-2012.

- Un deuxième groupe de 11 départements enregistre une baisse significative sur les trois dernières années, malgré une année 2010-2011 marquée par un rebond du nombre de créations. Tel est le cas des Yvelines et de la Seine-et-Marne en Ile-de-France ; ainsi que d'une dizaine de départements disséminés sur le territoire : le Pas-de-Calais, l'Yonne, les Hautes-Alpes, le Puy-de-Dôme, la Côte d'Or, la Somme, l'Eure-et-Loir, le Territoire de Belfort et la Haute-Vienne.
- Un troisième groupe comporte 21 départements qui voient le nombre des créations d'associations repartir significativement à la hausse en 2011-2012, après deux années de baisse. Sur ces 21 départements, on remarquera la présence de 16 départements ruraux :

Oise	Gers	Saône-et-Loire
Haute-Marne	Creuse	Alpes-Maritimes
Charente-Maritime	Jura	Tarn
Gard	Ardèche	Haute-Loire
Ardennes	Seine-Saint-Denis	Lozère
Charente	Drôme	Landes
Allier	Loire-Atlantique	Gard

Pour tenter de comprendre un peu ces mouvements qui ne manqueront pas d'interpeler celles et ceux qui suivent le secteur associatif, nous avons réalisé une approche complémentaire en fonction des régions. Non pas qu'elles représentent des entités toujours homogènes, mais elles constituent des ensembles de départements proches. Nous partons cette fois de trois groupes de départements : ceux qui ont chuté plus lourdement que la moyenne, soit de plus de 12,5% et ils sont 42 ; ceux qui se situent autour de la moyenne nationale, et ils sont 23 ; ceux qui chutent un peu moins que la moyenne (de moins de 6%) ou qui augmentent légèrement, et ils sont 35.

Examinons maintenant l'appartenance régionale des départements de chacun des cinq groupes : dans celui qui enregistre les plus fortes baisses, on trouve tous les départements, sans exception, d'Auvergne, de Basse-Normandie, de Bourgogne, de Languedoc-Roussillon et de Picardie. On trouve aussi trois départements sur quatre de Poitou-Charentes, la Vienne se situant à la moyenne nationale. Il y a enfin quatre départements sur six, appartenant à la région PACA, les deux autres se situant aussi au-dessus de la moyenne nationale.

A l'opposé, dans le groupe des départements qui enregistrent une baisse modérée ou une légère hausse, on trouve les deux départements d'Alsace, quatre départements d'Ile de France sur huit, les autres situés près de la moyenne nationale, quatre départements sur les cinq des Pays de la Loire, la Vendée se situant près de la moyenne, et cinq départements sur les huit que compte la région Rhône-Alpes, l'Ain faisant largement exception avec une forte baisse de plus de 14%.

Les autres régions présentent des départements dans chacun des trois groupes : il en est ainsi de Midi-Pyrénées, avec trois départements en forte baisse, trois départements autour de la moyenne, et le Lot et la Haute-Garonne, relativement épargnés. La région Centre classe le Loiret parmi les plus fortes baisses, trois départements autour de la moyenne, et l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher dans le groupe relativement stable. La région Aquitaine comporte deux départements en forte baisse (Lot-et-Garonne et Dordogne) et à l'opposé trois départements en hausse (Landes, Pyrénées-Atlantiques et Gironde).

3 – LES OBJETS DES CREATIONS

Depuis avril 2007, les associations nouvellement créées sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous rubriques très ciblées (plus de 250 au total). Avec des libellés plus précis et des thèmes nouveaux, ce classement permet d'identifier clairement certaines activités (préservation du patrimoine, cercles de réflexion, tourisme...).

La possibilité d'*inscriptions* multiples dans deux, voire trois rubriques, permet, le cas échéant, d'identifier une même association selon plusieurs approches : une association de *recherche médicale* peut être repérée via le thème *santé* ou via le thème *recherche*. De même, un foyer rural agissant dans le secteur de la *culture*, des *loisirs* et de *l'éducation*, pourra apparaître dans chacun de ces trois domaines.

Du fait de ces *inscriptions* qui peuvent être multiples, le lecteur ne sera pas étonné de constater que le nombre d'*inscriptions* dépasse forcément le nombre des créations.

A – REPARTITION DES INSCRIPTIONS

Observant une baisse continue des créations d'associations depuis trois ans, nous avons pris l'option cette année, de focaliser notre observation sur cette période récente, de septembre 2009 à août 2012.

Tableau 1 : Répartition des *inscriptions* au Journal officiel au cours des 3 dernières années

Les 29 thèmes du Répertoire National des Associations en 2012	Nombre d'inscriptions	Répartition en %
Culture, pratique d'activité artistiques, culturelles	52 918	23,0%
Sports	34 517	15,0%
Chasse, pêche	2 188	1,0%
Clubs de loisirs, relations	20 250	8,8%
Action socio-culturelle	10 182	4,4%
Interventions sociales	4 191	1,8%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	11 187	4,9%
Services familiaux, services aux personnes âgées	2 814	1,2%
Santé	7 806	3,4%
Services et établissements médico-sociaux	1 398	0,6%
Education, formation	14 153	6,2%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	9 030	3,9%
Conduite d'activités économiques	887	0,4%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	4 789	2,1%
Environnement, cadre de vie	8 512	3,7%
Information, communication	5 283	2,3%
Activités politiques	2 789	1,2%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	3 743	1,6%
Activités religieuses	3 131	1,4%
Recherche	1 315	0,6%
Armée	959	0,4%
Tourisme	838	0,4%
Justice	348	0,2%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	17 411	7,6%
Clubs, cercles de réflexion	3 453	1,5%
Logement	317	0,1%
Sécurité, protection civile	122	0,1%
Préservation du patrimoine	4 464	1,9%
Domaines divers	978	0,4%
TOTAL des inscriptions	229 973	100,0%

Source : Journal officiel, inscriptions de l'été 2009 à l'été 2012. Traitement R & S.

On observe que 38% des *inscriptions* figurent dans l'un des deux thèmes *culture* et *sports* et on rappellera à ceux qui s'intéressent à ces secteurs qu'ils disposent d'un degré d'observation particulièrement fin pour repérer les créations d'associations depuis 2007 :

⇒ S'agissant du sport, le répertoire recense 37 disciplines différentes et n'oublie pas l'*arbitrage*, les *associations multisports locales, scolaires ou en entreprise*, la *gestion des équipements sportifs* et l'*organisation de rencontres*, les *associations pour la promotion du sport*, les *activités de plein air*, la *chasse* et la *pêche*.

⇒ Pour la culture, aux côté des différentes activités artistiques et culturelles, on trouve la *promotion de l'art et des artistes*, les *loisirs scientifiques et techniques*, les *langues, dialectes et patois* et les *arts de la rue*.

Pour la majorité des lecteurs, arrêtons-nous sur ce tableau synthétique réunissant neuf grands thèmes. Cette répartition permet de garder en mémoire quelques repères et permet également une comparaison à l'échelle départementale, régionale et nationale, et donc une mise en valeur des spécificités locales. Ne sont reprises, dans ce tableau, que les régions se détachant des autres pour la part importante des *inscriptions* sous l'un de ces 9 thèmes.

Tableau 2 : Répartition des *inscriptions* selon les principaux secteurs sur 3 ans (en %)

	Répartition nationale (en %)	Les régions où la part des <i>inscriptions</i> est nettement supérieure à la moyenne
Culture	23,0	Bretagne, PACA, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées
Sport	16,0	Corse, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté
Loisirs	13,2	Champagne-Ardenne, Bourgogne, Limousin, Picardie, Poitou-Charentes
Social	7,9	Centre, Ile-de-France, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire
Santé	4,0	Lorraine, Midi-Pyrénées
Education, formation	6,2	Pays-de-la-Loire, Nord Pas-de-Calais
Economie	4,3	Auvergne, Basse-Normandie, Poitou-Charentes, Bretagne
Aide à l'emploi, développement local	2,1	Haute-Normandie
Environnement	3,7	Corse, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Haute et Basse Normandie
Autres (1)	19,6	
Total	100,0	

Source : Journal officiel. Traitement R & S. (1) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

On retrouve ici les thèmes de la culture, de la santé, de l'enseignement, de l'aide à l'emploi et de l'environnement déjà présentés en tant que tels dans le tableau précédent. Les autres sont des regroupements de deux ou trois thèmes : ainsi les loisirs (13,2%) sont constitués de 8,8% de *clubs de loisirs* et de 4,4% d'*action socioculturelle*.

Pour ce qui est des spécificités régionales, le lecteur pourra se reporter aux présentations détaillées que réalise R&S pour chacune des 26 régions⁷, ainsi que dans les panoramas départementaux de la vie associative⁸.

⁷ Voir les 26 monographies *Associations en région*, réalisées avec le soutien de l'Association des régions de France et de la Caisse des Dépôts, accessibles depuis notre [carte de France régionale](#).

⁸ Voir les travaux réalisés récemment par notre équipe dans environ deux-tiers des départements, accessibles depuis notre [carte de France départementale](#).

B - QUELQUES SIGNES D'ÉVOLUTION

Le tableau suivant présente la répartition des *inscriptions* par grands thèmes, au fil des années, ce qui permet de dégager quelques mouvements significatifs.

Tableau 3 : Evolution de la répartition des inscriptions selon les principaux secteurs (en %)

	En 2007-2008	En 2008-2009	En 2009-2010	En 2010-2011	En 2011-2012
Culture	21,4%	21,4%	23,2%	22,9%	23,0%
Sports	14,7%	14,7%	15,7%	15,5%	16,0%
Loisirs	14,2%	14,2%	13,8%	13,7%	13,2%
Social	7,8%	7,8%	7,7%	8,0%	7,9%
Santé	4,5%	4,5%	4,3%	3,8%	4,0%
Education, formation	5,8%	5,8%	5,7%	6,0%	6,2%
Economie	5,3%	5,3%	4,6%	4,2%	4,3%
Aide à l'emploi, développement local	3,1%	3,1%	2,5%	2,1%	2,1%
Environnement	3,8%	3,8%	3,8%	3,9%	3,7%
Autres ⁽¹⁾	19,3%	19,3%	18,7%	19,7%	19,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R & S. (1) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

On isolera un premier groupe de thèmes dans lesquels la part des *inscriptions* reste relativement constante sur les cinq années : culture, social, santé, environnement. Et l'on mettra l'accent sur les évolutions, plus ou moins fortes, mais continues d'année en année. Tel est le cas du sport dont la part des *inscriptions* est passée de 14,7% en 2007-2008 à 16% en 2011-2012. Inversement, celle des loisirs, de l'éducation – formation, de l'économie, de l'aide à l'emploi fléchit régulièrement depuis 2007-2008.

Au-delà de ce tableau, on distinguera, au sein de la rubrique « autres », deux thèmes en « perte de vitesse » : information – communication (passant de 3,1% à 2,2% en 5 ans) et activités politiques (de 2,2% à 1,3%). Et deux thèmes en progression constante : activités religieuses, spirituelles ou philosophiques (de 1% à 1,4%) et amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense des droits fondamentaux, passant de 5,6% à 7,5%).

4 – COMBIEN D'ASSOCIATIONS EN ACTIVITE AUJOURD'HUI ?

Personne ne peut le dire avec précision : tous les chercheurs en sont réduits à des estimations car on ne connaît que le flux d'entrée (les créations), et on ne connaît qu'une très faible part du flux de sortie (dissolutions, mises en sommeil...). Un consensus se fait aujourd'hui autour d'un nombre de l'ordre de 1,3 million d'associations en activité.

En dépit de toutes les bonnes paroles qui ont été prononcées lors de la dernière conférence nationale de la vie associative (décembre 2009), et sauf à harceler en permanence les responsables associatifs

d'inquisitions administratives, alors qu'ils ont bien d'autres choses à faire, on restera sur des estimations. Cela n'empêchera pas la terre de tourner et le monde associatif de fonctionner ! Depuis plusieurs années, nous procédons par estimation à partir de quatre critères complémentaires, parfaitement maîtrisés et mesurés :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national (à partir des publications au Journal officiel)
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement grâce à nos coopérations avec l'ACOSS-URSSAF et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement par le ministère
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport, d'après le nombre de créations d'associations sportives et l'évolution du nombre de clubs recensés chaque année par le ministère.

Ces estimations sont actualisées tous les deux ans pour tenir compte d'éventuelles évolutions. Elles sont réalisées à l'échelle des départements, permettant ainsi une estimation régionale, telle qu'elle est présentée dans le tableau suivant⁹.

Tableau 4 : Estimation du nombre d'associations en activités en région

	Estimation du nombre d'associations en activités en région
Alsace	28 500 à 30 500
Aquitaine	63 000 à 68 000
Auvergne	28 500 à 33 000
Basse-Normandie	25 000 à 28 500
Bourgogne	29 500 à 34 000
Bretagne	62 000 à 67 000
Centre	45 500 à 49 500
Champagne-Ardenne	23 000 à 26 000
Corse	7 500 à 8 500
Franche-Comté	21 000 à 23 000
Haute-Normandie	26 500 à 30 500
Ile-de-France	190 000 à 222 000
Languedoc Roussillon	56 000 à 61 000
Limousin	15 000 à 17 000
Lorraine	34 000 à 38 000
Midi-Pyrénées	63 000 à 68 000
Nord Pas-de-Calais	64 000 à 69 000
Pays de Loire	64 000 à 69 000
Picardie	28 500 à 31 500
Poitou-Charentes	34 000 à 39 000
Provence Alpes Côte d'Azur	100 000 à 116 000
Rhône-Alpes	116 000 à 132 000
Guadeloupe	6 300 à 7 300
Guyane	3 100 à 4 200
Martinique	6 300 à 7 300
Réunion	12 000 à 14 000
France entière	Environ 1 300 000

⁹ Ces estimations figurent dans les monographies Repères et chiffres clés sur les associations en régions réalisées en partenariat avec l'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts. En ligne sur <http://www.recherches-solidarites.org/page/dans-les-territoires/etudes-en-region/> et sur <http://www.essenregion.org/site/Recherches-Solidarites>

DEUXIEME PARTIE : LE BILAN DE L'EMPLOI EN 2011¹⁰ ET LA CONJONCTURE AU PREMIER SEMESTRE 2012

1 – LE SECTEUR ASSOCIATIF, COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ECONOMIE SOCIALE

A – LES CONTOURS DE L'ECONOMIE SOCIALE EN 2011

Les organisations d'économie sociale relèvent de statuts juridiques qui leur sont propres et que l'on regroupe en quatre composantes : les associations, les fondations, les coopératives, les mutuelles.

⇒ Au cours de l'année 2011, l'économie sociale a compté environ 200.000 établissements¹¹ employeurs, dont 10% relèvent du régime agricole.

⇒ Le nombre de salariés recensés au cours de l'exercice¹² était de 2.350.000, dont 12% relevant du régime agricole. Cet effectif a été à peu près constant entre 2010 et 2011. Il représente environ 12,5% du total des salariés privés, soit un salarié sur huit en moyenne¹³ : ce pourcentage varie fortement d'une région à l'autre, de 8,5% en Ile-de-France à 16,4% en Limousin.

⇒ La masse salariale distribuée en 2011 a été de 51,6 milliards d'euros, dont 14% sous régime agricole, notamment dans le cadre du secteur coopératif. Ce total représente environ 10% de la masse salariale totale privée.

B - LA PART IMPORTANTE DES ASSOCIATIONS

Au sein de l'économie sociale, le secteur associatif représentait en 2011 :

- Plus de 83 % des établissements, comme en 2010,
- Plus de 76,8% du nombre des salariés de l'économie sociale, avec en moyenne environs 11 salariés par association,
- Environ 68,6 % de la masse salariale totale distribuée, chiffre inférieur à la part des salariés associatifs, compte tenu du nombre de temps partiels proposés dans ce secteur.

C – UNE BONNE MAITRISE DE LA REALITE DE L'EMPLOI ASSOCIATIF

A partir de deux années tests (2006 et 2008), nous avons démontré¹⁴ que l'on disposait désormais d'informations précises, solides et globalement concordantes, sur l'emploi associatif, approché selon les statuts juridiques des établissements. Cette vérification a été effectuée à partir d'un rapprochement entre les données respectivement publiées par R&S et par l'INSEE. Statistiquement, l'écart constaté se

¹⁰ Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Paul FRANCESCHI, Anne - Laure ZENNOU, Mihaela MOSU NASR, et Noël TADJINE, au titre de la direction des statistiques, des études et de la prévision (DISEP) de l'ACOSS, ainsi que Marc PARMENTIER et Guillaume PREVOSTAT, au titre de la CCMSA.

¹¹ Une entreprise (code SIREN) peut être composée de plusieurs établissements (code SIRET), et ce sont ces derniers qui constituent l'unité observée.

¹² Les données sur les effectifs sont en fin de trimestre. Le nombre de salariés sur l'année est calculé comme la moyenne des effectifs des 4 trimestres de l'année.

¹³ Tous nos rapprochements se font en ne prenant pas en compte les emplois publics : ceux-ci relèvent d'une autre logique, d'une part, et surtout ils introduisent un biais lorsque l'on veut comparer les régions entre elles ou les départements entre eux. Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org Thématique *Economie sociale – Bilan de l'emploi en 2010* – page 3.

¹⁴ www.recherches-solidarites.org – Thématique *Vie associative – La France associative en mouvement* – édition 2010.

limite à 1,5%. Il s'explique par de très légères différences concernant le périmètre pris en compte, et par le fait que R&S effectue une moyenne trimestrielle, alors que l'INSEE effectue son bilan au 31 décembre de chaque année.

Nous avons voulu faire ce travail minutieux de comparaison, à la fois pour bien maîtriser l'essentiel des différences constatées, et vérifier que les données exploitées respectivement se consolident mutuellement, au bénéfice de l'information à destination des acteurs concernés.

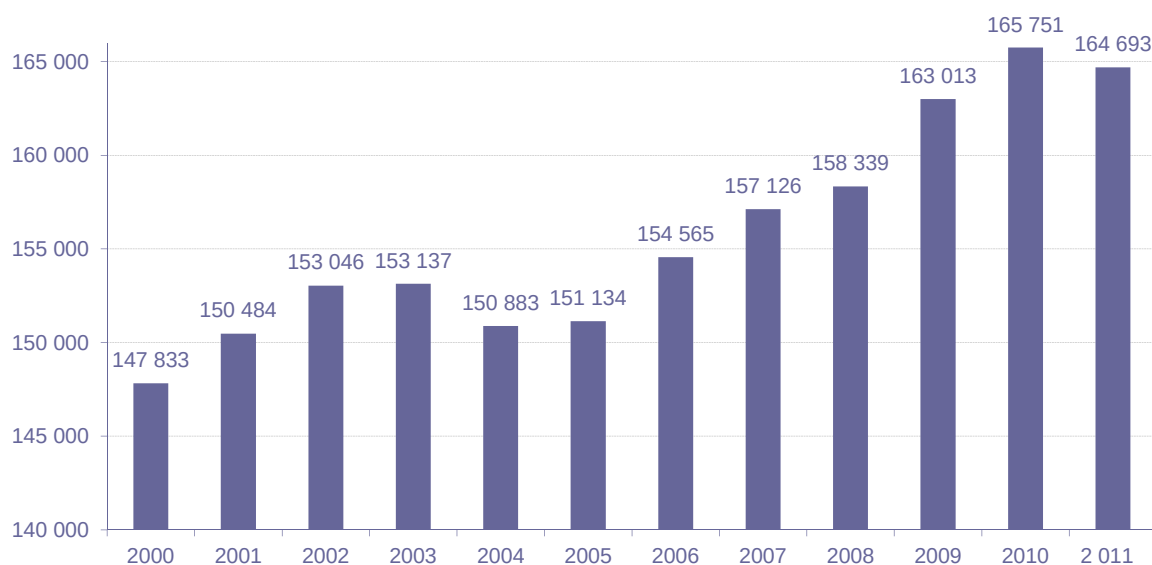
2 – LES ASSOCIATIONS : EVOLUTIONS ET CHIFFRES CLEFS EN 2011

Comme indiqué dans l'annexe méthodologique, elles correspondent à six catégories juridiques différentes, groupées dans cette présentation. Au cours de l'année 2011, près de 165.000 associations¹⁵ ont employé 1.804.000 salariés, dont environ 5% relevant du régime agricole, pour une masse salariale de 35,4 milliards d'euros.

A – UN COUP D'ARRET A LA PROGRESSION DU NOMBRE DES EMPLOYEURS ASSOCIATIFS

Pour la première fois depuis 2005, la courbe présentant l'évolution du nombre des établissements employeurs a connu une baisse significative.

Graphique 2 – Evolution du nombre d'établissements employeurs associatifs



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Les années 2004 et 2005 avaient enregistré une baisse significative du nombre des employeurs associatifs, à la fin du dispositif national des emplois jeunes. Depuis, la croissance avait été constante, avec un sommet de plus de 165.000 établissements en 2010. L'année 2011 marque un repli de l'ordre de 0,6% qui contraste avec les augmentations de 3% en 2009 et de 1,7% en 2010.

¹⁵ Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF dans ses bilans d'emploi et de masse salariale, nous avons, comme l'an passé, comptabilisé les établissements en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres... La différence est au bilan de l'ordre de 18.000, par rapport à l'ancienne méthode consistant à prendre en compte de la même manière tout établissement actif au moins un trimestre au cours d'une année donnée.

B – UN PREMIER REcul DE L'EMPLOI DEPUIS DOUZE ANS

Le secteur associatif avait gagné environ 370.000 salariés entre les années 2000 et 2010. Et pour la première fois, au cours de la période observée, il est en recul de 0,6% en 2011. Le graphique suivant montre l'évolution au fil de ces douze années.

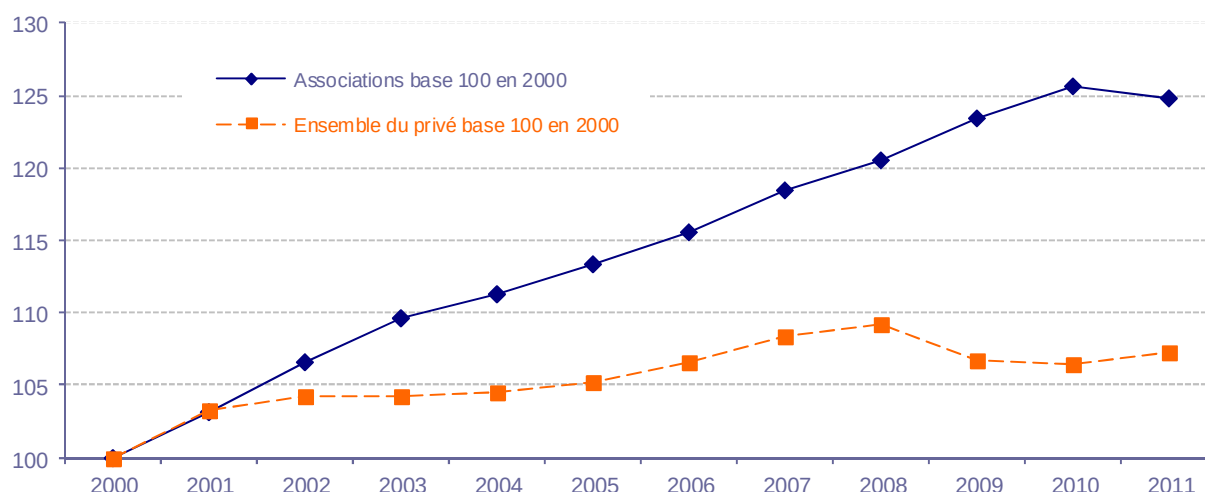
Graphique 3 – Evolution du nombre de salariés dans les associations (en milliers)



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Le secteur associatif a perdu près de 11.000 emplois entre 2010 et 2011. Après avoir résisté entre 2008 et 2010, au moment où la crise frappait l'ensemble du secteur privé, il recule à son tour, précisément au moment où l'ensemble du secteur privé concurrentiel¹⁶ a repris un peu vigueur, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 4 – Evolution comparée de l'emploi associatif et de l'emploi privé



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S

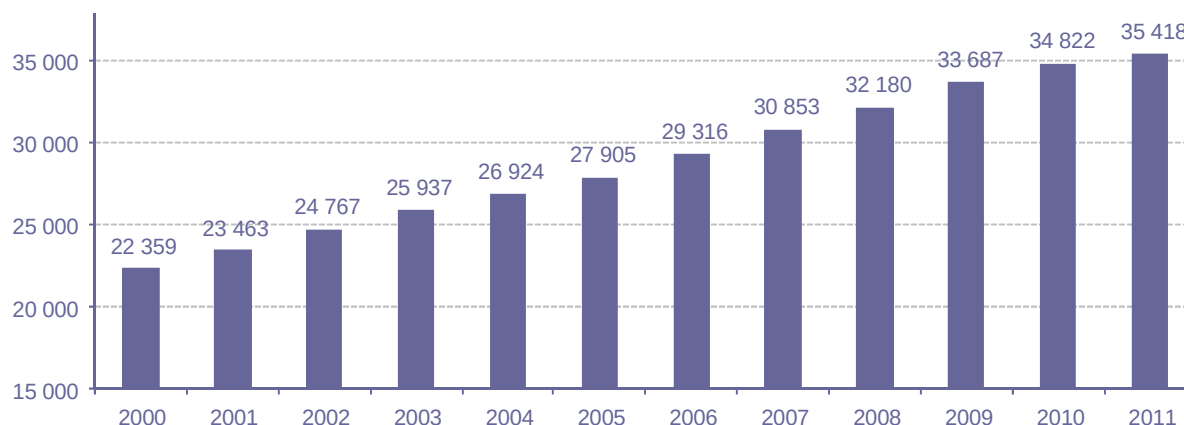
Ce recul de 0,6% du nombre de salariés associatifs contraste avec la légère reprise de l'ensemble du secteur privé, de l'ordre de 0,7% en 2011. On verra plus loin que l'année 2012 marque un coup d'arrêt à ce rebond, pendant que le secteur associatif se stabilise.

¹⁶ Voir la définition et le périmètre en annexe

C - EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Le graphique suivant présente la variation annuelle de la masse salariale. Elle a approché la somme totale de 35,5 milliards d'euros en 2011. Précisons que ce montant correspond à peu près à la masse salariale totale du secteur français de la construction.

Graphique 5 – Evolution de la masse salariale dans les associations (en millions d'euros)



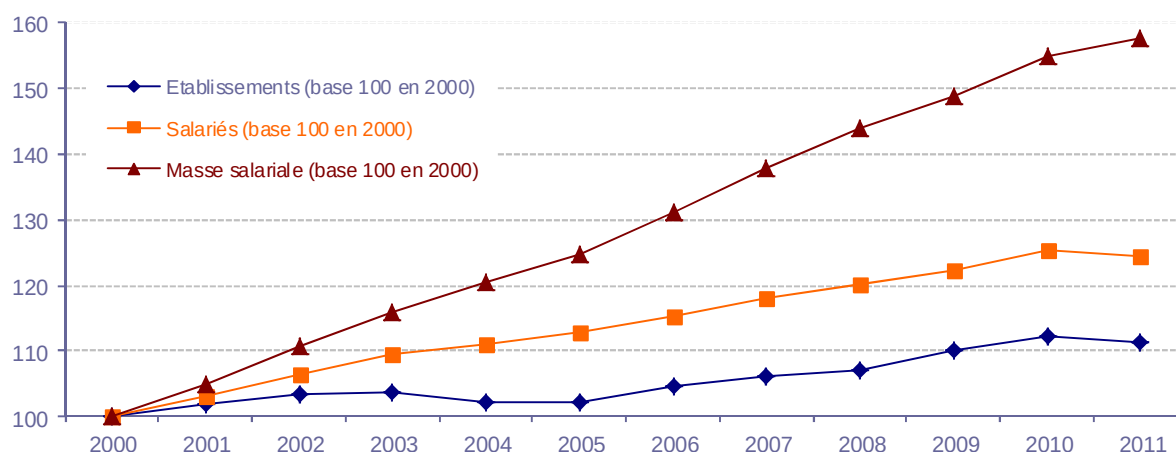
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S

La progression de la masse salariale distribuée annuellement par le secteur associatif avait été supérieure à 5% au cours des années 2006 et 2007, située au-dessus de 4% au cours des années 2008 et 2009. Elle avait été de 3,4% en 2010, et elle se limite à 1,7% en 2011.

D - UNE EVOLUTION COMPAREE SIGNIFICATIVE

Un graphique, construit en base 100 à partir de l'année 2000, permet de rapprocher les trois variables relatives au secteur associatif : établissements, nombre des salariés et masse salariale.

Graphique 6 – Evolution comparée (en base 100 en 2000) du nombre des établissements employeurs, du nombre de salariés, et de la masse salariale associative, en euros courants



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S

La différence de progression, entre le nombre d'établissements et le nombre des salariés, montre que les associations se sont renforcées : leur nombre moyen de salariés est ainsi passé d'un peu plus de 9 en 2000, à près de 11 en 2011. L'écart de l'ordre de 27 points, constaté entre la progression sur 12 ans de la courbe des salaires et celle de la courbe du nombre des salariés, se limite à 5% environ, hors inflation.

E - REGIME GENERAL ET REGIME AGRICOLE

On distingue, parmi les associations employeurs, celles qui relèvent du régime général et celles qui relèvent du régime agricole. Le tableau ci-dessous présente, séparément, les chiffres de l'année 2011. Chacun pourra constater que la seule prise en compte des données du régime général, que l'on observe dans certaines présentations, fait l'impasse sur un pourcentage de l'ordre de 5% des salariés.

Tableau 5 : Répartition des associations du régime général et du régime agricole

2011	Régime général	En %	Régime agricole	En %	Total
Etablissements	158 071	96,0%	6 622	4,0%	164 693
Salariés	1 715 970	95,1%	87 753	4,9%	1 803 723
Masse salariale (en K€)	33 863 160	95,6%	1 554 737	4,4%	35 417 897

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S

Le secteur associatif sous régime agricole compte près de 90.000 salariés, notamment dans l'enseignement (plus de 14.200) et dans le secteur social (plus de 15.000). Ce nombre est en réalité légèrement supérieur car les associations relevant du régime agricole et utilisant exclusivement le chèque emploi associatif sont prises en compte dans le régime général.

F - UNE RAPIDE APPROCHE PAR CATEGORIE JURIDIQUE

L'immense majorité (99,6%) des employeurs associatifs se retrouvent dans la catégorie juridique 9220 (associations déclarées) et dans la catégorie juridique 9260 (employeurs sous droit local en Alsace et Moselle).

Par ailleurs, les associations déclarées « *entreprises d'insertion par l'économie* » (CJ 9221), sont au nombre de 371 au total (nombre en diminution de 3,6% entre 2010 et 2011). Elles se caractérisent par un grand nombre de salariés (23 en moyenne, contre 11 pour l'ensemble des associations), travaillant pour une large part à temps partiel, ce qui se traduit par un salaire moyen par tête nettement inférieur à la moyenne des associations employeurs (15 140 euros contre un peu plus de 19 700 euros).

De même, les associations intermédiaires (CJ 9222) étaient 357 au total, soit 2 de plus qu'en 2010, actives comme employeurs. Elles comportent un très grand nombre de salariés (un peu moins de 50 en moyenne), travaillant à temps très partiel et de façon ponctuelle, ou discontinue dans l'année. Ce qui conduit à un salaire moyen par tête de 9.065 euros annuels.

Ces quelques informations n'ont pas la prétention de couvrir tout le champ de l'insertion par l'économie. Il ne s'agit là que des associations intermédiaires et des entreprises d'insertion qui ont opté pour l'un de ces deux statuts juridiques spécifiques. Or, les structures peuvent avoir choisi un statut juridique différent : statut associatif classique ou encore société anonyme, société à responsabilité limitée, société coopérative (SCOP, SCIC) pour les entreprises d'insertion.¹⁷

¹⁷ Pour en savoir plus sur ce secteur difficile à appréhender sur le plan statistique, se reporter aux repères fournis par le [CNAR-IAE](#)

G - UNE FORTE PROPORTION DE PETITES ASSOCIATIONS

La moyenne générale de l'ordre de 11 salariés par association recouvre une réalité très large, allant de très petits employeurs – les plus nombreux – à des structures importantes, notamment dans le secteur sanitaire et social.

Tableau 6 : Répartition des associations selon le nombre des salariés

Strates	Etablissements associatifs (1)	Salariés	Masse
Moins de 3	53,6%	5,8%	4,6%
3 à < 6	14,7%	5,6%	5,2%
6 à < 10	9,4%	6,7%	6,9%
10 à < 20	9,4%	12,3%	12,9%
20 à < 50	8,2%	23,8%	24,3%
50 à < 100	3,3%	20,2%	20,4%
100 et +	1,4%	25,7%	25,7%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. (1) L'unité observée ici est l'établissement (code SIRET) et non l'entreprise (code SIREN) qui peut être composée de plusieurs établissements.

Plus de la moitié des employeurs associatifs comportent un ou deux salariés. Lorsqu'on fait masse des associations employant moins de 10 salariés, on parvient à 78% des établissements, représentant seulement 18% des salariés et un peu moins de 17% de la masse salariale.

A l'opposé, on ne souligne pas assez qu'il existe beaucoup d'employeurs associatifs comportant plus de 50 salariés : en l'occurrence plus de 7.600 en 2011, correspondant à 4,7% du total des employeurs, mais à 46% du total des salariés et de la masse salariale. On verra dans le chapitre suivant qu'ils appartiennent pour une très large part au domaine sanitaire et social.

3 – L'APPROCHE DU SECTEUR ASSOCIATIF SELON LES ACTIVITES PROPOSEES

Dans les tableaux suivants, on se gardera bien de confondre une rubrique « *autres activités* », construite par groupement de multiples activités parfaitement identifiées, et une rubrique comportant des employeurs « *non classés ailleurs* », faute de mieux.

A – LA REPARTITION DES ETABLISSEMENTS EN 2011

Un premier tableau permet de présenter la part que représente chaque activité, du point de vue des établissements, du nombre de salariés et de la masse salariale distribuée.

Tableau 7 : Répartition des associations par secteur d'activité

Secteurs d'activité (selon les libellés INSEE)	Associations (établissements)	Salariés	Masse salariale
Enseignement	10,3%	11,9%	12,4%
Activités sportives	18,0%	4,2%	3,1%
Activités humaines pour la santé	2,1%	7,3%	10,9%
Hébergement médico-social	5,6%	18,5%	20,7%
Action sociale sans Hébergement	12,6%	29,7%	23,8%
Activités liées à l'emploi	0,8%	2,1%	1,3%
Activités culturelles	11,9%	3,3%	3,0%
Activités récréatives et de loisirs	1,4%	0,6%	0,4%
Hébergement	1,4%	1,2%	1,3%
Restauration	0,8%	0,4%	0,4%
Activités des agences de voyages	1,1%	0,4%	0,5%
Activités des organisations patronales et consulaires	0,7%	0,4%	0,8%
Activités des organisations professionnelles	0,9%	0,7%	0,8%
Organisations religieuses	1,5%	0,6%	0,6%
Recherche-développement scientifique	0,4%	0,3%	0,6%
Agriculture, élevage, chasse pêche	1,3%	1,5%	1,6%
Autres activités répertoriées (1)	3,5%	3,2%	4,4%
Activités des organisations associatives non classées ailleurs	25,7%	13,6%	13,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. (1) Ces activités sont bien identifiées et sont ici regroupées. La liste de ces autres activités figure en annexe.

Dans un premier temps, on remarque la place qu'occupent des activités du secteur sanitaire et social : plus de 20% des établissements, mais surtout plus de 55% du nombre des salariés et de la masse salariale. Dans un second temps, on note des différences considérables, entre des secteurs qui représentent une proportion assez faible du nombre d'établissements, comme celui de la santé ou de l'hébergement médicosocial, et des secteurs qui inversement comportent une large proportion d'établissements, pour une faible proportion de salariés, tels ceux du sport ou de la culture.

B – TAILLE MOYENNE ET SALAIRE MOYEN ANNUEL PAR TÊTE

Ces différences se traduisent d’une manière plus précise encore, dans le tableau suivant. Il présente pour chacune des activités, la taille moyenne des associations employeurs et le salaire moyen annuel distribué.

Tableau 8 : Taille moyenne et salaire moyen selon les secteurs d’activités

Secteurs d’activité (selon les libellés INSEE)	Taille moyenne des associations	Salaire annuel moyen par tête (en €)
Enseignement	12,7	20 375
Activités sportives	2,6	14 647
Activités humaines pour la santé	38,8	29 258
Hébergement médico-social	36,1	21 986
Action sociale sans Hébergement	25,8	15 751
Activités liées à l’emploi	30,7	11 661
Activités culturelles	3,1	17 760
Activités récréatives et de loisirs	4,4	13 495
Hébergement	9,1	20 936
Restauration	5,6	16 825
Activités des agences de voyages	4,4	22 845
Activités des organisations patronales et consulaires	7,1	36 367
Activités des organisations professionnelles	9,0	22 916
Organisations religieuses	4,3	18 246
Recherche-développement scientifique	8,3	33 435
Agriculture, élevage, chasse pêche	12,6	21 247
Autres activités répertoriées (1)	10,0	27 330
Activités des organisations associatives non classées ailleurs	5,8	19 517
Total	11,0	19 636

Source : ACROSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S. (1) Ces activités sont bien identifiées et sont ici regroupées. La liste de ces autres activités figure en annexe.

Quatre secteurs se distinguent, du point de vue de la taille moyenne de leurs associations : le domaine sanitaire et social et celui des activités lié à l’emploi. Inversement, les activités culturelles et sportives sont dispensées par des employeurs de petite taille, dont la moyenne tourne autour de 3 salariés.

Le salaire moyen par tête dépend tout à la fois de la qualification des salariés, comme dans les secteurs de la recherche et dans celui de la santé, ou encore dans les organisations patronales et consulaires, et du temps travaillé, avec un fort recours au temps partiel dans les activités sportives, ou encore dans les activités récréatives et de loisirs.

Tableau 9 - Ventilation des établissements en fonction de leur nombre de salariés

	- de 3	3 à 5	6 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	+ de 100	Total
Enseignement	37,9%	19,2%	14,1%	13,1%	10,7%	3,7%	1,3%	100,0%
Activités sportives	80,1%	11,6%	4,5%	2,6%	1,0%	0,2%	0,1%	100,0%
Activités humaines pour la santé	15,7%	12,4%	17,1%	23,3%	17,0%	6,6%	7,9%	100,0%
Hébergement médico-social	6,4%	7,5%	9,2%	16,6%	34,6%	21,8%	4,0%	100,0%
Action sociale sans Hébergement	19,5%	13,8%	15,2%	19,9%	19,3%	7,7%	4,7%	100,0%
Activités liées à l'emploi	19,0%	11,6%	13,5%	15,1%	19,0%	13,4%	8,3%	100,0%
Activités culturelles	74,3%	14,4%	6,0%	3,6%	1,4%	0,2%	0,1%	100,0%
Activités récréatives et de loisirs	67,8%	14,4%	8,6%	5,2%	3,2%	0,6%	0,1%	100,0%
Hébergement	32,2%	21,8%	16,8%	19,4%	8,5%	1,1%	0,2%	100,0%
Restauration	55,4%	23,1%	10,9%	6,4%	3,3%	0,5%	0,4%	100,0%
Activités des agences de voyages	60,5%	24,2%	7,6%	4,6%	2,6%	0,4%	0,1%	100,0%
Organisations patronales et consulaires	55,1%	20,2%	10,3%	9,5%	3,3%	0,9%	0,7%	100,0%
Organisations professionnelles	57,9%	20,6%	10,0%	7,1%	3,3%	0,6%	0,5%	100,0%
Organisations religieuses	69,7%	16,3%	6,6%	3,9%	2,5%	0,8%	0,2%	100,0%
Recherche-développement scientifique	55,4%	19,6%	9,9%	8,4%	3,8%	2,1%	0,9%	100,0%
Autres activités répertoriées (1)	47,1%	19,1%	11,9%	11,1%	7,2%	2,2%	1,3%	100,0%
Associatives non classées ailleurs	63,7%	15,6%	8,8%	6,8%	3,7%	1,0%	0,5%	100,0%
Total	53,6%	14,7%	9,4%	9,4%	8,2%	3,3%	1,4%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R & S. (1) Ces activités sont bien identifiées et sont ici regroupées. La liste de ces autres activités figure en annexe.

On retrouve ici les différences, présentées autrement, entre les secteurs qui comportent très majoritairement des petites structures, comme le sport ou la culture, et ceux qui présentent une forte proportion de gros employeurs.

Ainsi, le secteur de la culture comporte 95% d'employeurs de moins de 10 salariés, et seulement une cinquantaine d'employeurs de plus de 50 salariés. Celui du sport comporte 96% d'employeurs de moins de 10 salariés, et un peu plus de 70 associations (0,2%) comportant plus de 50 salariés.

Inversement, le secteur de l'hébergement médicosocial présente 26% de structures de plus de 50 salariés, dont plus de 360 de plus de 100 salariés. Celui de la santé présente 14,5% d'employeurs de plus de 50 salariés, dont plus de 260 comportant plus de 100 salariés. Et si le secteur social sans hébergement ne compte que 12,5% d'employeurs de plus de 50 salariés, il comporte, de par son importance, plus de 960 associations de plus de 100 personnes.

Dit autrement, et pour bien prendre en considération l'enjeu des grandes structures et leurs caractéristiques, indiquons que les 1.000 plus importants établissements associatifs ne représentent que 0,6% des établissements, mais 17% du nombre des salariés et 18% de la masse salariale distribuée dans l'ensemble du secteur. On ne sera pas étonné de constater que 72% de ces établissements appartiennent au domaine sanitaire et social.

4 – UN ENJEU ECONOMIQUE TRES IMPORTANT

METHODOLOGIE : La notion de secteur concurrentiel est ici la suivante¹⁸ : *le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).* La même notion a été utilisée par les services de la MSA.

Un tableau récapitulatif permet de voir que le secteur associatif occupe une place significative, au sein du secteur privé. Rappelons qu'il comporte un nombre plus important de salariés que le secteur de la construction, et une masse salariale comparable.

Tableau 10 – L'emploi associatif au sein de l'emploi privé, en 2011

	Secteur associatif	Ensemble du secteur privé
Nombre d'établissements en 2011	164 693	2 001 022
Nombre d'emplois en 2011 (en milliers)	1 804	18 887
Part de l'emploi associatif au sein de l'emploi privé total	9,6%	100,0%
Masse salariale en 2011 (en millions d'euros)	35 418	519 248
Part de la masse salariale au sein de l'emploi privé total	6,8%	100,0%
Taille moyenne des établissements	11,0	9,4
Salaire moyen annuel par tête (SMPT)	19 636	27 492

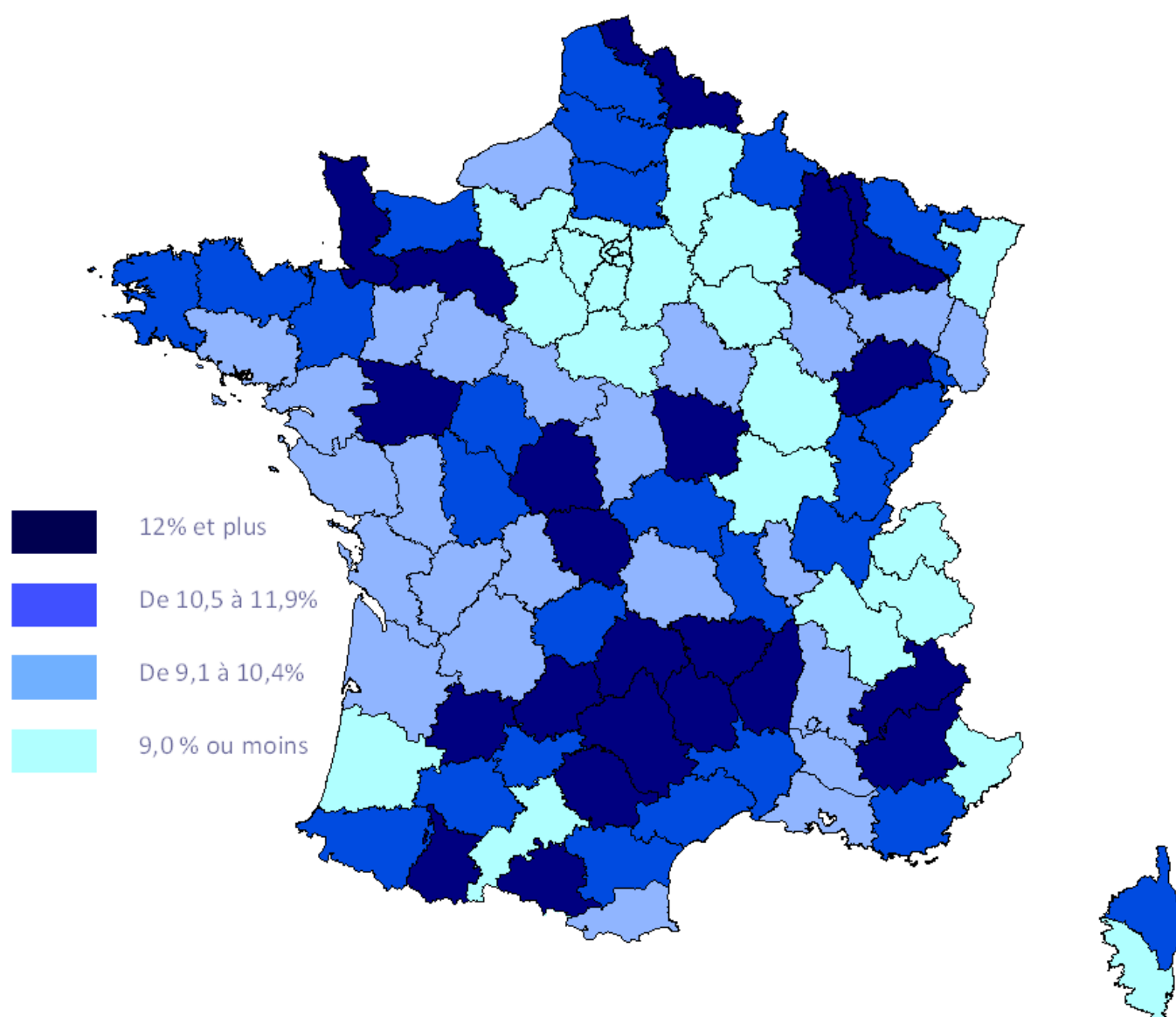
Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Données arrondies - Traitement R & S

Les mouvements inverses, respectivement vécus par le secteur associatif, à la baisse, et par l'ensemble du secteur privé, à la hausse, entraînent une légère dégradation des deux ratios significatifs figurant dans ce tableau : la proportion des emplois associatifs passe de 9,7% en 2010 à 9,6% en 2011, et la proportion de la masse salariale passe de 7% en 2010 à 6,8% en 2011.

La taille des établissements associatifs ne varie pas, avec 11 salariés en moyenne, et le salaire moyen annuel par tête augmente de 2,3%, juste un peu au-dessus de l'inflation.

¹⁸ Source : ACOSS STAT n°81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants.

Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé dans les départements



Le résultat de cette observation n'est pas un jugement de valeur : en effet, ce ratio dépend tout autant du dynamisme du secteur associatif employeur, au numérateur, que de l'ampleur ou de l'atonie du secteur économique d'un département, au dénominateur.

On se limitera donc à lire cette carte, prolongée par le tableau suivant, comportant les quinze départements présentant le ratio le plus important, et les quinze départements présentant le ratio le plus faible.

Tableau 11 – Part de l'emploi associatif au sein de l'emploi privé, en 2011, dans 30 départements

Les 15 départements où la part de l'emploi associatif est la plus forte		Les 15 départements où la part de l'emploi associatif est la plus faible	
Lozère	34,2%	Marne	8,3%
Haute-Loire	17,5%	Alpes-Maritimes	8,3%
Cantal	17,2%	Aube	8,2%
Aveyron	16,8%	Eure	8,1%
Creuse	16,0%	Bas-Rhin	7,9%
Hautes-Pyrénées	15,4%	Eure-et-Loir	7,7%
Hautes-Alpes	15,1%	Paris	7,6%
Orne	15,1%	Essonne	7,5%
Tarn	15,0%	Landes	7,3%
Haute-Saône	14,9%	Val-de-Marne	7,3%
Ardèche	14,0%	Seine-et-Marne	7,0%
Ariège	13,8%	Yvelines	6,5%
Nièvre	13,1%	Val-d'Oise	6,4%
Meurthe-et-Moselle	12,9%	Seine-Saint-Denis	6,3%
Alpes-de-Haute-Provence	12,9%	Hauts-de-Seine	4,8%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Données arrondies - Traitement R & S

Deux départements sont atypiques : la Lozère présente un ratio qui s'explique à la fois par le statut associatif de bon nombre d'établissements du secteur sanitaire et social, ce qui renforce considérablement le numérateur, et par une vie économique très modeste, ce qui limite d'autant le dénominateur.

Inversement, le département des Hauts de Seine comporte un secteur associatif assez semblable à celui d'autres départements, mais une vie économique très importante et la présence de nombreux sièges d'entreprises, notamment dans le quartier de La Défense, ce qui augmente fortement le dénominateur.

Les 15 départements où l'emploi associatif est proportionnellement le plus présent sont, à l'exception de la Meurthe-et-Moselle, des départements ruraux où la densité de population est inférieure à la moyenne nationale. En 2009, nos travaux avaient conduit à ce constat selon lequel un contexte économique difficile et un certain *isolement* dans les territoires les plus ruraux semblaient expliquer que, relativement à un développement économique modeste, l'emploi associatif jouait un rôle majeur.

Inversement, parmi les 15 départements où le ratio est le plus faible, on trouve les huit départements d'Ile-de-France, très urbanisés et économiquement très actifs, entourés de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de la Marne et de l'Aube. Plus éloignés géographiquement : le Bas-Rhin, les Landes et les Alpes-Maritimes.

5 – DYNAMIQUE DES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS ENTRE 2010 ET 2011

A – METHODOLOGIE ET APPROCHE NATIONALE

En prenant en compte le « *stock* » des établissements associatifs employeurs d'une année donnée et en le rapprochant du « *stock* » de l'année antérieure¹⁹, on n'a qu'une idée partielle des mouvements qui sont intervenus : pour le montrer et donner des informations plus précises, nous partons de trois définitions.

1°) Les établissements « *permanents entre 2010 et 2011* »

Ce sont les établissements qui ont été employeurs à la fois en 2010 et en 2011. Plus précisément, ce sont les établissements ayant déclaré une masse salariale positive sur au moins un des quatre trimestres de 2010 et sur au moins un des quatre trimestres de 2011.

Ces établissements pérennes représentent 92% du total des établissements recensés au cours de l'année 2010.

2°) Les établissements « *disparus entre 2010 et 2011* »

Ce sont les établissements qui ont été employeurs en 2010 mais qui ne l'ont plus été en 2011²⁰. Plus précisément, ce sont les établissements ayant déclaré une masse salariale positive sur au moins un des quatre trimestres de 2010 mais n'ayant versé de salaires sur aucun des quatre trimestres de 2011.

C'est ainsi que le secteur associatif a perdu 8% de ses employeurs entre 2010 et 2011. Cette perte avait été de 7,3% entre 2009 et 2010. Précisons que, parmi ces disparitions, plus de 85% sont le fait d'associations comportant un ou deux salariés, 9,4% d'associations comportant entre 3 et 9 salariés, 5,1% d'associations comportant entre 10 et 50 salariés, et moins de 1% d'associations comportant plus de 50 salariés.

3°) Les établissements « *nouveaux en 2011* »

Ce sont les établissements qui n'ont pas été employeurs en 2010 mais qui sont apparus en tant que tels en 2011. Plus précisément, ce sont les établissements n'ayant versé de salaire sur aucun des quatre trimestres de 2010 mais qui ont déclaré une masse salariale positive sur au moins un des quatre trimestres de 2011.

Rapporté au total des employeurs observés en 2011, ces nouveaux employeurs représentent un pourcentage de 7,4% (8,4% en 2010). Parmi eux, les employeurs de moins de 10 salariés représentent 93%.

Cet exercice de repérage est particulièrement complexe, et nécessite que l'on distingue ce que nous nommons des faux mouvements (changements d'adresse, changement de dénomination, restructuration...), des vrais mouvements traduisant une disparition nette ou une apparition nette.

¹⁹ Y compris en prenant le soin de pondérer ces résultats en fonction des dates d'apparition ou de disparition des associations.

²⁰ A ne pas confondre avec la création ou la disparition d'une association : un organisme peut très bien devenir employeur après de longues années de fonctionnement avec ses seuls bénévoles. De même, une association peut disparaître en qualité d'employeur, et perdurer de longues années sans aucun salarié.

B – UNE APPROCHE PAR SECTEUR D’ACTIVITE

Lorsque nous prenons en compte le total des établissements présents en 2010, nous constatons que près de 92% vont subsister en 2011, et que 8% vont disparaître.²¹ Inversement, certains établissements apparaissent en 2011. Le tableau suivant présente les résultats de cette observation, selon les différents secteurs d’activité.

Tableau 12 – Disparitions d’associations, entre 2010 et 2011, en % du total des employeurs en 2010, et apparition des associations en 2011, en pourcentage du total des employeurs observé en 2011.

	Pourcentage de sortants par rapport au total observé en 2010	Pourcentage d'entrants par rapport au total observé en 2011
Enseignement	6,1%	5,3%
Activités sportives	6,8%	6,1%
Activités humaines pour la santé	4,2%	5,9%
Hébergement médico-social	3,8%	4,8%
Action sociale sans Hébergement	5,5%	5,0%
<i>Dont Aide à domicile</i>	5,0%	3,4%
Activités récréatives et de loisirs	9,0%	7,5%
Activités culturelles	10,6%	10,7%
Hébergement	5,7%	3,1%
Restauration	6,7%	4,2%
Activités des agences de voyages	8,7%	3,0%
Autres activités répertoriées	10,8%	8,5%
Activités des associations non classées ailleurs	10,5%	9,7%
Ensemble	8,0%	7,4%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Parmi les associations employeurs du secteur de l’enseignement repérées en 2010, 6,1% n’étaient plus présentes en 2011. Parmi les associations employeurs du secteur de l’enseignement repérées en 2011, 5,3% étaient des créations.

La lecture de ce tableau doit se faire verticalement, par comparaison de chaque valeur à la valeur moyenne : c’est ainsi qu’autour d’un pourcentage global de 8% de disparition, le domaine sanitaire et social est relativement épargné. Inversement, les associations organisant des voyages, exposées aux variations du marché, se situent au-dessus de cette valeur moyenne.

Comme chaque année, les mouvements intervenants dans le secteur de la culture sont importants, tant en ce qui concerne les disparitions que les apparitions : il s’agit bien souvent d’associations employeurs éphémères, recrutant un ou plusieurs salariés à l’occasion d’une manifestation exceptionnelle.

S’agissant de la proportion des nouvelles associations employeurs, représentant 7,4% du total des employeurs en 2011, on retiendra les faibles pourcentages des secteurs plus directement exposés aux variations du marché, comme l’aide à domicile, l’hébergement, ou encore les activités des agences de voyages (en l’occurrence ici offices de tourisme, tourisme social et autre).

²¹ Il s’agit plus particulièrement de petits établissements, car la proportion de salariés correspondant à ces disparitions se limite à 2% du total.

C – ESQUISSE D'UNE TYPOLOGIE TERRITORIALE

Dans un contexte général à la baisse du nombre des établissements, l'Ile-de-France fait figure d'exception, de par la croissance du nombre des employeurs observée à Paris, dans le Val de Marne et dans le Val d'Oise. Inversement, la région PACA présente une baisse sensible du nombre de ses employeurs associatifs, et ceci tout particulièrement du fait des départements des Bouches du Rhône, des Alpes Maritimes et du Vaucluse.

Par ailleurs, au regard de la moyenne nationale de 8% des associations employeurs ayant disparu entre 2010 et 2011, sept départements se situent au-dessus de 10% : l'Ariège, l'Aude, la Dordogne, le Gers, le Lot, les Pyrénées Orientales, et le Vaucluse. Ils se situent tous dans la partie sud du pays.

Inversement, une quinzaine de départements semblent échapper un peu à ce retrait, avec 6% d'associations disparues entre 2010 et 2011 : l'Ain, l'Aisne, les Ardennes, le Calvados, le Cantal, la Corrèze, l'Eure et Loir, l'Ille et Vilaine, l'Indre, le Loir et Cher, la Loire Atlantique, le Maine et Loire, la Manche, la Mayenne, la Haute Saône, la Haute Savoie et l'Essonne.

D – LA RESISTANCE DES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS, SELON LEUR TAILLE

Méthodologie : Nous prenons en compte une « cohorte d'associations employeurs » au cours d'une année précise, en l'occurrence l'année 2006, et nous suivons, année après année, la présence de ces associations classées par strate de salariés. Le tableau suivant présente le résultat de cette observation.

Tableau 13 – Suivi d'une cohorte d'associations employeurs et pérennité entre 2006 et 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1-2 salariés	100%	89%	80%	73%	68%	64%
3-5 salariés	100%	97%	91%	87%	83%	80%
6-9 salariés	100%	97%	93%	89%	86%	83%
10-19 salariés	100%	98%	94%	90%	87%	85%
Plus de 20 salariés	100%	98%	96%	93%	91%	88%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100 associations employeurs de 1 ou 2 salariés, présentes au cours de l'année 2006, on n'en retrouve que 89 en 2007, 80 en 2008, 73 en 2009 ; 68 en 2010 et 64 en 2011.

La proportion d'associations « résistantes » au cours de la période de six années prise en compte, augmente en fonction du nombre de leurs salariés. En 2011, 64% des associations de 1 ou 2 salariés, prises en compte en 2006, sont encore présentes et actives. Cette proportion augmente, jusqu'à 88% pour les associations de plus de 20 salariés.

Les associations de petite taille sont plus fragiles que les autres, mais peuvent aussi avoir vocation à disparaître, notamment lorsqu'elles ont été créées pour un événement ou un programme particulier. On notera, pour autant, que certaines d'entre elles se développent et passent dans la strate supérieure. Le tableau suivant présente ces mouvements, en progression ou en retrait, d'une strate à l'autre.

Tableau 14 – Répartition par taille des associations employeurs en 2006 toujours employeurs en 2011

Strates	Ensemble	1-2 salariés	3-5 salariés	6-9 salariés	10-19 salariés	Plus de 20 salariés
1-2 salariés	64%	56%	7%	1%	0%	0%
3-5 salariés	80%	17%	44%	15%	3%	1%
6-9 salariés	83%	3%	16%	44%	18%	2%
10-19 salariés	85%	2%	3%	13%	53%	14%
Plus de 20 salariés	88%	0%	1%	1%	7%	79%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur les associations employeurs de 1 à 2 salariés en 2006, 56% sont toujours dans la même strate de 1 à 2 salariés, 7% emploient aujourd'hui 3 à 5 salariés et 1% sont passées dans la tranche de 6 à 9 salariés. 36% ont disparu ou ne sont plus employeurs.

Au bilan de l'évolution observée entre 2006 et 2011, la proportion des petites associations employeurs pérennes est de 64%. En fait, 56% d'entre elles demeurent dans la même strate et 8% se sont renforcées, évoluant vers les strates supérieures.

Parmi les associations de 3 à 5 salariés en 2006, on constate de nombreux changements : 17% ont un peu réduit le nombre de leurs salariés, et 19% l'ont augmenté. Certaines se sont même fortement développées, franchissant le seuil de 10 salariés. En tout, 80% sont toujours présentes en 2011.

Parmi les associations les plus importantes, regroupées ici dans une seule strate supérieure à 20 salariés, on remarque une forte stabilité, avec 88% d'établissements encore présents en 2011, et près de 80% ont des effectifs qui ne sont pas passés au-dessous de 20.

E – LA RESISTANCE DES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS, SELON LEUR SECTEUR D'ACTIVITES

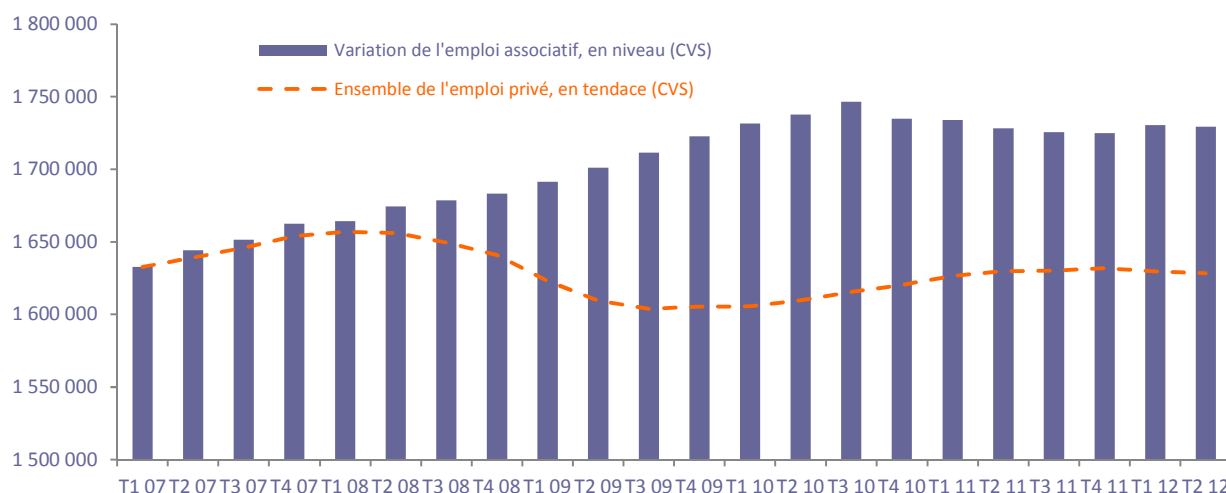
A partir des observations réalisées, dans chacun des secteurs d'activité et dans certaines régions, des travaux vont être menés avec nos partenaires. De grandes différences apparaissent, notamment d'un secteur à l'autre. C'est ainsi que les petites associations sportives qui emploient des salariés sont significativement plus résistantes au fil des années : parmi celles qui étaient présentes en 2006, on retrouve, en 2011, 73% de celles qui disposaient de un ou deux salariés (moyenne 64%), 91% de celles qui disposaient de 3 à 5 salariés (moyenne 80%) et 92% de celles qui comptaient entre 6 et 9 salariés (moyenne 83%).

Inversement, le secteur de la culture et celui de l'aide à domicile se distinguent par une proportion de très petites associations présentes en 2006 et 2011, plus faible que la moyenne : respectivement 61% dans la culture et 57% dans l'aide à domicile, pour une moyenne générale de 64%.

A – EMPLOI PRIVE ET EMPLOI ASSOCIATIF

Le graphique suivant présente l'évolution de l'emploi associatif qui montre une croissance constante, jusqu'au 3^{ème} trimestre 2010, suivie d'une chute assez nette, qui s'est poursuivie au cours de quatre trimestres consécutifs. Il s'est stabilisé, depuis l'automne 2011, au cours des trois derniers trimestres, correspondant à peu près à l'année associative 2011-2012.

Graphique 7 – Evolution comparée de l'emploi associatif et de l'ensemble de l'emploi privé



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. Lecture : L'évolution du nombre d'emplois du régime général est indiquée en niveau, selon un glissement trimestriel, corrigé des variations saisonnières. L'évolution de l'emploi privé est indiquée en tendance, selon une base identique à celle de l'emploi associatif, au premier trimestre 2007. L'ensemble du secteur associatif, y compris celui du régime agricole représente environ 1.800.000 emplois.

Entre le 1^{er} trimestre 2007 et le 3^{ème} trimestre 2010, la croissance a été constante, et le secteur associatif a gagné plus de 115.000 emplois. Au cours de cette période, l'ensemble du secteur privé connaissait une chute sévère entre le 2^{ème} trimestre 2008 et le 3^{ème} trimestre 2009. La chute du secteur associatif est intervenue selon un effet retard, lié aux réserves du monde associatif, à la volonté de ses dirigeants de protéger l'emploi et les actions correspondantes, et aussi grâce aux emplois aidés.

En effet, pendant que le secteur privé se relevait un peu, le secteur associatif a connu son premier décrochage au dernier trimestre 2010 (octobre – novembre – décembre), soit lors de la rentrée annuelle de beaucoup d'associations. Cette baisse de 0,7% correspondait alors à la perte de l'ordre de 12.000 emplois. Elle a été constante, bien que plus faible, au cours des trois trimestres suivants, soit moins 0,1% au 1^{er} trimestre 2011, moins 0,3% au 2^{ème} trimestre, et moins 0,2% au 3^{ème} trimestre 2011.

Ainsi, au bilan des quatre trimestres de l'année 2010-2011, qui restera dans les mémoires comme une année très difficile, le nombre d'emplois associatifs a chuté d'environ 22.000 pour l'ensemble national.

²² Nous sommes très heureux que la coopération établie avec la **direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS**, depuis six années, ait permis que cet organisme soit le premier à publier les données conjoncturelles de l'emploi dans les associations. Ce secteur est ainsi désormais reconnu sur le champ statistique au regard de la place qu'il occupe dans la société. Voir les Acoos Stat n° 151 – Juin 2012 et n° 158 – septembre 2012.

La stabilisation est intervenue à partir du dernier trimestre 2011, avec un léger rebond au 1^{er} trimestre 2012 (+ 0,3%), et un maintien au 2^{ème} trimestre. Cette période correspond à la dernière année associative 2011-2012.

La masse salariale distribuée par le secteur associatif, y compris dans le secteur sous régime agricole est de l'ordre de 35 milliards d'euros par an. Elle a été en légère baisse au 3^{ème} trimestre 2011 (- 0,1%). Elle a ensuite un peu rebondi de 0,4% au dernier trimestre 2011, et un peu plus nettement, de 1,2%, au 1^{er} trimestre 2012. Au cours du 2^{ème} trimestre 2012, elle a augmenté de 0,4%, sensiblement de la même manière que la masse salariale de l'ensemble du secteur privé (0,5%).

B - UN REGARD SUR LES PRINCIPAUX SECTEURS ASSOCIATIFS

Le tableau suivant permet de voir que les différents secteurs du monde associatif n'ont pas vécu la dernière période de la même manière. Cette observation fine de l'évolution trimestrielle s'appuie sur une coopération régulière avec les services de l'ACOSS.

Tableau 15 - Glissement trimestriel de l'emploi, exprimé en pourcentage, corrigé des variations saisonnières

Secteur d'activité	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010	T1-2011	T2-2011	T3-2011	T4-2011	T1-2012	T2-2012
Enseignement	0,8%	-0,1%	0,2%	-0,3%	-0,2%	-0,4%	-0,1%	-0,1%	-0,5%	0,1%
Culture	1,6%	1,1%	0,6%	-2,3%	0,2%	-0,6%	-1,0%	0,0%	-0,9%	0,7%
Sport	1,9%	1,0%	2,1%	-1,8%	-0,1%	-0,9%	-0,9%	-0,5%	1,9%	-0,2%
Médicosocial	0,5%	0,7%	0,7%	0,0%	0,0%	0,4%	0,3%	0,2%	0,8%	0,2%
Santé	0,2%	0,5%	0,4%	-0,2%	0,5%	-0,4%	0,0%	0,2%	-0,1%	-0,1%
Social sans hébergement	0,0%	0,1%	0,5%	-0,9%	0,1%	-0,2%	-0,1%	-0,1%	0,3%	0,0%
<i>Dont aide à domicile</i>	-0,8%	-0,1%	0,3%	-1,5%	-0,5%	-0,6%	-0,5%	-0,5%	-0,3%	-0,2%
Total associations	0,5%	0,4%	0,5%	-0,7%	-0,1%	-0,3%	-0,2%	0,0%	0,3%	0,0%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. Lecture : L'emploi associatif, dans le secteur de l'enseignement, a augmenté de 0,1% entre le 1^{er} trimestre 2012 et le 2^{ème} trimestre 2012. Il a diminué de 0,2% dans le sport.

Chacun pourra consulter l'ensemble des données de ce tableau récapitulatif : nous limiterons le commentaire au premier semestre 2012, dont les résultats viennent en complément du développement lié à l'ensemble de l'année 2011. Autour de l'évolution moyenne de 0,3% de l'emploi associatif au cours du semestre, l'aide à domicile présente le bilan le plus préoccupant, qui fait suite à deux années de diminution, depuis le début 2010.

Inversement, le secteur médicosocial et le secteur social sans hébergement semblent relativement épargnés. D'autres secteurs repartent à la hausse au deuxième trimestre 2012, pour certains après une série de retraits, comme l'enseignement ou la culture. Ce fut aussi le cas du sport au premier trimestre 2012, avec une progression significative, mais qui semble enrayée au deuxième trimestre.

La stabilité nationale, observée au 2^{ème} trimestre 2012, masque quelques différences significatives, entre les deux régions qui ont particulièrement souffert : Haute Normandie (-1,2%) et Limousin (- 0,8%), d’une part, et deux régions qui tirent leur épingle du jeu : le Nord Pas-de-Calais (+ 0,6%) et la Basse Normandie (+ 0,5%).

Tableau 16 - Glissement trimestriel de l’emploi, exprimé en pourcentage, corrigé des variations saisonnières

Région	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010	T1-2011	T2-2011	T3-2011	T4-2011	T1-2012	T2-2012
Alsace	0,2%	0,2%	-0,2%	-0,3%	-0,2%	0,0%	-0,6%	-0,1%	0,3%	0,2%
Aquitaine	0,6%	0,6%	0,7%	-0,8%	0,1%	-0,3%	0,0%	-0,1%	0,3%	0,0%
Auvergne	0,3%	0,2%	0,7%	0,2%	0,0%	0,2%	-0,2%	0,6%	-0,2%	-0,3%
Basse-Normandie	-0,3%	0,5%	0,4%	-0,3%	0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,3%	0,3%	0,5%
Bourgogne	0,3%	0,0%	0,1%	-0,7%	0,4%	-0,9%	0,0%	0,4%	-0,4%	-0,2%
Bretagne	0,5%	0,0%	1,0%	-0,8%	0,5%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%
Centre	0,8%	-0,1%	0,0%	-0,8%	-0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,5%	0,3%	0,1%
Champagne Ardennes	0,5%	0,1%	0,2%	-0,7%	-0,1%	0,3%	0,3%	0,1%	0,4%	-0,1%
Franche-Comté	0,0%	0,3%	0,6%	-1,0%	-0,7%	-0,4%	0,5%	0,2%	1,1%	-0,4%
Haute-Normandie	0,2%	0,4%	0,8%	-1,6%	0,4%	-0,3%	-0,3%	-0,4%	-0,5%	-1,2%
Ile de France	0,4%	0,3%	0,1%	-0,3%	0,1%	-0,4%	0,0%	-0,2%	0,4%	-0,3%
Languedoc-Roussillon	0,4%	0,0%	0,0%	-0,9%	-0,3%	-0,5%	-0,5%	-0,3%	0,3%	0,1%
Limousin	0,5%	-0,3%	0,5%	-0,7%	-0,4%	0,2%	-0,5%	-0,2%	0,4%	-0,8%
Lorraine	-0,4%	0,6%	0,5%	-1,0%	-0,6%	-0,5%	-0,2%	0,3%	0,2%	-0,2%
Midi-Pyrénées	0,2%	0,1%	0,2%	-1,1%	-0,4%	-0,3%	-0,6%	0,4%	-0,4%	-0,2%
Nord Pas de Calais	0,6%	-0,3%	1,2%	-0,3%	-0,2%	-0,5%	-0,4%	0,1%	0,4%	0,6%
PACA	1,1%	0,4%	0,6%	-1,4%	-1,1%	-1,2%	-0,5%	0,4%	0,6%	-0,2%
Pays de Loire	0,0%	0,7%	0,7%	-0,2%	0,2%	-0,4%	-0,1%	0,0%	0,3%	0,2%
Picardie	1,0%	0,6%	0,0%	-0,3%	-0,4%	-0,1%	-0,1%	0,0%	1,0%	-0,3%
Poitou-Charentes	0,7%	0,3%	0,3%	-1,1%	-0,8%	0,1%	-0,1%	0,0%	0,6%	-0,2%
Rhône-Alpes	0,6%	0,8%	0,6%	-0,3%	0,0%	0,0%	0,1%	-0,1%	0,4%	-0,2%
France	0,5%	0,4%	0,5%	-0,7%	-0,1%	-0,3%	-0,2%	0,0%	0,3%	0,0%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. Lecture : En Alsace, l’emploi associatif a augmenté de 0,2% entre le 1^{er} trimestre 2012 et le 2^{ème} trimestre 2012. Il est resté stable (0,0%) au plan national.

Au cours des trois derniers trimestres, correspondant à l’année associative 2011-2012, trois régions se sont un peu mieux relevées que les autres : la Franche Comté, le Nord Pas de Calais et PACA, pendant que la Haute Normandie a continué sa chute en matière d’emploi associatif.

²³ Les chiffres clés de la vie associative et un focus sur le secteur sanitaire et social sont actualisés pour chaque région, avec le soutien de l’Association des Régions de France et la Caisse des dépôts. Les éditions 2012 sont en ligne sur www.recherches-solidarites.org (page Panoramas régionaux).

7 - LES INTENTIONS D'EMBAUCHE DU SECTEUR ASSOCIATIF

Nous connaissons le bilan des emplois associatifs, au cours d'une année donnée, avec la possibilité de mesurer l'évolution d'une année sur l'autre. Mais cette évolution « nette », est composée d'un « *flux d'entrée* », que constituent les embauches, et d'un « *flux de sortie* », que constituent les fins de contrats non renouvelés et les suppressions de postes. Il est donc important d'étudier, comme nous le faisons maintenant depuis quatre ans, les *déclarations uniques d'embauches* (DUE), déposées par les employeurs auprès des URSSAF, pour en savoir un peu plus sur ce flux d'entrée.

Ce travail a été initié par Alexis GUYONVARCH, poursuivi par Ida FALINOWER et par Henitsoa RAHARIMANANA, et il est prolongé cette année par Noël TADJINE, dans le cadre d'un projet commun ACOSS – Recherches & Solidarités. Il apporte de multiples informations sur la répartition des contrats qui sont proposés aux salariés entrants (CDD courts ou long, CDI) et sur les salariés eux-mêmes (genre et âge). De plus, il apporte des informations sur les spécificités du secteur associatif par rapport au secteur concurrentiel.

A - DESCRIPTIF DES INTENTIONS D'EMBAUCHE DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

Dans cette première partie, nous prenons en compte toutes les déclarations uniques d'embauche, pour montrer comment elles se répartissent dans le secteur associatif, au fil des années, et par comparaison, comment elles se répartissent dans l'ensemble du secteur privé. Le tableau suivant présente ces données sur 11 ans, période significative pour observer la tendance.

Tableau 17 – Embauches du secteur associatif comparées à l'ensemble du secteur privé, par type de contrat

Année	ASSOCIATIONS			ENSEMBLE DU SECTEUR PRIVE		
	CDD court	CDD long	CDI	CDD court	CDD long	CDI
2001	64,7%	24,9%	10,4%	46,9%	27,2%	25,9%
2002	65,4%	24,5%	10,1%	49,0%	26,6%	24,4%
2003	66,6%	23,7%	9,7%	51,3%	26,0%	22,7%
2004	69,1%	22,5%	8,4%	54,4%	24,8%	20,8%
2005	70,9%	20,5%	8,6%	56,6%	23,0%	20,4%
2006	73,6%	19,2%	7,2%	58,7%	21,4%	20,0%
2007	75,1%	18,0%	6,9%	60,1%	20,5%	19,4%
2008	75,7%	17,0%	7,3%	61,4%	19,8%	18,8%
2009	76,9%	16,6%	6,5%	64,5%	19,5%	16,0%
2010	77,6%	16,3%	6,1%	64,9%	18,9%	16,2%
2011	78,0%	16,1%	5,9%	66,1%	18,2%	15,7%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100 déclarations uniques d'embauche dans le secteur associatif, en 2011, 78 concernaient un contrat de moins d'un mois, 16 un CDD de plus d'un mois, et 6 un CDI.

On pourrait être surpris par la forte proportion de ces contrats très courts qui portent sur une durée inférieure à un mois : en fait, elle est un peu plus forte (78%) que dans l'ensemble du secteur privé (66%) qui en comporte aussi beaucoup. Si l'on fait abstraction du secteur culturel, dont on va voir qu'il en compte beaucoup, on tombe à une proportion de 71%, plus proche de celle de l'ensemble du privé.

En revanche, on sera frappé par la faible proportion de CDI qui est passée de plus de 10% en 2001 à 6% sur 10 ans dans le secteur associatif, par rapport à l'ensemble du secteur privé, lui aussi en baisse de 26% à moins de 16% au fil des années.

Au cours des quatre dernières années observées, la proportion des CDI a fortement baissé dans le secteur associatif, de 7,3% en 2008 à 5,9% en 2011. Dans l'ensemble du secteur privé, la baisse est également nette, de 18,8% en 2008 à 15,7% en 2011.

B – UNE APPROCHE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

La répartition des contrats est très différente d'un secteur à l'autre, comme le montre le tableau suivant qui présente un bilan 2011 assez proche des bilans des années précédentes.

Tableau 18 – Répartition des embauches dans les associations en 2011, selon le secteur d'activité

Secteurs d'activité	CDD COURT		CDD LONG		CDI		TOTAL EMBAUCHE
	Niveaux	%	Niveaux	%	Niveaux	%	
Enseignement	103 378	55%	68 813	36%	17 277	9%	189 468
Sport	34 780	43%	34 084	42%	11 544	14%	80 408
Santé	111 830	79%	17 338	12%	11 652	8%	140 820
Secteur médicosocial	538 641	86%	55 130	9%	30 164	5%	623 935
Social sans hébergement	301 057	61%	138 795	28%	49 891	10%	489 743
Activités récréatives	28 624	73%	8 611	22%	2 019	5%	39 254
Activités culturelles	903 083	96%	27 827	3%	10 999	1%	941 909
Autres domaines	265 011	64%	121 572	29%	30 744	7%	417 327
Ensemble	2 724 912	78%	562 314	16%	206 609	6%	3 493 835

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100 nouveaux contrats de travail dans le secteur de l'enseignement, en 2011, 55 étaient des contrats de moins d'un mois, 36 des CDD de plus d'un mois, et 9 des CDI.

Le secteur du sport présente la plus faible proportion de contrats courts (43%) et la plus forte proportion de CDI (14%). Inversement, le secteur associatif de la culture utilise largement les contrats de moins d'un mois (96%), et fort peu les CDI (1%). Il en est à peu près de même dans le secteur culturel lucratif (respectivement 94% et 3%).

Dans le domaine de l'enseignement, les associations présentent une proportion de 9% de CDI, pour une proportion de 14% dans l'enseignement privé non associatif. Il y a également une petite différence entre le secteur associatif de la santé (8% de CDI) et le secteur privé non associatif (11% de CDI).

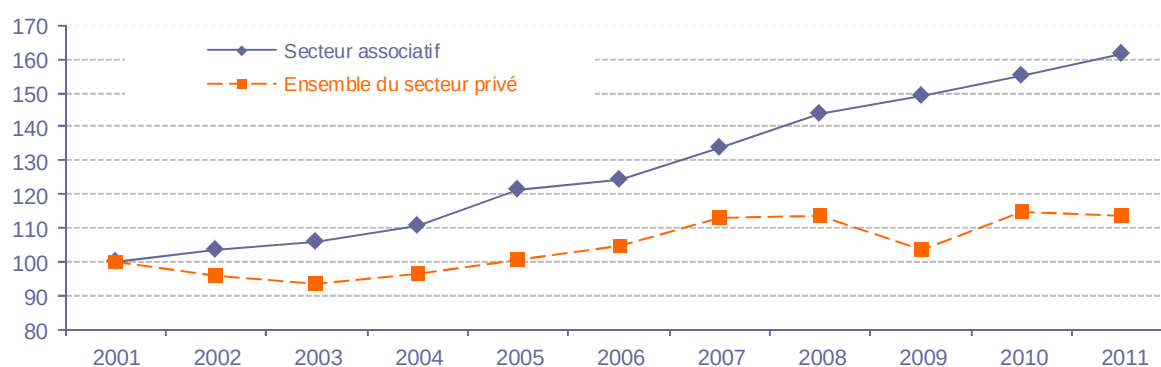
Le secteur médicosocial a fortement recours à des contrats courts (86%). Au sein du secteur social sans hébergement (61% de contrats courts), on retiendra que celui de l'aide à domicile utilise plus fortement ces petits contrats temporaires (71%).

C – LES CONTRATS DE PLUS D'UN MOIS

Ils traduisent réellement le dynamisme d'embauche dans un secteur, et nous ne prendrons donc, dans le développement qui va suivre, que les CDD longs et les CDI. Les lecteurs pourront se rapporter aux publications régulières de l'ACOSS sur le sujet, qui se consacrent aussi majoritairement à ces contrats.

Un premier graphique permet de montrer que le secteur associatif a renforcé son embauche au fil des années, devançant ainsi l'ensemble du secteur privé.

Graphique 7 – Evolution du nombre d'embauches de plus d'un mois (en base 100 en 2001)



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S

En dépit des difficultés rencontrées en matière d'emploi, en 2011, le secteur associatif a continué d'embaucher, ne serait-ce que pour remplacer des salariés partant à la retraite ou changeant d'orientation. Inversement, l'ensemble du secteur privé a accusé une forte baisse du nombre d'embauches, en 2009, suivie d'une relative stagnation en 2011.

Le tableau suivant permet de montrer que cette évolution des embauches de plus d'un mois a été très différente, selon les secteurs d'activité.

Tableau 19 – Evolution du nombre d'embauches de plus d'un mois (en base 100 en 2001)

Secteurs d'activité	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Enseignement	100,0	99,8	100,4	107,3	111,3	114,4	125,9	137,0	138,9	140,3	145,1
Sport	100,0	103,7	103,4	106,2	133,1	135,1	140,9	145,2	147,4	148,8	164,5
Santé	100,0	96,0	93,2	92,3	90,0	103,7	112,4	121,2	122,5	124,2	130,8
Secteur médicosocial	100,0	105,2	106,6	107,8	109,1	106,4	109,5	123,2	129,7	131,9	142,9
Social sans hébergement	100,0	108,9	117,2	123,6	136,0	146,3	160,6	170,1	181,9	193,1	200,0
Activités récréatives	100,0	101,8	107,6	115,2	144,8	123,5	137,8	148,1	153,0	161,4	189,8
Activités culturelles	100,0	118,6	121,4	123,4	129,2	134,3	143,9	168,9	175,1	183,1	173,8
Autres domaines	100,0	101,2	103,0	104,6	118,1	128,1	139,1	147,9	154,2	161,4	167,2
Ensemble	100,0	103,5	106,0	110,6	121,4	124,1	133,7	143,5	149,3	154,8	161,7

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S

Sur l'ensemble de la période observée, ce tableau montre une évolution nettement plus forte que la moyenne (61,7%), dans le secteur culturel (73,8%), dans celui des loisirs (89,8%), et surtout dans le secteur social sans hébergement dont le nombre d'embauches de plus d'un mois a doublé en 11 ans.

Inversement, elle a été plus modérée, dans l'enseignement, la santé et le secteur médicosocial, du fait de la plus grande stabilité des personnels.

Entre 2010 et 2011, on note toutefois quelques mouvements significatifs : c'est ainsi que le nombre d'embauches de plus d'un mois a fortement augmenté dans le sport, après avoir stagné entre 2009 et 2010, et qu'il a diminué dans les activités culturelles.²⁴

D - UNE PRUDENTE APPROCHE DES MOUVEMENTS DE PERSONNELS

A partir de la variation du total des emplois, d'une année sur l'autre, et du total des embauches de plus d'un mois pour une année donnée, on peut, avec grande prudence, estimer la fourchette des départs de salariés.

Ainsi, entre 2010 et 2011, le secteur associatif (régime général) a perdu environ 9.600 salariés. Le total des embauches de plus d'un mois enregistré au cours de l'année 2011 a été d'environ 770.000. La fourchette correspondant au nombre de départs pourrait se situer entre 700.000 et 750.000.²⁵

Si on rapporte le total des embauches 2011 de plus d'un mois au total des salariés, on parvient à un ratio de 32,3% dans le secteur privé, hors associations, et à un ratio nettement plus important de 44,8% dans le secteur associatif. Les mouvements de salariés y sont donc plus fréquents.

Autour de cette moyenne de l'ordre de 45%, le secteur des loisirs se distingue tout particulièrement, avec un ratio de l'ordre de 100%, les domaines de la culture et des sports sont aussi fortement mouvants, avec un ratio de l'ordre de 65%. Inversement, il semble y avoir une plus grande stabilité dans l'enseignement (43%), dans le secteur social sans hébergement (36%), et surtout dans les secteurs médicosocial (26%) et de la santé (22%).

E – REPARTITION DES CONTRATS SELON LE GENRE

On sait déjà depuis longtemps que la place des femmes est plus importante dans le secteur associatif qu'elle ne l'est dans l'ensemble du secteur privé. En allant un peu plus loin, nous pouvons désormais mesurer cette place dans les embauches, en fonction de leur tranche d'âge.

Tableau 20 – Répartition des embauches selon le genre et l'âge en 2011

Tranche d'âge et sexe	ASSOCIATION						ENSEMBLE DU PRIVE					
	CDD court		CDD long		CDI		CDD court		CDD long		CDI	
	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme
Moins 24 ans	77%	73%	18%	22%	5%	5%	66%	54%	22%	28%	12%	17%
De 25 à 39 ans	76%	81%	17%	14%	7%	5%	66%	62%	18%	17%	16%	21%
De 40 à 49 ans	77%	83%	16%	12%	7%	5%	73%	70%	15%	13%	13%	17%
50 ans et plus	77%	80%	17%	15%	7%	5%	78%	73%	12%	14%	9%	13%
Total par sexe	76%	81%	17%	15%	7%	5%	69%	63%	18%	19%	13%	18%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Chez les moins de 24 ans, 77% des femmes engagées en 2011 ont un contrat court dans une association, 18% d'entre elles un CDD long et 5% ont un CDI. Ces chiffres sont respectivement de 66%, de 22% et de 12%, pour les femmes du même âge embauchées dans l'ensemble du secteur privé.

²⁴ Les lecteurs qui souhaitent en savoir plus sur l'évolution des contrats dans chacun des secteurs d'activité pourront utilement se reporter à l'édition 2010 de *La France associative en mouvement* : www.recherches-solidarites.org

²⁵ Le strict raisonnement mathématique conduit au résultat suivant : 770.000 embauches à majorer de la différence négative constatée 9.600), soit près de 780.000. Mais il faut réduire ce résultat car il peut y avoir eu plusieurs embauches successives de plus d'un mois sur un même emploi.

La moyenne générale des contrats de moins d'un mois est de 78% du total. Le tableau montre que les hommes de plus de 25 ans sont proportionnellement un peu plus nombreux à en bénéficier. Dans l'ensemble du secteur privé, la situation est inverse, avec une plus forte proportion de femmes concernées, tout particulièrement parmi les plus jeunes.

Par ailleurs, le total des CDD longs correspond à 16% environ : la proportion des femmes qui en bénéficient ne varie pas beaucoup (entre 16% et 18%), au sein du secteur associatif. Il n'en est pas de même pour les hommes dont une forte proportion de moins de 25 ans (22%) se situe dans ce cas.

S'agissant des CDI, on n'observe pas de différences significatives, que ce soit en fonction du sexe, ou que ce soit en fonction de l'âge. Ceci par grande différence avec l'ensemble du secteur privé : les femmes y sont en effet proportionnellement moins nombreuses que les hommes à se voir proposer un CDI, et ceci tout particulièrement parmi les plus jeunes (12% contre 17%), et au-delà de 50 ans (9% contre 13%).²⁶

Pour ce qui concerne l'année 2011, la proportion de femmes auxquelles un contrat de travail de plus d'un mois a été proposé varie fortement selon l'activité : autour de la moyenne de 65%, les plus hautes valeurs se situent dans le secteur de la santé (80%), dans le domaine médico-social (77%) et dans le domaine social sans hébergement (73%). Elles sont dans la moyenne pour l'enseignement (60%) et les activités récréatives (69%). Et elles sont au plus bas dans les activités culturelles (48%) et le sport (41%).

Tableau 21 – Répartition des embauches selon le genre et le secteur d'activité en 2011

	CDD court		CDD long		CDI		Total par Activité	
	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme
Enseignement	30%	25%	22%	14%	6%	4%	57%	43%
Activités sportives	19%	24%	18%	25%	7%	8%	43%	57%
Activités pour la santé humaine	64%	15%	10%	2%	7%	2%	80%	20%
Hébergement médico-social	71%	15%	7%	2%	4%	1%	81%	19%
Action sociale sans hébergement	48%	13%	20%	8%	8%	2%	76%	24%
Activités récréatives	47%	26%	15%	7%	3%	2%	66%	34%
Activités culturelles	35%	61%	2%	1%	1%	1%	37%	63%
Autres	36%	28%	18%	11%	5%	2%	58%	42%
Total par sexe	46%	32%	10%	6%	4%	2%	61%	39%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Dans le secteur associatif de l'enseignement, 55% des nouveaux contrats sont courts, dont 30% proposés à des femmes et 25% à des hommes. 36% des contrats sont de plus d'un mois, dont 22% attribués à des femmes et 14% à des hommes. 10% des contrats sont des CDI, dont 6% proposés à des femmes et 4% à des hommes.

Commençons par observer les différences générales, selon les activités : à partir d'une répartition globale de l'ordre de 60% en faveur des femmes et de 40% en faveur des hommes, les secteurs de la santé, de l'hébergement médicosocial, et du social sans hébergement, s'en écartent significativement, avec une proportion de femmes nettement plus forte (entre 76% et 81%). Inversement, les hommes sont majoritaires dans le secteur sportif (57%) et les activités culturelles (63%).

Dans le secteur du sport, cette majorité masculine se traduit davantage au travers des contrats courts ou longs, plutôt que dans l'attribution des CDI. Il en est de même dans la culture, les hommes se voyant

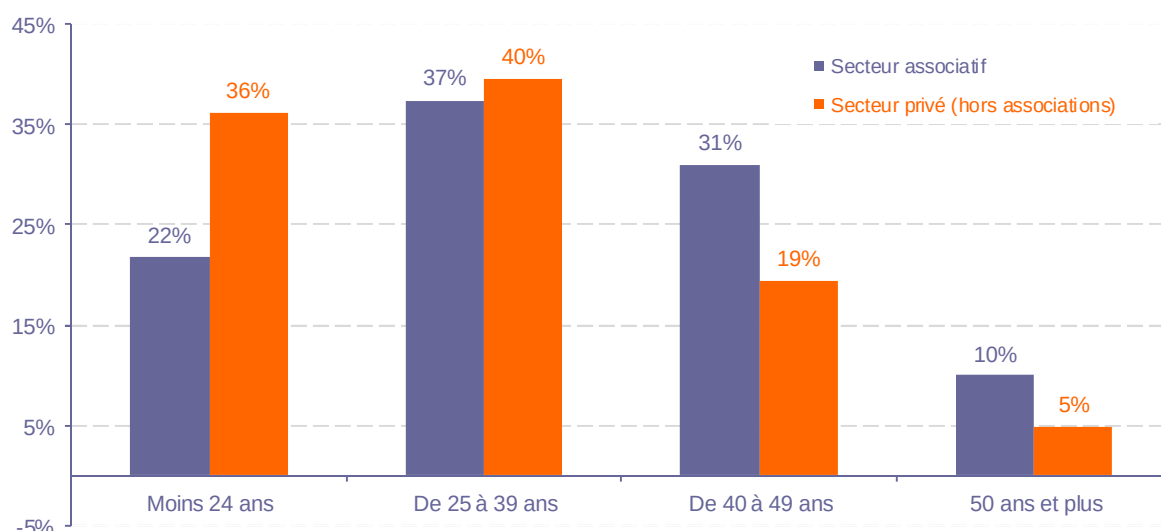
²⁶ Le lecteur intéressé pourra se reporter à l'édition 2010 de *La France associative en mouvement* pour disposer de l'évolution de cette proportion d'embauches féminines, selon les années et selon les secteurs.

attribuer beaucoup plus de contrats courts, et plutôt moins de contrats longs et de CDI que les femmes. Dans le domaine sanitaire et social, la majorité féminine se retrouve d'une manière à peu près similaire dans les trois catégories de contrats.

F - A QUEL AGE EMBAUCHE-T-ON ?

Le secteur associatif n'hésite pas à embaucher à tous les âges, comme le montre le graphique suivant, comparant son bilan 2011 à celui du reste du secteur privé.

Graphique 8 – Répartition des embauches de plus d'un mois en 2011, selon l'âge (en %)



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Parmi les embauches de plus d'un mois, le secteur associatif compte 22% de moins de 24 ans, alors que le reste du secteur privé (hors associations) en compte 36%

Le secteur associatif recrute moins de jeunes de moins de 25 ans (22% contre 36% dans le reste du secteur privé) et nettement plus de personnes de plus de 40 ans (41% contre 24%). Cette caractéristique s'est accentuée au fil des années, puisque l'âge moyen des personnes embauchées dans les associations a augmenté régulièrement, entre 2000 (33 ans) et 2009 (près de 37 ans).

S'agissant des personnes de plus de 50 ans, leur proportion est exactement du double, dans le secteur associatif, par rapport au secteur privé, hors associations. Ceci s'explique par le fait que désormais, de nombreux mouvements interviennent dans la vie professionnelle de chacun ; il est fini le temps où, sitôt les études terminées, on s'installait dans un emploi durable, parfois jusqu'à la retraite. Cela illustre aussi les difficultés des seniors à trouver leur place dans le secteur privé.

L'INSEE a bien noté ces mutations et observe qu'« aujourd'hui, l'emploi apparaît plus « éclaté », qu'il s'agisse des statuts et des situations d'activité entre l'emploi et le chômage, des durées et rythmes de travail, des modes de rémunération ou des unités productives »²⁷.

Pour ce qui concerne le secteur associatif, il faut ajouter un autre facteur : de plus en plus de personnes recherchent du sens à leur vie professionnelle, après une première partie qui ne leur a pas toujours donné satisfaction. Elles s'orientent alors vers les associations qui leur semblent porter des projets humainement plus riches.

²⁷ INSEE Première 50 ans de mutations de l'emploi n°1312 – septembre 2010.

TROISIÈME PARTIE : LES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS FACE À LA CONJONCTURE²⁸

L'équipe de Recherches & Solidarités a décidé de donner la parole aux dirigeants des associations, depuis plusieurs années et nous en sommes déjà à la dixième vague nationale²⁹. Fin 2011, face aux difficultés rencontrées par les associations et au repli de l'emploi, est née l'idée d'enquêtes complémentaires de conjoncture destinées à suivre de près ces évolutions.

Méthodologie :

Une enquête de conjoncture doit présenter trois caractéristiques : un échantillon significatif, notamment au regard des deux critères principaux que sont la taille des associations appréciée au regard de son budget et de ses ressources humaines (bénévoles et salariés éventuels) ; un échantillon représentatif, au regard de la réalité associative et de la diversité de ses secteurs d'activité, avec une pondération construite à cet effet ; un questionnement réalisé en un temps réduit, de telle manière qu'il n'y ait pas de biais liés à des événements d'actualité particuliers.

Cette enquête a été réalisée auprès de 985 responsables associatifs, au sein d'un panel comportant un peu plus de 4.000 références. Celui-ci est régulièrement renouvelé grâce aux invitations à répondre à l'enquête adressées par une trentaine de relais d'horizons différents : des services déconcentrés de l'Etat, des structures d'appui à la vie associative, des services de la vie associative d'une quinzaine de grandes villes, de conseils généraux et de conseils régionaux, plusieurs réseaux associatifs nationaux comme France Bénévolat, le réseau national des maisons des associations (RNMA), ainsi que des médias spécialisés comme Association Mode d'Emploi.

Elle s'est déroulée en ligne du 10 au 31 mai 2012, postérieurement aux résultats de l'élection présidentielle. L'échantillon national représentatif a été constitué d'après la méthode des quotas appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activité » de l'association.

Le mode de questionnement a été mis au point en concertation avec une quinzaine de membres du Comité d'experts (sociologues, universitaires, spécialistes des enquêtes, statisticiens, personnalités très impliquées dans la vie associative...). Il a été construit selon le rythme de la vie associative, avec deux enquêtes réalisées en décembre, pour permettre aux responsables d'indiquer comment s'est passée la rentrée de septembre et comment ils envisagent les mois suivants, et au mois de mai, pour qu'ils indiquent comment ils ont vécu les mois précédents et comment ils envisagent la rentrée de l'automne.

Le questionnaire a été conçu de manière à ne pas prendre trop de temps aux répondants, de manière à les conduire vers des réponses tranchées, et de manière à pouvoir être conduit deux fois par an (décembre et mai), sous forme de baromètre.

28 Cette enquête a été préparée et exploitée avec la participation de Pierre Blein, Patrick Bonneau, Thibault Bordeaux, Alain Détolle, Pascal Dreyer, Marie Duros, Marc Fourdrignier, Patrick Lavaure, Roger Sue, Dominique Thierry, Daniel Vailleau et André Verchère.

²⁹ Elles ont été prolongées par des enquêtes régionales (Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Lorraine, Rhône-Alpes, en partenariat avec les CPCA régionales) et par des enquêtes départementales (Eure, Jura, Eure-et-Loir...).

1 – UNE AMORCE DE BAROMETRE

Cette série d'enquêtes se met progressivement en place, et on voit tout l'intérêt de questions récurrentes, posées deux fois par an. Le tableau suivant permet de résumer l'opinion des responsables, au cours de cette année associative 2011-2012 : depuis la première enquête de décembre 2011 qui portait sur les derniers mois écoulés, jusqu'à celle de mai 2012.

		En mai 2012	Rappel déc. 2011
Aujourd'hui	Situation générale de l'association (actions, missions, projets) bonne ou très bonne	68%	65%
	Situation financière de l'association bonne ou très bonne	60%	61%
	Situation du bénévolat (nombre, disponibilité, savoir-faire...) bonne ou très bonne	40%	44%
Pour les prochains mois	Situation de l'association (actions, missions...) estimée bonne ou très bonne	51%	52%
	Dirigeants associatifs optimistes pour leur association	66%	63%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs. Décembre 2011 et mai 2012.

Il est très significatif de constater qu'en dépit d'une très légère dégradation de leur constat sur le plan financier, et d'un recul net dans le domaine des ressources humaines bénévoles (- 4 points), les responsables associatifs sont plus nombreux en mai 2012 qu'en décembre 2011, à indiquer que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne (+ 3 points). Comme s'ils avaient adopté, face à la crise, de nouveaux modes de fonctionnement et adapté au mieux le financement de leurs actions.

Pour les prochains mois, le pronostic est resté sensiblement le même : une moitié des responsables pensant que la situation de leur association sera bonne ou très bonne. En fait, en dépit d'un constat légèrement meilleur qu'en décembre 2011, les craintes pour demain restent fortes.

Et on notera une nouvelle fois ce décalage important, entre le pronostic très prudent pour le fonctionnement futur de l'association (stable autour de 50%), et un optimisme personnel plus affirmé (supérieur à 60% et en hausse de trois points). Sans doute la différence entre le dirigeant en charge de lourdes responsabilités, et le bénévole personnellement très volontaire, et peut être aussi la différence entre la réalité perçue et quelques rêves pour demain.

Au-delà de ces repères constants qui sont désormais suivis chaque semestre, comment les responsables associatifs jugent-ils la situation aujourd'hui, quelles sont leurs perspectives pour demain et quel est leur état d'esprit ?

Comme chacun sait, le mouvement associatif est d'une grande diversité : par conséquent, un résultat général n'a de sens que s'il peut être décliné selon les trois critères qui nous semblent les plus déterminants³⁰. Naturellement, le secteur d'activité dans lequel agit l'association est essentiel, et constitue la première série de résultats. Viennent ensuite deux critères que nous avons jugés utilement complémentaires dans cette présentation : d'une part, la taille appréciée selon que l'association agit exclusivement avec sa ressource humaine bénévole, ou selon qu'elle emploie jusqu'à 5 salariés, ou au-delà ; d'autre part, la taille appréciée en fonction du budget.

³⁰ La robustesse de chaque segment a été vérifiée, selon chacun des trois critères. Les résultats ont été pondérés, pour donner à chacun des segments le poids correspondant à la réalité approchée par les enquêtes nationales réalisées par le Centre d'économie de la Sorbonne.

2 - COMMENT S'EST PASSE LE DEBUT DE L'ANNEE 2012 ?

Trois questions, désormais récurrentes, sont posées aux responsables associatifs, leur permettant de qualifier la situation générale de leur association, sa situation financière, et sa situation au regard de ses ressources bénévoles.

1 - Depuis le début de l'année 2012, comment jugez-vous la situation générale de votre association (actions, missions, projets) ?

		Très bonne	Bonne	Total « Bonne »	Difficile	Très difficile	Total « Difficile »	Non réponse	Total
Secteurs groupés	Culture	15%	49%	63%	22%	15%	37%	-	100%
	Loisirs – JEP (1)	9%	50%	59%	34%	7%	41%	-	100%
	Sanitaire et social (2)	11%	58%	69%	25%	6%	31%	-	100%
	Sport	12%	68%	79%	17%	4%	21%	-	100%
	Autres	8%	60%	68%	26%	5%	31%	1%	100%
Salariés	Pas de salariés	12%	57%	68%	24%	7%	31%	-	100%
	1 - 5 salariés	9%	62%	71%	22%	6%	28%	1%	100%
	Plus de 5 salariés	7%	54%	62%	29%	9%	38%	-	100%
Taille	Moins de 10 000 €	12%	56%	68%	24%	8%	32%	-	100%
	De 10 000 à 75 000 €	11%	61%	72%	21%	6%	27%	1%	100%
	Plus de 75 000 €	7%	57%	64%	29%	6%	35%	1%	100%
Total		11%	58%	68%	24%	7%	31%	1%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. (1) Groupe comportant les associations de loisirs et d'éducation populaire. (2) Groupe comportant les associations humanitaires, du domaine de la santé et du secteur social.

La situation est jugée moins favorable parmi les grandes associations, le plus souvent employeurs. Les toute petites associations ne sont pas si épargnées, et comme souvent dans les résultats de nos enquêtes, ce sont les associations de taille moyenne qui tirent un peu mieux leur épingle du jeu. On observe aussi un grand écart entre le secteur du sport, dont près de 80% des responsables ont un sentiment positif, et celui des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire, sans que la taille joue vraiment un rôle car ces secteurs sont assez comparables de ce point de vue.

Lorsque 7% des responsables associatifs répondent que la situation de leur association est « *très difficile* », la projection nationale nous conduit à un nombre dépassant tout de même 90.000 organismes, ainsi en détresse.

DEPUIS FIN 2011 :

La proportion des répondants satisfaits est passée de 65% à 68%, mais avec des différences selon la taille, et une opinion un peu plus positive pour les plus grandes associations. Et selon les secteurs, avec une amélioration dans le domaine du sport et une dégradation dans celui des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

2 - Depuis le début de l'année 2012, comment jugez-vous la situation financière de votre association ?

		Très bonne	Bonne	Total « Bonne »	Difficile	Très difficile	Total "Difficile"	Non réponse	Total
Secteurs groupés	Culture	8%	36%	45%	37%	18%	55%	1%	100%
	Loisirs – JEP (1)	11%	50%	61%	24%	15%	39%	-	100%
	Sanitaire et social (2)	6%	50%	56%	32%	10%	42%	1%	100%
	Sport	12%	59%	70%	24%	3%	27%	2%	100%
	Autres	8%	55%	63%	27%	9%	36%	1%	100%
Salariés	Pas de salariés	11%	54%	65%	25%	9%	34%	1%	100%
	1 - 5 salariés	6%	43%	49%	37%	12%	49%	2%	100%
	Plus de 5 salariés	3%	38%	41%	43%	14%	57%	1%	100%
Taille	Moins de 10 000 €	11%	52%	63%	27%	9%	36%	1%	100%
	De 10 000 à 75 000 €	8%	52%	61%	28%	11%	39%	%	100%
	Plus de 75 000 €	4%	41%	45%	38%	16%	44%	1%	100%
Total		9%	51%	60%	28%	11%	39%	1%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. (1) Groupe comportant les associations de loisirs et d'éducation populaire. (2) Groupe comportant les associations humanitaires, du domaine de la santé et du secteur social.

L'appréciation est plus nuancée sur la situation financière : le pourcentage de réponses positives va ainsi decrescendo en fonction de la taille des associations, depuis 65% lorsqu'il n'y a pas de charges salariales, jusqu'à 41% lorsqu'il y a plus de 5 salariés.

Le secteur est également un critère discriminant : 70% d'opinions positives dans le sport, et très peu de situations très difficiles (3%) ; peu de très bonnes situations (6%) dans le secteur sanitaire et social, et un bilan des réponses positives au-dessous de la moyenne (56% contre 60%) ; un cumul faible de réponses positives dans la culture (45%), assorti d'une importante proportion de situations jugées très difficiles (18%).

Les projections nationales permettent de dire que près de 150.000 associations connaissent des situations financières très difficiles. Parmi elles, on trouve près de 14.000 associations employant jusqu'à 5 salariés, et environ 7.000 associations employant plus de 5 salariés.

DEPUIS FIN 2011 :

Par rapport au mois de décembre 2011 (61%), la proportion générale des réponses positives est restée sensiblement la même. Mais la situation s'est manifestement dégradée pour les associations employeurs, notamment celles qui disposent de plus de cinq salariés : 41% d'avis positifs contre 48% au mois de décembre 2011. Quant aux secteurs d'activité, le sport a gagné des réponses positives quand le secteur de la culture en a perdu.

3 - Depuis le début de l'année 2012, comment jugez-vous la situation de votre association, concernant le bénévolat (nombre, disponibilité, savoir-faire...) ?

		Très bonne	Bonne	Total « Bonne »	Difficile	Très difficile	Total "Difficile"	Non réponse	Total
Secteurs groupés	Culture	6%	36%	42%	39%	20%	58%	-	100%
	Loisirs – JEP (1)	1%	40%	41%	39%	19%	58%	1%	100%
	Sanitaire et social (2)	4%	41%	45%	40%	15%	55%	-	100%
	Sport	4%	33%	37%	52%	9%	61%	2%	100%
	Autres	3%	35%	38%	46%	14%	60%	1%	100%
Salariés	Pas de salariés	3%	34%	37%	46%	17%	63%	1%	100%
	1 - 5 salariés	3%	42%	45%	42%	12%	54%	1%	100%
	Plus de 5 salariés	10%	49%	59%	32%	7%	39%	1%	100%
Taille	Moins de 10 000 €	3%	35%	38%	43%	18%	61%	1%	100%
	De 10 000 à 75 000 €	5%	37%	41%	48%	10%	58%	1%	100%
	Plus de 75 000 €	6%	42%	48%	40%	11%	51%	1%	100%
Total		4%	37%	40%	44%	15%	59%	1%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. (1) Groupe comportant les associations de loisirs et d'éducation populaire. (2) Groupe comportant les associations humanitaires, du domaine de la santé et du secteur social.

Sur ce sujet, le bilan est manifestement négatif : près de 60% des responsables connaissent une situation difficile (44%), voire très difficile (15%). Tous les secteurs sont touchés, d'une manière assez comparable. C'est en termes de taille que se fait véritablement la différence : les petites associations, le plus souvent sans salarié et ne pouvant donc compter que sur leur ressource humaine bénévole, sont logiquement plus affectées.

Si 15% des responsables indiquent que leur association est dans une situation très difficile, au regard du bénévolat, cela représente près de 200.000 associations en France. Nous avons par ailleurs démontré que la proportion des Français engagés bénévolement dans une association n'avait pratiquement pas évolué entre 2002 et 2010, soit aujourd'hui entre 11 et 12 millions de personnes. Et pendant cette période, la progression du nombre d'associations a été de l'ordre de 20%.³¹

DEPUIS FIN 2011 :

C'est le seul indicateur dont les résultats se dégradent, depuis décembre 2011 : la proportion des responsables satisfaits est ainsi tombée de 44% à 40%. Est-ce un phénomène durable ou un effet saisonnier, certains bénévoles très déterminés à la rentrée de l'automne pouvant avoir ralenti, voire abandonné leur action dans le courant de l'année associative ? Il est possible que cette dernière explication soit la bonne, dans la mesure où le secteur social semble un peu protégé, ne connaissant pas cette dégradation en cours d'année. Peut-être compte tenu de l'action particulièrement nécessaire en ce moment des bénévoles engagés dans ce domaine.

En fait, et c'est bien ici la caractéristique des responsables associatifs, ils sont volontaires en dépit des difficultés : ainsi, avec 60% d'avis favorables, concernant la situation financière de leur association, et seulement 40%, concernant la ressource humaine bénévole, ils sont tout de même 68% à émettre un avis favorable sur sa situation générale.

³¹ Voir l'article [La participation des Français à la vie associative en 2010](#), 9 février 2012.

3 – QUELLES PERSPECTIVES POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE ?

Les responsables associatifs étaient invités à répondre à plusieurs questions concernant leur pronostic quant à l'avenir de leur association, au cours des prochains mois, en particulier lors de la traditionnelle reprise, après les vacances d'été.

1 - Comment voyez-vous la situation de votre association (actions, missions...) au cours des prochains mois ?

		Très bonne	Bonne	Total "Bonne"	Difficile	Très difficile	Total "Difficile"	Non réponse	Total
Secteurs groupés	Culture	7%	40%	47%	46%	7%	53%	-	100%
	Loisirs – JEP (1)	5%	44%	50%	38%	9%	47%	2%	100%
	Sanitaire et social (2)	3%	51%	54%	37%	5%	42%	4%	100%
	Sport	5%	47%	52%	46%	2%	48%	-	100%
	Autres	1%	51%	52%	44%	3%	47%	1%	100%
Salariés	Pas de salariés	4%	49%	53%	40%	5%	45%	2%	100%
	1 - 5 salariés	4%	43%	47%	47%	5%	52%	1%	100%
	Plus de 5 salariés	3%	36%	39%	58%	3%	61%	-	100%
Taille	Moins de 10 000 €	5%	47%	52%	41%	5%	46%	2%	100%
	De 10 000 à 75 000 €	4%	51%	55%	40%	4%	44%	-	100%
	Plus de 75 000 €	1%	38%	39%	54%	5%	59%	1%	100%
Total		4%	47%	51%	43%	5%	48%	1%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. (1) Groupe comportant les associations de loisirs et d'éducation populaire. (2) Groupe comportant les associations humanitaires, du domaine de la santé et du secteur social.

Pour les mois que nous vivons actuellement, et tout particulièrement pour la rentrée de l'automne, on passait tout juste la barre des 50% de pronostics positifs. Les responsables très pessimistes étaient toutefois assez peu nombreux (5% en moyenne).

Les différences sont assez faibles, depuis un secteur sanitaire et social se détachant un peu (54%), jusqu'au secteur culturel un peu en retrait (47%). Les réponses dans ce dernier secteur sont très tranchées, avec davantage de responsables très optimistes (7% contre 4% en moyenne), et davantage de responsables très pessimistes (7% contre 5%). L'optimisme faiblit avec la présence de salariés dans l'association, et les craintes que peuvent avoir les dirigeants sur les financements à venir : 47% d'entre eux étaient confiants, dans les associations employant entre 1 et 5 salariés, et seulement 39% dans ce cas, pour les associations de plus de 5 salariés.

DEPUIS FIN 2011 :

Globalement, cette proportion de l'ordre de 50% de responsables optimistes est restée sensiblement la même entre l'enquête du mois de décembre 2011 et celle du mois de mai 2012. Pour autant, elle s'est un peu dégradée dans les plus petites associations, en lien avec les préoccupations quant à la ressource bénévole qui leur est indispensable.

Du pronostic à la réalité

Lorsque l'on rapproche les pronostics enregistrés au mois de décembre 2011, et la réalité décrite au mois de mai 2012, on constate un décalage assez net : les responsables n'étaient que 52% à se dire confiants pour le premier semestre 2012, et ils sont 68% à indiquer qu'il a été globalement positif. Ce décalage est plus faible dans le secteur des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il est plus fort parmi les associations employeurs. Comme si elles avaient su trouver des solutions aux difficultés qu'elles craignaient, fin 2011, pour aborder le début de l'année 2012.

2 - Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ? Plusieurs réponses possibles

	Secteurs groupés					Salariés			Taille (budget en €)			Total
	Culture	Loisirs - JEP	Sanitaire et social	Sport	Autres	Aucun	1 - 5	5 et +	< 10 000	10 000 - 75 000	75 000 et +	
Les ressources humaines bénévoles disponibles	64%	62%	62%	68%	64%	70%	57%	29%	69%	66%	45%	64%
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	49%	57%	46%	62%	51%	56%	50%	38%	55%	54%	49%	54%
Motivation et investissement des dirigeants	30%	41%	24%	41%	31%	38%	27%	15%	39%	28%	23%	34%
Les ressources humaines salariées, le cas échéant	11%	11%	10%	8%	9%	-	24%	29%	4%	13%	26%	9%
La situation financière	49%	38%	42%	32%	37%	32%	56%	63%	33%	42%	61%	39%
Les moyens matériels (dont locaux)	34%	30%	25%	27%	20%	25%	31%	26%	27%	28%	24%	27%
La diminution du nombre d'adhérents	26%	28%	29%	28%	34%	33%	21%	9%	35%	23%	16%	29%
Les relations avec les collectivités territoriales	30%	26%	30%	14%	22%	22%	27%	29%	23%	23%	27%	24%
Les relations avec les services de l'Etat	15%	18%	22%	8%	13%	11%	20%	29%	10%	17%	23%	14%
L'évolution des politiques publiques	19%	28%	31%	24%	22%	20%	32%	47%	20%	26%	41%	25%
Relations avec les partenaires privés dont les entreprises	4%	13%	11%	15%	8%	9%	14%	10%	9%	11%	13%	10%
La concurrence éventuelle avec le secteur privé lucratif	6%	9%	9%	5%	13%	6%	11%	22%	6%	11%	15%	8%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012.

Trois items attirent l'attention par l'importance des choix des responsables associatifs : ils concernent le bénévolat, avec la disponibilité de la ressource (64%), le renouvellement des dirigeants bénévoles (54%) et la motivation et l'investissement des dirigeants (34%). Ces sujets d'inquiétude sont plus forts parmi les associations ne disposant pas de salariés, et nettement plus importants dans le secteur sportif.

Les questions financières préoccupent un peu moins au plan général (39%), mais elles sont en tête dans les plus grandes associations, le plus souvent employeurs. Elles sont plus prégnantes également dans le domaine de la culture. La diminution du nombre des adhérents préoccupe près de 30% des responsables associatifs, et ce d'autant plus que l'association est de petite taille. Les relations avec les collectivités locales constituent une préoccupation pour 30% des responsables de la culture et des responsables du secteur sanitaire et social. Comme nous l'avons constaté dans ce dernier secteur, la concurrence avec le secteur privé lucratif est un vrai souci pour les grandes associations, notamment dans l'aide à domicile, la petite enfance et le secteur des personnes âgées.³²

Parmi les sujets d'inquiétude, l'évolution des politiques publiques préoccupe un quart des répondants, en moyenne, avec des résultats supérieurs dans le secteur sanitaire et social, et très supérieurs dans les plus grandes associations employeurs (47%).³³

³² Fiches CNAR 2011 publiées par l'UNIOPSS, avec le concours de Recherches & Solidarités.

³³ Rappelons que cette enquête a été lancée le 10 mai 2012, postérieurement à l'élection présidentielle.

3 - Si votre association emploie un ou plusieurs salariés, comment envisagez-vous les mois à venir, notamment lors de la rentrée de septembre ?

	1 - 5 salariés	Plus de 5 salariés
Avec une augmentation du nombre des salariés	7%	10%
Avec un effectif salarié constant	71%	67%
Avec un effectif qui devra être réduit	15%	16%
Non réponse	7%	6%
Total	100%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012.

Quelle que soit la taille de l'association, on constate une proportion équivalente de responsables dans l'impossibilité de répondre à la question (6-7%) et de responsables prédisant une réduction des effectifs (15-16%). La différence se fait sur les augmentations du nombre de salariés, un peu plus fréquemment imaginées dans les associations de plus de 5 salariés.

Des différences significatives apparaissent, entre le secteur sanitaire et social, un peu plus optimiste et ambitieux quant à l'augmentation du nombre de salariés, un secteur sportif qui pronostique très majoritairement le statu quo, et des secteurs culturel et d'éducation populaire bien plus pessimistes.

4 - Si votre association n'emploie pas de salarié, c'est essentiellement : *Plusieurs réponses possibles*

Par choix mûrement réfléchi par l'équipe dirigeante	18%
Parce que l'association fonctionne bien grâce à ses bénévoles	49%
Par manque de moyens financiers	46%
Par crainte des démarches administratives	11%
Par crainte des responsabilités d'employeur	11%
Parce qu'au sein de l'association, vous ne sauriez pas qui pourrait manager ce(s) salarié(s)	9%
Par crainte de ne pas pouvoir pérenniser cet ou ces emplois	31%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012.

Cette question était posée pour la première fois, fruit d'une réflexion menée avec l'un de nos partenaires. Il est en effet important d'observer, parmi les associations non employeurs, la proportion de celles qui sont dans cette situation par choix, environ 55%, et celles qui le sont par défaut. Parmi ces dernières, l'incapacité financière domine largement (46%). Pour autant, la crainte de ne pas pouvoir pérenniser l'emploi n'est pas très loin (31%), ces deux items se cumulant très largement.

Lorsqu'on observe les résultats selon la taille des associations, très logiquement, les plus petites mettent davantage en avant un choix mûrement réfléchi, le manque de moyens financiers et la crainte de ne pas pouvoir pérenniser un emploi. Les associations moyennes (entre 10.000 et 75.000 euros de budget annuel), sont plus que les autres sensibles aux démarches administratives.

La même observation selon les secteurs d'activités montre que le secteur de la culture souhaiterait plus que les autres recruter, mais ne le fait pas par manque de moyens financiers, par crainte des démarches administratives et de la responsabilité d'employeur. Parmi les non employeurs, les responsables du secteur sanitaire et social et de celui du sport semblent davantage se satisfaire de la situation, estimant que leurs associations fonctionnent bien aujourd'hui sans salariés.

5 - Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – au cours des prochains mois ?

		Oui, certainement	Oui, peut-être	Probablement pas	Non	Au contraire, une réduction de vos activités	Vous n'avez pas assez d'éléments pour répondre	Non réponse	Total
Secteurs groupés	Culture	25%	41%	18%	9%	2%	4%	-	100%
	Loisirs – JEP (1)	25%	31%	17%	18%	3%	3%	3%	100%
	Sanitaire et social (2)	36%	25%	20%	11%	4%	2%	2%	100%
	Sport	23%	29%	25%	16%	4%	2%	1%	100%
	Autres	33%	34%	18%	9%	3%	2%	1%	100%
Salariés	Pas de salariés	26%	32%	21%	14%	3%	3%	1%	100%
	1 - 5 salariés	36%	31%	17%	10%	3%	3%	-	100%
	Plus de 5 salariés	34%	41%	12%	9%	3%	1%	-	100%
Taille	Moins de 10 000 €	27%	29%	21%	15%	3%	3%	2%	100%
	De 10 000 à 75 000 €	27%	38%	20%	11%	3%	1%	%	100%
	Plus de 75 000 €	34%	34%	16%	10%	4%	2%	-	100%
Total		28%	32%	20%	13%	3%	3%	1%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. (1) Groupe comportant les associations de loisirs et d'éducation populaire. (2) Groupe comportant les associations humanitaires, du domaine de la santé et du secteur social.

En dépit des difficultés rencontrées et des craintes pour l'avenir, 28% des responsables envisagent « *certainement* » de nouveaux projets ou une extension de l'activité de leur association. Dans le secteur sanitaire et social, cette proportion est nettement au-dessus de celle des autres secteurs, pour répondre aux besoins et aux attentes des bénéficiaires.

Si l'on fait masse des réponses aux deux premiers items, on parvient à une proportion de 60% de réponses positives, signe d'un dynamisme fort et d'une volonté d'aller de l'avant. Constat allant dans le même sens : peu nombreux sont les responsables qui envisagent au contraire une réduction des activités de l'association, et peu nombreux sont aussi ceux qui n'ont pas assez d'éléments pour répondre ou qui ne répondent pas.

Les responsables du secteur des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire, et plus encore ceux du sport, semblent plus circonspects quant aux projets nouveaux.

4 – ET VOUS EN TANT QUE DIRIGEANT ?

Même si le responsable fait corps avec son association, il dépasse sa situation et les difficultés éventuelles qu'elle connaît, lorsqu'on lui demande de parler un peu de lui. C'est ainsi que cette question lui permettait de s'exprimer sur ses satisfactions personnelles, dans le cadre de son engagement.

Les satisfactions personnelles que vous ressentez dans votre engagement associatif sont-elles aujourd'hui ?

		Très fortes	Fortes	Total "Fortes"	Faibles	Très faibles	Total "Faibles"	Non réponse	Total
Secteurs groupés	Culture	12%	60%	72%	20%	6%	26%	2%	100%
	Loisirs – JEP (1)	8%	44%	52%	40%	5%	45%	4%	100%
	Sanitaire et social (2)	17%	59%	76%	13%	3%	16%	8%	100%
	Sport	6%	57%	63%	31%	2%	33%	5%	100%
	Autres	7%	63%	70%	25%	1%	26%	5%	100%
Salariés	Pas de salariés	8%	55%	62%	30%	3%	33%	4%	100%
	1 - 5 salariés	13%	61%	74%	18%	3%	21%	5%	100%
	Plus de 5 salariés	10%	72%	82%	12%		12%	6%	100%
Taille	Moins de 10 000 €	8%	54%	62%	30%	3%	33%	4%	100%
	De 10 000 à 75 000 €	11%	61%	72%	20%	2%	22%	6%	100%
	Plus de 75 000 €	11%	61%	72%	18%	3%	21%	7%	100%
Total		9%	57%	66%	26%	3%	29%	5%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. (1) Groupe comportant les associations de loisirs et d'éducation populaire. (2) Groupe comportant les associations humanitaires, du domaine de la santé et du secteur social.

Certes, moins de 10% des responsables ressentent de très fortes satisfactions dans leur engagement associatif : mais cette proportion varie de 6% dans le sport à 17% dans le secteur sanitaire et social et la différence est considérable.

Deux responsables sur trois ressentent au bilan de fortes satisfactions. C'est dans le secteur des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire que ce bilan est le plus limité (52%), et dans la culture (72%) et le secteur social (76%) qu'il est le plus significatif. On notera toutefois que les responsables de la culture sont proportionnellement les plus nombreux (6%) à indiquer que leurs satisfactions sont très faibles, et que ceux qui agissent dans le secteur social sont proportionnellement les plus nombreux (8%) à ne pas se prononcer.

D'une manière significative, la corrélation se vérifie entre la taille des associations et la proportion des responsables qui ressentent de fortes satisfactions, de 62% dans les plus petites, jusqu'à 82% dans les plus grandes. On pourrait être un peu surpris, surtout lorsqu'on se rappelle que les difficultés croissent aussi avec la taille des associations : en fait, ce sont ici des dirigeants qui répondent à cette enquête, et on peut supposer que leurs satisfactions correspondent aux responsabilités qu'ils peuvent exercer, et qu'ils trouvent plus leur compte dans les grandes associations que dans les plus petites.

QUATRIÈME PARTIE : LES ASSOCIATIONS ET LEURS PARTENAIRES

Méthodologie :

Ces questions ont été posées auprès de 985 responsables associatifs, au sein d'un panel national comportant un peu plus de 4.000 références. L'enquête s'est déroulée en ligne du 10 au 31 mai 2012. L'échantillon national représentatif a été constitué d'après la méthode des quotas appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activité » de l'association.

Les résultats nationaux ont été rapprochés d'une enquête régionale, menée en Pays de la Loire en partenariat avec la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), Conseil régional, les services de l'Etat et France Bénévolat. Elle a permis d'interroger 220 responsables d'associations employant des salariés.

Ce chapitre comporte cinq parties permettant de présenter l'opinion des responsables associatifs sur les thèmes suivants :

Les associations et leurs partenaires financiers : qu'ils soient publics ou privés, ils sont devenus essentiels pour le développement des associations, et parfois même pour leur survie. Comment s'organisent leurs relations avec eux et quelles difficultés rencontrent-elles ?

Les relations des associations avec leurs prestataires : une banque, une société d'assurance, un fournisseur de téléphonie et d'Internet, un éventuel prestataire pour un site, et en matière de gestion un expert-comptable, un centre de gestion ou encore le dispositif du chèque emploi associatif (CEA). Tels sont aujourd'hui les prestataires incontournables pour les associations, tout au moins lorsqu'elles atteignent une certaine taille : quel jugement portent-elles sur les services qu'ils leur apportent ?

Quelles informations et quels conseils de la part de ces prestataires ? Ils ont en principe pour rôle d'épauler les associations, à partir de leurs fonctions et de leur savoir-faire. Quel jugement portent-les responsables associatifs sur les informations reçues de tous ces prestataires, en matière de réglementation et de d'obligations, de management et de formation des bénévoles et/ou des salariés, de financement ou de comptabilité ou encore dans le domaine de la communication ?

Les services accessibles auprès des partenaires. Une association doit pouvoir aujourd'hui s'appuyer sur la fédération à laquelle elle appartient, le cas échéant, sur un service « vie associative » de sa commune, sur un tel service du Conseil général, ou encore sur une maison des associations ou encore sur un *Centre de ressource et d'information des bénévoles* (CRIB). Si elle dispose de salariés, elle doit pouvoir compter sur une organisation départementale nommée *Dispositif local d'accompagnement* (DLA). Quels types de services les associations trouvent-elles auprès de chacun de ces partenaires ?

La qualité du service rendu par ces partenaires : quel jugement portent les responsables associatifs sur les informations et conseils qu'ils trouvent auprès de ces organismes mis en place et organisés à partir de moyens publics d'Etat ou territoriaux ? Que ce soit en matière d'informations accessibles, de communication et de promotion, de formation de bénévoles et le cas échéant de salariés, ou encore en matière d'accompagnement de projet.

1 - LES ASSOCIATIONS ET LEURS PARTENAIRES FINANCIERS

Les responsables associatifs indiquent, dans une proportion de 39%, que la situation financière est difficile pour leur association. Il était donc nécessaire d'aller plus loin, sur ce sujet, notamment en examinant leur stratégie de recherche de partenaires financiers, publics et privés. Les deux tableaux suivants présentent la ventilation des difficultés qu'ils rencontrent, d'une part en fonction de leur secteur d'activité, d'autre part en fonction de la taille de leur association, appréciée selon le nombre de salariés éventuels et selon le budget.

Pour une lecture plus fine et un rapprochement des réponses avec la situation des associations, une dernière ligne rappelle la proportion des responsables en difficultés, selon la segmentation adoptée.

1 – Surtout la lourdeur des dossiers à présenter

Dans votre recherche de partenaires financiers (publics et privés) et dans vos relations avec eux, sur quels sujets rencontrez-vous le plus de difficultés ?

	Culture	Loisirs - JEP	Sanitaire et social	Sport	Autres	Total
En matière de prévision, par la lenteur des décisions	44%	36%	31%	26%	34%	34%
Par l'absence d'aides nécessaires aux projets de l'association	36%	29%	40%	29%	30%	32%
Par la lourdeur des dossiers à présenter	49%	46%	49%	60%	54%	52%
En termes de contrôles et de bilans exigés a posteriori	14%	11%	14%	16%	20%	15%
Pour la coordination entre les partenaires quand les financements sont croisés	15%	11%	11%	5%	10%	10%
L'association ne rencontre pas de difficultés particulières	17%	25%	24%	18%	18%	20%
<i>Rappel : % de responsables jugeant la situation financière difficile</i>	<i>55%</i>	<i>39%</i>	<i>42%</i>	<i>27%</i>	<i>36%</i>	<i>39%</i>

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012.

Dans l'ordre, et pour les responsables dans leur ensemble, c'est la lourdeur des dossiers à présenter qui représente la difficulté la plus fréquente (52%). Les plus indisposés sont les dirigeants du sport (60%). Vient ensuite, assez loin, la lenteur des décisions, qui handicape les responsables en matière de prévision (34%), avec cette fois une très nette fréquence dans le secteur de la culture (44%) et une très relative préoccupation dans le sport (26%).

Assez proche du thème précédent, l'absence d'aides nécessaires aux projets de l'association (32%) est plus fréquemment ressentie dans la culture (36%), et surtout dans le secteur sanitaire et social (40%). Pour ce dernier, la difficulté vient le plus souvent du décalage entre les besoins de plus en plus importants, en raison de la crise actuelle, et l'évolution des aides reçues par les associations.

Deux autres sujets sont beaucoup moins cités : les contrôles et les bilans a posteriori ne posent de difficultés qu'à 15% des répondants, en moyenne, cette proportion ne variant pas significativement, hormis pour les associations non classées ici ; le manque de coordination entre financeurs lorsque les aides sont croisées ne préoccupe que 10% des répondants, avec une très nette différence entre le secteur de la culture (15%) et celui du sport (5%).

Enfin, on sera surpris du décalage qui peut exister entre les difficultés financières ressenties par les responsables au sein de leur association (dernière ligne du tableau), et le jugement qu'ils portent sur leurs relations avec leurs financeurs publics ou privés : ainsi, 42% des dirigeants de la culture sont à la peine, du point de vue financier, soit un peu plus que la moyenne (39%), et ils sont aussi un peu plus nombreux que la moyenne (24% contre 20%), à indiquer qu'ils ne rencontrent pas de difficultés particulières avec leurs financeurs. De même, les responsables du sport sont moins nombreux que la moyenne à se dire en difficultés financières (27% contre 39%), mais ils ne sont pas pour autant satisfaits de leurs relations avec les financeurs (18% contre 20% en moyenne).

2 - D'autant plus de difficultés que l'association est de taille importante ...

Dans votre recherche de partenaires financiers (publics et privés) et dans vos relations avec eux, sur quels sujets rencontrez-vous le plus de difficultés ? Plusieurs réponses possibles

	Pas de salarié	1-5 salariés	Plus de 5 salariés	Budget inférieur à 10 000 euros	De 10 000 à 75 000 euros	Plus de 75 000 euros	Ensemble
En matière de prévision, par la lenteur des décisions	29%	41%	62%	30%	33%	51%	34%
Par l'absence d'aides nécessaires aux projets de l'association	31%	32%	42%	31%	32%	40%	32%
Par la lourdeur des dossiers à présenter	49%	64%	54%	48%	60%	62%	52%
En termes de contrôles et de bilans exigés a posteriori	13%	18%	27%	11%	17%	27%	15%
Pour la coordination entre les partenaires quand les financements sont croisés	7%	15%	30%	6%	12%	21%	10%
L'association ne rencontre pas de difficultés particulières	22%	13%	11%	26%	14%	9%	20%
<i>Rappel : % de responsables jugeant la situation financière difficile</i>	34%	49%	57%	36%	39%	44%	39%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012.

Les difficultés rencontrées sont presque toujours proportionnelles à la taille de l'association, qu'elle soit mesurée par son budget ou par la présence ou non de salariés : partons d'abord de la dernière ligne du tableau pour constater en particulier que la situation financière est tendue dans 34% des associations sans salarié, jusqu'à 57% des cas lorsque l'association a plus de 5 salariés. Il y a un lien avec la proportion des responsables qui affirment ne pas rencontrer de difficultés particulières dans leurs relations avec leurs financeurs : elle est exactement du double, pour les associations sans salarié (22%), par rapport à celles qui emploient plus de 5 salariés.

La colonne consacrée aux associations de plus 5 salariés comporte des pourcentages nettement plus élevés que la moyenne, et plus élevés que ceux qui concernent les associations employant moins de 5 salariés. Une seule exception qui s'explique aisément : la lourdeur des dossiers à présenter est plus difficilement perçue dans une association employant moins de 5 salariés que dans les plus grandes qui sont plus habituées à cet exercice et souvent mieux dotées en personnel administratif.

2 - LES RELATIONS DES ASSOCIATIONS AVEC LEURS PRESTATAIRES

1 – Les services apportés par votre banque répondent-ils à vos attentes ?

Peut mieux faire ! Fort heureusement, les responsables satisfaits de leur(s) banque(s) sont majoritairement satisfaits. Mais près d'un quart émettent un avis négatif, ce qui montre qu'en dépit de leurs discours, les banques, y compris celles qui se disent les plus investies en direction du secteur associatif, ont encore bien du chemin à parcourir pour apporter des services, et surtout une écoute, adaptés aux attentes spécifiques du secteur.

Les services apportés par votre banque répondent-ils à vos attentes ?

		Tout à fait	Oui, le plus souvent	Sous TOTAL positif	Non, pas vraiment	Non, pas du tout	Sous TOTAL négatif
Secteurs d'activité	Culture	15%	55%	71%	18%	11%	29%
	Loisirs - JEP	26%	50%	76%	14%	11%	24%
	Sanitaire et social	22%	54%	76%	15%	9%	24%
	Sport	22%	63%	85%	14%	2%	15%
	Autres	25%	50%	75%	17%	8%	25%
Salariat	Pas de salarié	23%	55%	78%	13%	9%	22%
	1-5 salariés	22%	57%	79%	16%	5%	21%
	Plus de 5 salariés	17%	51%	68%	27%	5%	32%
Budget	Moins de 10 000 euros	24%	53%	77%	14%	9%	23%
	De 10 000 à 75 000 euros	20%	59%	79%	16%	5%	21%
	Plus de 75 000 euros	18%	57%	76%	20%	5%	24%
Total		22%	55%	77%	16%	7%	23%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. Résultats calculés à partir des réponses des seuls responsables associatifs se déclarant concernés par le sujet.

Dès lors que l'on attend un service, on serait en droit de l'obtenir « *tout à fait* ». Or, il n'y a que 22% de responsables pour affirmer cela, et cette proportion est nettement inférieure dans le secteur de la culture (15%), d'une part, et dans les plus grandes associations (17%), d'autre part.

En admettant que l'on puisse s'accommoder d'un service à peu près satisfaisant, on parvient à la proportion de 77% de responsables dans ce cas, cette proportion grimpe à 85% dans le secteur du sport, et se limitant à 68% dans les associations de plus de 5 salariés. Ceci peut sembler d'autant plus paradoxal que ces dernières associations constituent a priori de « *bons clients* » pour les banques en raison de leur budget, mais aussi dans la mesure où elles peuvent tout à fait s'assimiler à des entreprises et attendre de leurs prestataires des services spécifiques qu'ils sont en principe habitués à offrir. Mais peut-être sont-elles plus souvent considérées comme des clients « à risque » du fait notamment de leur dépendance aux crédits publics ?

A moins que les avis émis par les responsables des associations concernées ne soient ternis par des expériences négatives, soit parce que leurs responsables n'ont pas identifié des interlocuteurs répondant à leurs attentes, soit parce que ces attentes concernent également quelques facilités de trésorerie que les banques hésitent à consentir.

L'enquête régionale réalisée en Pays de la Loire allait plus loin sur ce thème : les responsables interrogés sont 58% à trouver leur relation avec la banque « *plutôt constructive* », 34% à la trouver *plutôt distante*, et 9% *plutôt décevante*. Leurs attentes les plus fréquentes sont, dans l'ordre, des *conseils* (57%), des *facilités de trésorerie* (53%), un *interlocuteur spécifique et permanent* (49%).

2 – Les services apportés par votre compagnie d'assurance

S'agissant des services rendus par la compagnie d'assurance des associations, précisons que certains répondants se disent non concernés. Deux hypothèses peuvent l'expliquer : pour les associations moyennes et grandes (environ 5%), il est possible que l'assurance soit contractée et prise en charge par le réseau auquel appartient juridiquement l'association (plusieurs établissements employeurs appartenant à la même entreprise) ; pour les plus petites associations (environ 15% en moyenne et tout de même 7% dans le sport), il s'agit vraisemblablement d'une méconnaissance et pour certains, d'une négligence qui peut avoir de graves conséquences.

Le tableau suivant présente la répartition des réponses exprimées, et montre un taux de satisfaction de 80% qui comporte sans doute les associations qui n'ont pas eu à mettre en œuvre leur assurance pour un sinistre ou un litige, ainsi que celles qui ont été satisfaites, le cas échéant.

Les services apportés par votre compagnie d'assurance répondent-ils à vos attentes ?

		Tout à fait	Oui, le plus souvent	Sous TOTAL positif	Non, pas vraiment	Non, pas du tout	Sous TOTAL négatif
Secteurs d'activité	Culture	23%	54%	76%	16%	8%	24%
	Loisirs - JEP	28%	48%	77%	14%	9%	23%
	Sanitaire et social	30%	54%	84%	9%	7%	16%
	Sport	28%	57%	85%	11%	4%	15%
	Autres	31%	48%	79%	17%	4%	21%
Salariat	Pas de salarié	28%	49%	77%	14%	8%	22%
	1-5 salariés	27%	58%	85%	15%	1%	16%
	Plus de 5 salariés	24%	61%	85%	8%	7%	15%
Budget	Moins de 10 000 euros	29%	49%	78%	14%	7%	22%
	De 10 000 à 75 000 euros	32%	49%	81%	16%	3%	18%
	Plus de 75 000 euros	20%	69%	89%	11%	1%	11%
Total		28%	52%	80%	14%	6%	20%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. Résultats calculés à partir des réponses des seuls responsables associatifs se déclarant concernés par le sujet.

Les plus grandes associations sont proportionnellement plus nombreuses à se dire satisfaites. Par ailleurs, le secteur sanitaire et social et celui du sport, présentent une proportion plus importante de réponses positives. Dans le sport tout particulièrement, ceci est à noter, dans la mesure où la pratique correspondante peut occasionner certains événements nécessitant la constitution d'un dossier d'assurance.

3 – Les services apportés en matière de téléphonie et d'accès Internet

Pour la communication entre ses bénévoles, entre ses adhérents et avec son environnement, l'association se dote de moyens dont on va voir s'ils répondent à ses besoins. Ce n'est manifestement pas le cas pour près de 30% des responsables qui se sont exprimés.

Les services apportés par votre fournisseur de téléphonie et d'accès Internet répondent-ils à vos attentes ?

		Tout à fait	Oui, le plus souvent	Sous TOTAL positif	Non, pas vraiment	Non, pas du tout	Sous TOTAL négatif
Secteurs d'activité	Culture	27%	46%	72%	21%	6%	27%
	Loisirs - JEP	21%	51%	72%	18%	10%	28%
	Sanitaire et social	21%	52%	73%	21%	7%	28%
	Sport	28%	56%	84%	10%	6%	16%
	Autres	30%	33%	63%	23%	12%	36%
Salariat	Pas de salarié	29%	42%	71%	17%	12%	29%
	1-5 salariés	25%	52%	77%	19%	3%	23%
	Plus de 5 salariés	15%	56%	71%	22%	7%	29%
Budget	Moins de 10 000 euros	32%	41%	72%	17%	10%	27%
	De 10 000 à 75 000 euros	31%	50%	80%	14%	5%	19%
	Plus de 75 000 euros	15%	57%	72%	22%	7%	29%
Total		26%	47%	73%	19%	8%	27%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. Résultats calculés à partir des réponses des seuls responsables associatifs se déclarant concernés par le sujet.

Ce sont les associations de taille moyenne qui présentent la plus forte proportion de réponses positives, et c'est le secteur du sport qui se distingue de la même manière, lorsque l'on effectue une observation par secteur. Les plus insatisfaits sont les responsables des associations qui ne sont pas classées ici : notamment des associations positionnées dans l'environnement, la défense des droits ou encore des associations de parents d'élèves, de consommateurs, des comités de jumelages

Il est tout de même important de prendre en considération les 8%, en moyenne, des répondants très mécontents, cette proportion grimpant jusqu'à 12% dans les associations sans salarié.

4 – Les services permettant d'être présent sur la toile

Pour sa notoriété, mais aussi pour organiser sa communication avec ses adhérents et ses bénévoles, pour en rechercher de nouveaux, une association a de plus en plus besoin de présenter des informations accessibles, via Internet et éventuellement les réseaux sociaux. Que ce soit en interne, ou en ayant recours à des prestataires, ces services méritent d'être jugés par les responsables associatifs.

Les services apportés par votre hébergeur ou votre créateur de site Internet répondent-ils à vos attentes ?

		Tout à fait	Oui, le plus souvent	Sous TOTAL positif	Non, pas vraiment	Non, pas du tout	Sous TOTAL négatif
Secteurs d'activité	Culture	36%	47%	83%	14%	3%	17%
	Loisirs - JEP	25%	50%	75%	12%	13%	24%
	Sanitaire et social	30%	52%	82%	14%	4%	18%
	Sport	38%	47%	85%	8%	7%	14%
	Autres	27%	52%	79%	9%	11%	20%
Salariat	Pas de salarié	37%	44%	81%	9%	10%	19%
	1-5 salariés	30%	54%	84%	11%	5%	16%
	Plus de 5 salariés	14%	66%	80%	16%	4%	20%
Budget	Moins de 10 000 euros	37%	44%	81%	11%	8%	20%
	De 10 000 à 75 000 euros	31%	57%	88%	8%	5%	12%
	Plus de 75 000 euros	24%	55%	79%	15%	6%	22%
Total		32%	49%	81%	11%	8%	19%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. Résultats calculés à partir des réponses des seuls responsables associatifs se déclarant concernés par le sujet.

Sur ce thème aussi, les associations de taille moyenne présentent une plus forte proportion de répondants satisfaits. Au regard des secteurs d'activité, le domaine des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire ressort un peu, avec une plus forte proportion de mécontents.

5 – Les services que vous apporte votre expert-comptable

L'expert-comptable est un prestataire et souvent un conseiller précieux pour les responsables d'associations. Il est donc heureux que la satisfaction de ces derniers soit à un haut niveau, dans une proportion dépassant 80%.

Les services apportés par votre expert-comptable répondent-ils à vos attentes ?

		Tout à fait	Oui, le plus souvent	Sous TOTAL positif	Non, pas vraiment	Non, pas du tout	Sous TOTAL négatif
Secteurs d'activité	Culture	43%	31%	75%	20%	6%	25%
	Loisirs - JEP	33%	44%	77%	8%	15%	23%
	Sanitaire et social	47%	38%	84%	11%	4%	16%
	Sport	35%	49%	84%	14%	2%	16%
	Autres	40%	46%	86%	11%	3%	14%
Salariat	Pas de salarié	43%	29%	71%	17%	12%	29%
	1-5 salariés	41%	49%	90%	8%	1%	10%
	Plus de 5 salariés	38%	52%	90%	8%	2%	10%
Budget	Moins de 10 000 euros	NS	NS	NS	NS	NS	NS
	De 10 000 à 75 000 euros	46%	46%	93%	7%	0%	7%
	Plus de 75 000 euros	42%	48%	90%	8%	2%	10%
Total		40%	42%	82%	13%	6%	18%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. Résultats calculés à partir des réponses des seuls responsables associatifs se déclarant concernés par le sujet. NS : non significatif (nombre de réponses jugé trop faible)

On observera toutefois que les réponses positives se partagent en deux moitiés : parmi les plus satisfaits (40% en moyenne), on retiendra les dirigeants du secteur sanitaire et social (47%) et les responsables des associations moyennes (46%).

6 – Les services apportés, le cas échéant, par votre centre de gestion

En complément de cette question, les responsables associatifs étaient invités, le cas échéant, à se prononcer sur leur satisfaction à propos d'un centre de gestion. En moyenne, 8% des associations se sont dites concernées : cette proportion varie fortement de 4% lorsqu'il n'y a pas de salarié, à 15% (maximum) dans les associations de 1 à 5 salariés, ou encore à 11% lorsqu'il y a plus de 5 salariés.

Selon les secteurs d'activité, les loisirs et le sport sont proches de 10%, et la culture et le sanitaire et social se situent aux environs de 5%. Avec prudence car le panel correspondant est assez peu volumineux, la proportion des réponses positives se situe aux environs de 70%.

7 – Les services vécus par les utilisateurs du dispositif du chèque emploi associatif

Dans le même esprit, une question était posée aux responsables, concernant le dispositif du chèque emploi associatif, accessible uniquement aux associations qui disposent d'un maximum de 9 équivalents temps plein. Une large satisfaction ressort de cette consultation, mais plus nuancée dans le secteur sportif, proche de la moyenne dans la culture, les loisirs, la jeunesse et l'éducation populaire, et forte dans le secteur sanitaire et social.

Par ailleurs, sans distinguer chacun de ces prestataires, dans un questionnaire qui aurait été particulièrement long et fastidieux pour les répondants, nous avons demandé aux responsables associatifs de se prononcer sur la qualité des informations et des conseils reçus, selon cinq grands thèmes. Ils concernent successivement la réglementation et les obligations des associations, le management, puis la formation des bénévoles et des salariés, le cas échéant, les outils de communication, et enfin les questions de financements et de comptabilité.

3 - QUELLES INFORMATIONS ET QUELS CONSEILS DE LA PART DE CES PRESTATAIRES ?

Les résultats qui suivent concernent le jugement des responsables associatifs sur les informations et les conseils dont ils bénéficient, indistinctement, de la part de leurs banques, de leurs sociétés d'assurance, de leurs fournisseurs de téléphonie ou d'Internet, ou encore de leur expert-comptable, de leur centre de gestion, le cas échéant, ou du dispositif de chèque emploi associatif lorsqu'ils l'utilisent.

Le jugement demandé porte successivement sur cinq thèmes différents, et chacun des tableaux suivants présentent les résultats. Ils sont classés selon la segmentation habituelle (secteurs d'activité, salariat, budget), et distinguent l'ensemble des réponses positives, les réponses négatives, et les réponses de celles et ceux qui ne sont pas concernés par le sujet.

1 - La réglementation et les obligations des associations :

Sur ce thème, environ un tiers des répondants ne se sont pas sentis concernés et l'on indiqué : soit parce qu'ils ont estimé disposer d'assez d'informations sans les conseils de leurs prestataires, soit qu'ils pensent que ce sujet ne concerne pas vraiment leur association, ce qui peut être le cas dans les plus petites d'entre elles.

Quel jugement portez-vous sur les informations et les conseils que vous recevez éventuellement des prestataires précédemment cités en matière de réglementation et d'obligations ?

		Réponses positives	Réponses négatives	Ne sont pas concernés	Total
Secteurs d'activité	Culture	36%	31%	34%	100%
	Loisirs - JEP	45%	14%	41%	100%
	Sanitaire et social	47%	21%	32%	100%
	Sport	53%	18%	29%	100%
	Autres	43%	21%	36%	100%
Salariat	Pas de salarié	42%	21%	37%	100%
	1-5 salariés	49%	25%	26%	100%
	Plus de 5 salariés	59%	22%	19%	100%
Budget	Moins de 10 000 euros	44%	19%	38%	100%
	De 10 000 à 75 000 euros	42%	25%	33%	100%
	Plus de 75 000 euros	60%	26%	14%	100%
Total		45%	21%	34%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012.

Parmi les responsables portant un jugement positif sur les conseils reçus de leurs prestataires, on retiendra la forte proportion des dirigeants sportifs (53%), et des plus grandes associations (environ 60%). Inversement, les responsables de la culture sont significativement plus nombreux à émettre un jugement négatif (31%).

Si l'on peut comprendre que les plus petites associations soient moins sensibles aux questions de réglementation et surtout d'obligation, et personne ne songera à les en blâmer, on pourra s'interroger sur la forte proportion des indifférents parmi les dirigeants des associations de loisirs, de jeunesse et d'éducation populaire (41%). On précisera que la segmentation de ces associations comporte tout autant les plus petites que les plus grandes, et que la pondération des résultats a été effectuée de manière à refléter la réalité du terrain. Il est possible, de par les réseaux associatifs dont elles font partie³⁴, qu'elles disposent directement de toutes les informations de ce type qui leur sont utiles, sans recours à leurs prestataires.

2 - Le management des bénévoles et/ou des salariés :

Pour faire au plus simple et dans le souci de ne pas prendre trop d'un temps précieux pour les responsables associatifs, nous avons ici exploré la question des ressources humaines, qu'elles soient salariées ou bénévoles. Il est assez logique que près de la moitié des répondants ne se soient pas sentis concernés par le sujet, dont nous rappellerons qu'il est lié aux conseils apportés par les prestataires des associations. Celles-ci reçoivent en général, comme on le verra plus loin, plutôt ce type de conseils de la part d'autres interlocuteurs, associatifs ou publics. Pour autant, les différences présentées dans le tableau suivant sont intéressantes à observer.

Quel jugement portez-vous sur les informations et les conseils que vous recevez éventuellement des prestataires précédemment cités sur le management des bénévoles et/ou des salariés ?

		Réponses positives	Réponses négatives	Ne sont pas concernés	Total
Secteurs d'activité	Culture	26%	29%	46%	100%
	Loisirs - JEP	27%	19%	54%	100%
	Sanitaire et social	31%	25%	44%	100%
	Sport	33%	24%	42%	100%
	Autres	30%	22%	48%	100%
Salariat	Pas de salarié	27%	24%	49%	100%
	1-5 salariés	34%	27%	39%	100%
	Plus de 5 salariés	44%	23%	34%	100%
Budget	Moins de 10 000 euros	29%	20%	50%	100%
	De 10 000 à 75 000 euros	29%	28%	42%	100%
	Plus de 75 000 euros	38%	31%	31%	100%
Total		30%	24%	47%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012.

Vraisemblablement dans la mesure où elles disposent d'informations et de conseils au sein de leurs réseaux, et peut-être aussi parce qu'elles préfèrent gérer ces sujets en interne, les associations du secteur de l'éducation populaire se disent les moins concernées. C'est aussi, logiquement, le cas des plus petites associations, dans lesquelles la notion de « management » ne s'impose pas forcément.

Inversement, dans les plus grandes associations, ces sujets ne laissent pas indifférents : on distinguera le cas des associations de plus de 5 salariés, satisfaites dans une forte proportion (44%), des associations se distinguant ici par un budget important, et dont les avis positifs (38%) et négatifs (31%) sont proportionnellement nombreux.

³⁴ Voir les travaux réalisés en 2012 avec le Pôle lorrain de l'utilité sociale et ses partenaires dont les principales conclusions ont été réunies dans un [état des lieux de l'éducation populaire en Lorraine](#)

3 - La formation des bénévoles et/ou des salariés :

Près de la moitié des répondants ne se sentent pas concernés par cette question, le plus souvent dans la mesure où ce n'est pas de ces prestataires qu'ils attendent des informations et des conseils.

Quel jugement portez-vous sur les informations et les conseils que vous recevez éventuellement des prestataires précédemment cités concernant la formation des bénévoles et/ou des salariés ?

		Réponses positives	Réponses négatives	Ne sont pas concernés	Total
Secteurs d'activité	Culture	19%	32%	49%	100%
	Loisirs - JEP	23%	23%	55%	100%
	Sanitaire et social	32%	29%	39%	100%
	Sport	45%	19%	36%	100%
	Autres	27%	25%	48%	100%
Salariat	Pas de salarié	27%	26%	47%	100%
	1-5 salariés	35%	26%	39%	100%
	Plus de 5 salariés	43%	30%	27%	100%
Budget	Moins de 10 000 euros	27%	23%	50%	100%
	De 10 000 à 75 000 euros	32%	28%	40%	100%
	Plus de 75 000 euros	42%	32%	26%	100%
Total		30%	25%	45%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012.

On retiendra tout particulièrement la forte proportion des responsables sportifs, satisfaits des informations et des conseils reçus. Proportion à peu près au même niveau que celle des responsables des plus grandes associations.

4 - Les outils de communication :

Sur ce thème, la proportion des responsables satisfaits est un peu plus forte (35%), mais celle de ceux qui ne le sont pas l'est aussi (26%).

Quel jugement portez-vous sur les informations et les conseils que vous recevez éventuellement des prestataires précédemment cités sur les outils de communication ?

		Réponses positives	Réponses négatives	Ne sont pas concernés	Total
Secteurs d'activité	Culture	27%	35%	38%	100%
	Loisirs - JEP	29%	22%	49%	100%
	Sanitaire et social	37%	30%	34%	100%
	Sport	45%	22%	33%	100%
	Autres	33%	23%	44%	100%
Salariat	Pas de salarié	32%	25%	43%	100%
	1-5 salariés	40%	30%	30%	100%
	Plus de 5 salariés	48%	29%	23%	100%
Budget	Moins de 10 000 euros	34%	24%	42%	100%
	De 10 000 à 75 000 euros	33%	30%	37%	100%
	Plus de 75 000 euros	45%	33%	22%	100%
Total		35%	25%	40%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012.

On retiendra la forte satisfaction des dirigeants sportifs, tout comme celle de ceux qui sont en charge d'une grande association. Les responsables de la culture se distinguent ici par une forte proportion de mécontents (35%), dépassant nettement celle des satisfaits.

5 - Les financements et la comptabilité :

Pour les plus petites associations, ce sujet ne semble pas nécessiter des informations et des conseils des prestataires concernés. Il en est de même, fortement, dans les associations d'éducation populaire.

Quel jugement portez-vous sur les informations et les conseils que vous recevez éventuellement des prestataires précédemment cités sur les financements et la comptabilité ?

		Réponses positives	Réponses négatives	Ne sont pas concernés	Total
Secteurs d'activité	Culture	30%	29%	42%	100%
	Loisirs - JEP	24%	19%	57%	100%
	Sanitaire et social	39%	25%	36%	100%
	Sport	37%	26%	37%	100%
	Autres	36%	19%	45%	100%
Salariat	Pas de salarié	28%	23%	49%	100%
	1-5 salariés	44%	27%	29%	100%
	Plus de 5 salariés	56%	24%	21%	100%
Budget	Moins de 10 000 euros	28%	22%	49%	100%
	De 10 000 à 75 000 euros	32%	28%	40%	100%
	Plus de 75 000 euros	57%	26%	17%	100%
Total		33%	23%	44%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012.

Pour les grandes associations, la satisfaction est très majoritaire, parmi les responsables qui se prononcent sur ce thème : on ne trouve plus, comme dans les thèmes précédents, la réserve des associations ayant les plus gros budgets.

4 - LES DIFFERENTS SERVICES ACCESSIBLES AUPRES DES PARTENAIRES

Par différence avec les informations et les conseils dont les responsables associatifs peuvent bénéficier de leurs prestataires, nous allons maintenant examiner celles et ceux qu'ils reçoivent de leurs partenaires. Parmi ceux-ci, en lien avec notre comité d'experts, nous en avons retenu sept, sachant qu'ils ne sont pas tous accessibles, ni forcément nécessaires, à toutes les associations.

C'est ainsi, par exemple, que toutes les associations ne peuvent pas se grouper au sein d'une fédération, seules les associations employeurs s'adressent aux dispositifs locaux d'accompagnement, et qu'il n'existe des Maisons des associations que dans les communes importantes.

Aussi, nous tenterons d'apprécier le recours à ces partenaires, en fonction des réponses cumulées des responsables, et d'en préciser les différents objets, dans les tableaux qui vont suivre.

1 - Votre fédération

Précisons d'emblée que certains secteurs sont tout particulièrement fédérés, comme le sport, et que d'autres le sont assez peu, comme la culture. Il est donc logique que les réponses varient fortement, dans le tableau suivant.

Quels sont les services dont vous bénéficiez gratuitement de la part de votre fédération ?

		Informations accessibles	Communication et promotion	Formation des bénévoles	Formation des salariés	Accompagnement de projets
Secteurs d'activité	Culture	28%	22%	11%	4%	17%
	Loisirs - JEP	40%	31%	35%	14%	27%
	Sanitaire et social	43%	26%	32%	7%	20%
	Sport	75%	49%	46%	11%	26%
	Autres	43%	31%	26%	8%	18%
Salariat	Pas de salarié	43%	31%	28%	Non concerné	20%
	1-5 salariés	54%	36%	33%	21%	21%
	Plus de 5 salariés	60%	41%	25%	29%	36%
Budget	Moins de 10 000 euros	43%	30%	29%	Non concerné	20%
	De 10 000 à 75 000 euros	50%	35%	34%	8%	21%
	Plus de 75 000 euros	61%	38%	30%	23%	27%
Total		47%	33%	30%	NS	21%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. NS : non significatif

D'une manière générale, le secteur culturel dispose de peu d'organisations de regroupement. Et celles-ci sont assez autonomes. Si l'on observe la ligne des réponses correspondantes, relativement à la moyenne générale, on constate une très faible proportion de réponses positives concernant la formation des bénévoles (11% contre 30%) et l'information (28% contre 47%). Inversement, une assez forte proportion de choix se portant sur l'accompagnement de projets (17% contre 21%).

A l'opposé, le secteur du sport se situe toujours très au-dessus de la moyenne, notamment quant aux informations accessibles, à la communication et à la formation des bénévoles. On sera assez surpris de constater que le secteur sanitaire et social, pourtant bien fédéré, ne se distingue pas particulièrement par rapport à la moyenne générale. Et on notera que ses responsables ne sont que 43% à recevoir d'information de la part de leur fédération.

Enfin, on observe que ce sont les plus grandes associations qui ont le plus recours à leur fédération, et qui apprécient leurs services, notamment pour la formation des salariés et l'accompagnement de projets.

2 - Un service *via associative* de la municipalité

Les communes ont fait en quelques années de très gros efforts pour repérer, encourager et accompagner les associations. Il faut dire qu'elles assurent à la fois l'animation, le lien social, et parfois les missions de service public, en complément de l'action propre des municipalités. Le tableau suivant permet de distinguer les différents services dont bénéficient les associations, en fonction de leur secteur d'activité et de leur taille.

Quels sont les services dont vous bénéficiez gratuitement de la part de votre commune ?

		Informations accessibles	Communication et promotion	Formation des bénévoles	Accompagnement de projets	Cumul théorique des réponses (1)
Secteurs d'activité	Culture	26%	21%	5%	17%	70%
	Loisirs - JEP	25%	18%	1%	14%	57%
	Sanitaire et social	32%	22%	8%	14%	77%
	Sport	31%	18%	4%	17%	69%
	Autres	17%	11%	3%	10%	41%
Salariat	Pas de salarié	27%	19%	5%	16%	66%
	1-5 salariés	26%	17%	4%	15%	62%
	Plus de 5 salariés	17%	14%	3%	6%	41%
Budget	Moins de 10 000 euros	30%	19%	4%	14%	68%
	De 10 000 à 75 000 euros	22%	19%	6%	17%	65%
	Plus de 75 000 euros	17%	11%	3%	9%	41%
Total		26%	17%	4%	14%	62%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. (1) Total horizontal des réponses pour comparer l'intensité des relations, selon les secteurs et la taille des associations.

On peut considérer comme un point positif le pourcentage de 26% de responsables satisfaits des informations qu'ils peuvent obtenir des communes. N'oublions pas, en effet, que nombre d'associations, par souci d'indépendance ou parce qu'elles n'en ont pas besoin, n'ont strictement aucun rapport avec elles, et ce d'autant plus que l'on se situe en zone urbanisée. Les associations sportives et du secteur sanitaire et social sont significativement plus nombreuses (plus de 30%) à se dire satisfaites de ces informations. Il en est de même des plus petites (30%).

En matière de promotion et de communication, ce sont les responsables de la culture et du sanitaire et social qui se montrent proportionnellement les plus satisfaits. Concernant l'accompagnement de leurs projets, les responsables du sport et ceux de la culture, tout comme les dirigeants des associations moyennes, se montrent proportionnellement un peu plus satisfaits (17%), en particulier par rapport aux plus grandes associations. En matière de formation des bénévoles, les relations entre les associations et les communes sont très réduites (4% de choix en moyenne), avec un petit plus dans le secteur sanitaire et social (8%), vraisemblablement en lien avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

Au bilan, les relations entre les associations sont d'autant plus fréquentes, et positives, que l'on se situe dans le secteur sanitaire et social (77% en cumul des réponses), et d'autant plus limitées que l'on est dans le secteur des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire (57% en cumul), ou dans une grande association (41%).

3 - Un service *vie associative* du Conseil général

Cette question permet de constater que les Conseils généraux, au-delà des aides financières qu'ils distribuent, ne semblent pas apporter beaucoup de services aux associations : les responsables ne sont que 12% à trouver des informations utiles, que 6% à bénéficier de soutien en matière de promotion et de communication, et que 8% à trouver un appui en matière d'accompagnement de projets.

Quels sont les services dont vous bénéficiez gratuitement de la part du Conseil général ?

		Informations accessibles	Communication et promotion	Formation des bénévoles	Accompagnement de projets	Cumul théorique des réponses (1)
Secteurs d'activité	Culture	15%	8%	2%	9%	34%
	Loisirs - JEP	11%	6%	1%	7%	25%
	Sanitaire et social	15%	6%	5%	10%	36%
	Sport	12%	8%	5%	11%	36%
	Autres	8%	3%	1%	5%	16%
Salariat	Pas de salarié	11%	6%	3%	7%	27%
	1-5 salariés	10%	7%	3%	14%	34%
	Plus de 5 salariés	17%	3%	3%	3%	27%
Budget	Moins de 10 000 euros	12%	5%	3%	7%	27%
	De 10 000 à 75 000 euros	13%	9%	4%	11%	37%
	Plus de 75 000 euros	10%	4%	2%	7%	23%
Total		12%	6%	3%	8%	29%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. (1) Total horizontal des réponses pour comparer l'intensité des relations, selon les secteurs et la taille des associations.

Même si elles sont proportionnellement plus nombreuses que les autres, les associations du secteur culturel (15%), du secteur sanitaire et social (15%), et les associations de plus de cinq salariés (17%), ne semblent pas fréquenter bien souvent les services du Conseil général. En matière d'accompagnement des projets, le secteur du sport et les plus grandes associations semblent trouver un peu plus souvent que les autres le soutien qu'ils attendent.

4 - Une maison des associations

Réunies dans le Réseau National des Maisons des Associations, ces structures généralement créées et soutenues par les communes, surtout parmi les plus grandes, permettent aux associations de se rencontrer, et de trouver un certain nombre d'informations et de services.

Quels sont les services dont vous bénéficiez gratuitement de la part d'une maison des associations, le cas échéant ?

		Informations accessibles	Communication et promotion	Formation des bénévoles	Accompagnement de projets	Cumul théorique des réponses (1)
Secteurs d'activité	Culture	17%	7%	6%	11%	42%
	Loisirs - JEP	21%	13%	1%	6%	41%
	Sanitaire et social	23%	14%	7%	11%	56%
	Sport	18%	9%	7%	3%	37%
	Autres	21%	12%	7%	8%	48%
Salariat	Pas de salarié	22%	12%	5%	9%	48%
	1-5 salariés	16%	10%	7%	5%	39%
	Plus de 5 salariés	17%	10%	6%	11%	44%
Budget	Moins de 10 000 euros	24%	12%	6%	10%	51%
	De 10 000 à 75 000 euros	15%	10%	6%	7%	39%
	Plus de 75 000 euros	15%	6%	6%	4%	31%
Total		20%	11%	6%	8%	44%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. (1) Total horizontal des réponses pour comparer l'intensité des relations, selon les secteurs et la taille des associations.

Lorsqu'il existe une maison des associations à proximité, elle est plus particulièrement fréquentée par les responsables du secteur sanitaire et social (56% en cumul des réponses), et par les plus petites associations. Elles y trouvent surtout des informations : 23% des premières et 24% des secondes.

5 - Un Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB)

Ces Centres sont surtout connus, très relativement, du secteur sportif, et fréquenté par ses dirigeants. S'ils doivent perdurer, il serait souhaitable qu'ils soient ouverts aux autres secteurs, et peut-être même en plus grande coordination avec le réseau de France Bénévolat, présent dans plus de 80 départements avec 250 points d'accueil ouverts aux bénévoles.

Quels sont les services dont vous bénéficiez gratuitement de la part d'un CRIB ?

		Informations accessibles	Communication et promotion	Formation des bénévoles	Accompagnement de projets
Secteurs d'activité	Culture	8%	2%	4%	1%
	Loisirs - JEP	7%	3%	1%	4%
	Sanitaire et social	14%	2%	5%	1%
	Sport	20%	5%	10%	4%
	Autres	8%	5%	3%	2%
Salariat	Pas de salarié	12%	4%	4%	3%
	1-5 salariés	14%	4%	7%	3%
	Plus de 5 salariés	10%	3%	6%	-
Budget	Moins de 10 000 euros	13%	3%	5%	3%
	De 10 000 à 75 000 euros	11%	6%	5%	2%
	Plus de 75 000 euros	12%	4%	8%	2%
Total		12%	4%	5%	3%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012.

6 – Un dispositif local d'accompagnement (DLA)

Ces structures sont réservées aux associations disposant de salariés. Ces dispositifs départementaux sont abrités dans des associations qui ont reçu à la fois le label et les moyens correspondants³⁵.

Quels sont les services dont vous bénéficiez de la part d'un Dispositif local d'accompagnement ?

		Informations accessibles	Communication et promotion	Formation des bénévoles	Formation des salariés	Accompagnement de projets
Salariat	1-5 salariés	14%	6%	9%	4%	16%
	Plus de 5 salariés	16%	5%	10%	3%	24%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012.

La vocation de ces dispositifs consiste à accompagner les projets des associations qui disposent de salariés, y compris lorsque ces projets consistent à se restructurer, voire même à survivre pour les plus fragiles. On peut donc considérer que la proportion de 16%, et surtout celle de 24% de répondants parmi les responsables d'associations de plus de cinq salariés sont significatives.

Lorsqu'on observe la répartition des réponses en fonction du secteur d'activité, on constate que le secteur sportif est beaucoup moins concerné par des relations avec ces dispositifs.

³⁵ Créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts, le Dispositif local d'accompagnement (DLA) aide les associations employeurs, structures d'insertion et autres entreprises d'utilité sociale créatrices d'emploi dans leur démarche de consolidation et de développement. Pour en savoir plus : <http://www.avise.org/spip.php?rubrique108>

Au-delà de la fréquentation et des services rendus par chacun de ces partenaires, quelle est la satisfaction des responsables d'association ? Pour éviter un questionnement par trop fastidieux, nous avons choisi de grouper tous ces partenaires dans une approche globale consacrée à cinq grands thèmes : les informations accessibles, la communication et la promotion, la formation des bénévoles, l'accompagnement des projets, et pour les associations employeurs la formation des salariés. Cette approche globale nous a paru d'autant plus justifiée que les responsables des associations constituent leur documentation et disposent d'aides à la décision à partir de la contribution de l'ensemble de ces partenaires.

5 - LA QUALITE DU SERVICE RENDU PAR CES PARTENAIRES

Dès lors que tous ces partenaires reçoivent des moyens publics, notamment pour accompagner les associations, il est utile de mesurer le degré de satisfaction de leurs responsables, à partir de cinq grands thèmes abordés successivement. Pour chacun de ces thèmes, les réponses sont présentées en trois proportions : celles des dirigeants satisfaits, celles des dirigeants réservés ou mécontents, et celles des responsables qui ne se sentent pas concernés, soit parce que la question ne se pose pas, à leurs yeux, dans l'association, soit parce qu'elle a pu trouver les réponses utiles en interne ou ailleurs.

1 – Informations accessibles

Environ 30% des responsables ne sont pas concernés, soit parce qu'ils fonctionnent sans recevoir d'informations particulières de la part des partenaires cités, soit sans en avoir besoin, notamment parmi les très petites associations, soit par ce qu'ils ont, en interne, les moyens de se procurer ces informations. N'écartons pas non plus les responsables « non concernés », ayant besoin d'informations, mais ne connaissant pas les organismes présentés et ne sachant pas où les trouver.

Le tableau suivant présente les résultats, en fonction du secteur d'activité et de la taille de l'association.

Quel jugement portez-vous, concernant les informations accessibles auprès des partenaires précédemment cités ?

		Réponses positives	Réponses négatives	Ne sont pas concernés	Total
Secteurs d'activité	Culture	55%	13%	32%	100%
	Loisirs - JEP	46%	11%	43%	100%
	Sanitaire et social	50%	23%	27%	100%
	Sport	72%	15%	13%	100%
	Autres	45%	15%	40%	100%
Salariat	Pas de salarié	51%	16%	32%	100%
	1-5 salariés	65%	13%	22%	100%
	Plus de 5 salariés	57%	21%	22%	100%
Budget	Moins de 10 000 euros	53%	14%	34%	100%
	De 10 000 à 75 000 euros	55%	18%	26%	100%
	Plus de 75 000 euros	64%	11%	25%	100%
Total		54%	15%	31%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. Lecture : parmi l'ensemble des répondants à l'enquête, 31% en moyenne ne sont pas concernés par cette question, 54% bénéficient d'informations des partenaires cités et en sont satisfaits et 15% en bénéficient et n'en sont pas satisfaits.

N'oublions pas que parmi les partenaires, il y a les fédérations, et que le secteur sportif est tout particulièrement organisé de ce point de vue : on ne sera donc pas étonné de noter la forte satisfaction de ses responsables (72%). Dès lors que le secteur sanitaire et social est également fédéré, on pourrait s'étonner d'un plus faible score de satisfaction (50%). Peut-être est-ce dû au fait que ce secteur est concerné par des problématiques très complexes et nombreuses, ce qui pourrait expliquer sa relative satisfaction au regard des informations accessibles. Toujours est-il que ce déficit d'informations mérite d'être pris en compte.

Par ailleurs, les associations employeurs moyennes (moins de 5 salariés) sont les plus satisfaites (65%), et celles qui disposent de plus de 5 salariés sont parmi les plus insatisfaites, relativement (21%) ? Vraisemblablement dans la mesure où elles sont confrontées à de multiples questions relatives à la gestion de leurs salariés plus nombreux, et aux obligations correspondantes.

2 – Communication et promotion

Il s'agit d'un sujet de plus en plus prégnant pour les associations : se faire connaître et échanger le plus largement possible, notamment grâce aux nouvelles technologies. On notera toutefois que 40% des responsables ne sont pas concernés par la question et ne bénéficient pas des conseils et des outils auprès de ces partenaires. Observons également que les plus concernés sont les dirigeants du sport et des associations de plus de cinq salariés.

Quel jugement portez-vous, quant au soutien des partenaires précédemment cités, en matière de communication et de promotion ?

		Réponses positives	Réponses négatives	Ne sont pas concernés	Total
Secteurs d'activité	Culture	43%	15%	43%	100%
	Loisirs - JEP	38%	18%	44%	100%
	Sanitaire et social	35%	29%	36%	100%
	Sport	45%	26%	28%	100%
	Autres	26%	23%	50%	100%
Salariat	Pas de salarié	38%	22%	41%	100%
	1-5 salariés	38%	23%	39%	100%
	Plus de 5 salariés	38%	32%	30%	100%
Budget	Moins de 10 000 euros	39%	20%	41%	100%
	De 10 000 à 75 000 euros	37%	27%	35%	100%
	Plus de 75 000 euros	36%	24%	40%	100%
Total		37%	22%	41%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. Lecture : parmi l'ensemble des répondants à l'enquête, 41% en moyenne ne sont pas concernés par cette question, 37% bénéficient d'un soutien en matière de communication de la part des partenaires cités et en sont satisfaits et 22% en bénéficient et n'en sont pas satisfaits.

Parmi les responsables bénéficiant des services des partenaires cités, ceux de la culture et du sport se montrent très fortement satisfaits. Inversement, les responsables du secteur sanitaire et social et ceux dont les associations emploient plus de 5 salariés restent plus souvent sur leur faim.

3 – La formation des bénévoles

Toutes les associations sont potentiellement concernées par ce thème. Pour autant, près de la moitié des responsables ne comptent pas sur les partenaires cités plus haut, pour les guider en la matière. Et ce pourcentage monte même à 60% dans la culture, secteur dont nous avons déjà observé le relatif intérêt pour la ressource humaine bénévole, au profit de la ressource humaine salariée.

Le secteur des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire semble également assez peu concerné par des aides extérieures, dans ce domaine. De même que les plus petites associations, dans lesquelles la question ne se pose généralement pas avec la même acuité.

Quel jugement portez-vous, quant au soutien des partenaires cités, en matière de formation des bénévoles ?

		Réponses positives	Réponses négatives	Ne sont pas concernés	Total
Secteurs d'activité	Culture	26%	14%	60%	100%
	Loisirs - JEP	26%	19%	55%	100%
	Sanitaire et social	34%	29%	38%	100%
	Sport	49%	27%	24%	100%
	Autres	25%	17%	58%	100%
Salariat	Pas de salarié	29%	22%	49%	100%
	1-5 salariés	45%	20%	36%	100%
	Plus de 5 salariés	37%	24%	40%	100%
Budget	Moins de 10 000 euros	31%	17%	52%	100%
	De 10 000 à 75 000 euros	38%	25%	37%	100%
	Plus de 75 000 euros	36%	24%	40%	100%
Total		33%	21%	47%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. Lecture : parmi l'ensemble des répondants à l'enquête, 47% en moyenne ne sont pas concernés par cette question, 33% bénéficient d'un soutien en matière de formation des bénévoles de la part des partenaires cités et en sont satisfaits et 21% en bénéficient et n'en sont pas satisfaits.

C'est dans le sport que l'on trouve la plus forte proportion de responsables concernés, et ils sont nombreux à se dire satisfaits. Dans le secteur sanitaire et social, on remarque un relatif et inquiétant équilibre entre les réponses positives (34%) et les réponses négatives (29%). Il n'en est pas de même dans les associations employant moins de 5 salariés, proportionnellement plus souvent satisfaites que celles qui comportent plus de 5 salariés.

4 – L'accompagnement des projets

Que cet accompagnement ait été compris comme une aide au montage de dossiers, comme un soutien logistique, comme une intervention pour trouver des bénévoles en mesure de participer au projet, il s'agit là d'un sujet pour lequel les responsables associatifs sont les plus demandeurs. On sera donc assez étonné de la proportion de 43% des répondants ne se disant pas concernés par la question. Est-ce à dire que ce n'est pas des partenaires mentionnés plus haut qu'ils attendent des solutions ?

Quel jugement portez-vous, quant au soutien des partenaires cités pour l'accompagnement de vos projets ?

		Réponses positives	Réponses négatives	Ne sont pas concernés	Total
Secteurs d'activité	Culture	39%	16%	45%	100%
	Loisirs - JEP	33%	23%	44%	100%
	Sanitaire et social	27%	33%	40%	100%
	Sport	34%	29%	37%	100%
	Autres	23%	28%	49%	100%
Salariat	Pas de salarié	29%	27%	44%	100%
	1-5 salariés	37%	27%	36%	100%
	Plus de 5 salariés	42%	22%	36%	100%
Budget	Moins de 10 000 euros	27%	24%	50%	100%
	De 10 000 à 75 000 euros	36%	31%	33%	100%
	Plus de 75 000 euros	41%	23%	36%	100%
Total		31%	26%	43%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. Lecture : parmi l'ensemble des répondants à l'enquête, 43% en moyenne ne sont pas concernés par cette question, 31% bénéficient d'un accompagnement de la part des partenaires cités et en sont satisfaits et 26% en bénéficient et n'en sont pas satisfaits.

Il n'y a pas d'écarts significatifs quant à la proportion de responsables concernés, selon les différents secteurs d'activité : on pourra donc observer une large proportion de dirigeants satisfaits, dans le secteur de la culture (39%), et une forte proportion de responsables insatisfaits dans le secteur sanitaire et social (33%).

La taille des associations est un critère discriminant quant à cette question : la proportion de responsables satisfaits est proportionnelle à l'importance de l'association. Avec un bémol à prendre en considération : les associations employeurs de moins de 5 salariés présentent également un fort taux d'insatisfaits (31%).

5 – La formation des salariés

Pour cette question, un tableau récapitulatif montre que l'intérêt est plus grand sur le sujet, parmi les responsables dont l'association emploie plus de 5 salariés.

Quel jugement portez-vous, quant au soutien des partenaires cités pour la formation de vos salariés ?

	Réponses positives	Réponses négatives	Ne sont pas concernés	Total
1-5 salariés	26%	21%	53%	100%
Plus de 5 salariés	27%	30%	44%	100%

Enquête R&S, Opinion des Responsables Associatifs - mai 2012. Lecture : parmi les responsables des associations de 1 à 5 salariés interrogés, 53% ne sont pas concernés par cette question, 26% bénéficient d'un soutien en matière de formation des salariés de la part des partenaires cités et en sont satisfaits. Ils sont 30% à en bénéficier et n'en sont pas satisfaits.

Il n'est pas étonnant que la moitié des répondants ne soient pas concernés, soit dans la mesure où ils peuvent recevoir un soutien de la part d'autres partenaires (le Conseil Régional par exemple). Et pour certains, dans la mesure où ils ne voient pas vraiment en quoi une telle formation serait nécessaire.

A partir de la différence, nette, entre des grandes associations plus concernées que les associations employeurs de taille moyenne (moins de 5 salariés), on observera surtout le déséquilibre, parmi les premières, entre des réponses négatives majoritaires.

ANNEXES TECHNIQUES

PREMIERE PARTIE : DEFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITES, AU REGARD DES INSCRIPTIONS AU JOURNAL OFFICIEL DES ASSOCIATIONS NOUVELLES

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

DEUXIEME PARTIE : DEFINITIONS ET PRECISIONS METHODOLOGIQUES SUR L'EMPLOI

- Une unité de compte : l'établissement

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises.
- Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Alors que pour les données antérieures à 2009, était considéré comme actif pour une année donnée, tout établissement présent au moins un trimestre de l'année, il est désormais compté au prorata du nombre de trimestres d'activité : 0,25 pour un trimestre, 0,50 pour deux trimestres...

- La notion d'emploi

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

- Le secteur concurrentiel³⁶ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

- La masse salariale totale ou l'assiette déplafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

- Les secteurs d'activités des associations employeurs

L'observation des associations employeurs par secteur d'activité porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et les associations intermédiaires (9222).

Une analyse très fine de la nouvelle nomenclature d'activité française (NAF) et un rapprochement avec

³⁶ Source : ACOSS STAT n° 81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.

la répartition antérieurement retenue à partir de l'ancienne nomenclature ont permis d'identifier 17 secteurs d'activités. Trois d'entre eux font l'objet d'une répartition interne plus fine. Il s'agit de l'hébergement médicosocial (9 thèmes), de l'action sociale sans hébergement (7 thèmes) et des activités culturelles (4 thèmes). Le tableau suivant présente les secteurs d'activités retenus pour la présente étude ainsi que la correspondance avec la nouvelle nomenclature d'activités françaises. Par souci de simplification, sont ici listés les codes APE ou l'ensemble de la division qui les réunit quand tous les codes APE sont concernés.³⁷

Secteurs d'activités des associations	Correspondance NAF rév. 2
Enseignement	Toute la division 85 + les codes 8551Z et 8552 Z
Santé	Toute la division 86
Activités sportives	9311Z - 9312Z - 9313Z - 9319Z
Hébergement médico social	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malade mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficulté et autre hébergement social	Code 8790B
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement n.c.a.	Code 8899B
Activités récréatives et de loisirs	9321Z et 9329Z
Activités culturelles	
Activités liées au spectacle vivant	code 9001Z et code 9002Z
Créations artistiques	code 9003A et code 9003B
Gestion d'équipements culturels	codes 9004Z + 9101Z+9102Z+9103Z+9104Z
Activités audio-visuelles	toute la division 59 et toute la division 60
Activités d'hébergement, de restauration et de tourisme	
Hébergement	Toute la division 55
Restauration	Toute la division 56
Activité des agences de voyages, voyagistes et services de réservation et activités connexes	Code APE 7911Z , 7912Z et 7990Z
Recherche - Développement scientifique	Toute la division 72
Agriculture, élevage, chasse pêche	Divisions 01 - 02 - 03
Autres activités	
Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles	code 9411Z et 9412Z
Activités des organisations religieuses	code 9491Z
Activités des syndicats de salariés	code 9420Z
Activités des organisations politiques	code 9492Z
Activités liées à l'emploi	Toute la division 78 + le code 8413Z
Activités des Organisations associatives non classées ailleurs	code 9499Z

³⁷ La nouvelle NAF comporte 5 niveaux emboîtés : 21 sections, 88 divisions, 272 groupes, 615 classes et 732 sous classes. Les codes APE (activité principale exercée) correspondent aux sous classes. Ils sont désormais formés de 4 chiffres et d'une lettre.

- Les données corrigées des variations saisonnières (CVS) correspondent aux données désaisonnalisées, pour corriger notamment l'impact des versements des primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Elles sont ensuite analysées à l'aide de deux indicateurs complémentaires : le glissement trimestriel (GT) et le glissement annuel (GA).

- Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

- Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité intelligente par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.